

3.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319984-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 octobre 2023

Publié le 27 octobre 2023

Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 09 OCTOBRE 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie CHAMPAULT donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Soraya FAHEM donne pouvoir à Julien GOKEL, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à François-Xavier CADART, Simon JAMELIN donne pouvoir à Laurent PERIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Mickaël HIRAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD.

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle et renouvellement de la Convention

Vu le rapport DSC/2023/332

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, dans le cadre du soutien au développement de la vie culturelle, les subventions pour un montant total de 1 926 983 €, aux structures reprises dans les tableaux ci-joints en annexes 1 à 4 ;
 - d'attribuer, dans le cadre du soutien à la restauration des géants, une subvention d'un montant de 608 € à l'association « Mots et Merveilles » pour son projet de restauration de la Géante Mila repris dans la fiche ci-jointe en annexe 5 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer, pour la période 2023-2026, le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association « Le Bateau Feu » / Scène Nationale de Dunkerque, l'Etat, la Région, le Département du Nord, la Communauté Urbaine de Dunkerque et la ville de Dunkerque, dans les termes du projet ci-joint en annexe 6 ;
 - d'attribuer, dans le cadre de l'accompagnement de projets en réseau de musées thématiques, les subventions pour un montant total de 102 500 € au titre du fonctionnement et de 53 442 € au titre de l'investissement, aux structures reprises dans le tableau et les fiches ci-joints en annexes 7 à 9 ;
 - d'attribuer, dans le cadre de l'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, les subventions pour un montant total de 69 000 € aux associations reprises dans le tableau et les fiches ci-joints en annexes 10 et 11 ;
 - d'attribuer, dans le cadre de la politique de restauration et de mise en valeur des monuments historiques (objets), les subventions pour un montant total de 44 121,60 € aux 2 communes reprises dans le tableau ci-joint en annexe 12 ;
 - d'attribuer, dans le cadre du développement de la lecture publique, les subventions pour un montant total de 66 500 € aux structures reprises dans le tableau et les fiches, ci-joints en annexe 13 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes, dans les termes des projets ci-joints en annexe 14 ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits budget départemental 2023.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 33.

Monsieur GOKEL est Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral (CUD). Madame BAILLEUL est conseillère communautaire déléguée à la CUD. Madame FERNANDEZ est conseillère communautaire à la CUD.

Monsieur BELLEVAL est Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI), Monsieur DIEUSAERT en est Vice-Président. Madame SANDRA est conseillère communautaire à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. Madame VANPEENE est conseillère communautaire déléguée à la CCFI.

Madame BOISSEAUX est conseillère régionale.

Madame SANCHEZ est membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Association Hippodrome de Douai-Théâtre d'Arras, dite TANDEM.

Madame ZOUGGAGH est membre de l'Association Autour des rythmes actuels (ARA).

Monsieur DETAVERNIER est membre du conseil d'administration de l'Orchestre National de Lille.

Monsieur MANIER est fonctionnaire territorial à la Région des Hauts-de-France.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames DECODTS et FAHEM avaient donné pouvoir respectivement à Madame BAILLEUL et Monsieur GOKEL. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Messieurs BRICOUT, LEDOUX, LEPRETRE, RINGOT et VALOIS avaient donné pouvoir respectivement à Madame BOISSEAUX, Madame SANCHEZ, Messieurs BELLEVAL et MANIER, ainsi qu'à Madame VANPEENE. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame ARLABOSSE (membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Nord/Pas-de-Calais, ainsi que Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral et Maire-Adjointe de Malo-les-Bains) avait donné pouvoir à Monsieur CHRISTOPHE. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame VAN CAUWENBERGE (membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Association Les Nuits secrètes (LNS)) avait donné pouvoir à Monsieur SEGUIN. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

34 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE : SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS

Attribution des soldes au titre de l'année 2023 pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 15 000 €

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2022 attribué	Montant 2023 sollicité	Montant attribué CP 21/03/2023	Solde proposé CP 09/10/2023	Montant total subvention 2023
AV	AULNOYE-AYMERIES	association Les Nuits Secrètes	100 000 €	125 000 €	50 000 €	50 000 €	100 000 €
AV	AULNOYE-AYMERIES	association Théâtre de Chambre	36 000 €	40 000 €	18 000 €	18 000 €	36 000 €
AV	FERON	association Féron'Arts	15 000 €	15 000 €	7 500 €	7 500 €	15 000 €
AV	LE FAVRIL	association La Chambre d'Eau	20 000 €	30 000 €	10 000 €	12 000 €	22 000 €
AV	MAUBEUGE	association Bougez Rock (Festival Joly Jazz)	25 000 €	25 000 €	12 500 €	12 500 €	25 000 €
AV	MAUBEUGE	association Centre Culturel Transfrontalier / Le Manège de Maubeuge (festival Itak)	25 000 €	25 000 €	12 500 €	12 500 €	25 000 €
CA	CAMBRAI	association Les Rencontres Musicales Cambrai Département du Nord	30 000 €	65 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €
CA	CAMBRAI	association Théâtre en Cambrésis / Compagnie THEC	17 000 €	21 000 €	8 500 €	10 500 €	19 000 €
DK	DUNKERQUE	association Arts Scéniques Rocks / 4 écluses	35 000 €	46 000 €	17 500 €	17 500 €	35 000 €
DK	DUNKERQUE	association la Cie s'appelle Reviens (reprise théâtre Licorne)	40 000 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €
DK	HAZEBROUCK	Association Centre Socio-Educatif d'Hazebrouck (Beaux dimanches)	96 300 €	100 000 €	48 150 €	48 150 €	96 300 €
DK	SAINTE-MARIE-CAPPEL	Association SMITLAP / Cassel Cornemuses	/	25 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
DK	STEENWERCK	association L'Embellie Cie	18 000 €	18 000 €	9 000 €	9 000 €	18 000 €
DO	DOUAI	association Orchestre de Douai / Région Hauts-de-France	23 000 €	23 000 €	11 500 €	11 500 €	23 000 €
DO	FRESSAIN	association Les Amis d'Andy	19 000 €	24 000 €	9 500 €	9 500 €	19 000 €
LI	ARMENTIERES	association Les fous à réaction [associés]	21 500 €	21 500 €	10 750 €	10 750 €	21 500 €
LI	ARMENTIERES	association VIVAT, association pour le développement culturel en Armentières	100 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	100 000 €
LI	HEM	association Théâtre de L'Aventure	20 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
LI	LA MADELEINE	URACEN	26 000 €	26 000 €	13 000 €	13 000 €	26 000 €
LI	LILLE	association Eolie Songe	22 500 €	22 500 €	11 250 €	11 250 €	22 500 €
LI	LILLE	association Jeunesses Musicales de France Hauts-de-France	15 000 €	15 000 €	7 500 €	7 500 €	15 000 €
LI	LILLE	association La Clef des Chants	23 000 €	23 000 €	11 500 €	11 500 €	23 000 €
LI	LILLE	association La Générale d'Imaginaire	20 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
LI	LILLE	association La Maison de la Photographie	/	30 000 €	/	30 000 €	30 000 €
LI	LILLE	association La Verrière	59 000 €	59 000 €	29 500 €	29 500 €	59 000 €
LI	LILLE	association Le Concert d'Astrée	200 000 €	200 000 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €
LI	LILLE	association Le Grand Bleu	70 000 €	70 000 €	35 000 €	35 000 €	70 000 €
LI	LILLE	association Le Prato Théâtre	112 000 €	112 000 €	56 000 €	56 000 €	112 000 €
LI	LILLE	association Les Spectacles sans Gravité - L'Aéronef	117 000 €	117 000 €	58 500 €	58 500 €	117 000 €
LI	LILLE	association Orchestre National de Lille (Lille Piano Festival)	135 000 €	250 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
LI	LILLE	association Orchestre National de Lille (Concert du Partage / Places solidaires et actions culturelles)	40 000 €		20 000 €	20 000 €	40 000 €
LI	LOMME	association Théâtre Octobre	18 000 €	20 000 €	9 000 €	9 000 €	18 000 €
LI	MARCQ-EN-BAROEUL	association Jazz en Nord	24 000 €	30 000 €	12 000 €	12 000 €	24 000 €
LI	ROUBAIX	Association ARA (Autour des Rythmes Actuels)	60 000 €	65 000 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €
LI	ROUBAIX	Association Art Point M	15 000 €	15 000 €	7 500 €	7 500 €	15 000 €
LI	ROUBAIX	association Le Ballet du Nord / Centre Chorégraphique National Roubaix Hauts-de-France	100 000 €	110 000 €	50 000 €	50 000 €	100 000 €
LI	ROUBAIX	association Espace Croisé, centre d'art contemporain	16 000 €	20 000 €	8 000 €	8 000 €	16 000 €
LI	ROUBAIX	association GAPAS/Compagnie de l'Oiseau-Mouche	40 000 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €
LI	ROUBAIX	association Le Gymnase CDC / Danse à Lille	80 000 €	90 000 €	40 000 €	40 000 €	80 000 €
LI	ROUBAIX	association L'Eclipse (La Cave aux Poètes)	25 000 €	25 000 €	12 500 €	12 500 €	25 000 €
LI	ROUBAIX	EPCC La Condition Publique	130 000 €	130 000 €	65 000 €	65 000 €	130 000 €
LI	SAINTE-ANDRE-LEZ-LILLE	association Les Voyageurs (Compagnie Pierre Foviau / Le Zeppelin)	20 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
LI	TOURCOING	association Atelier Lyrique de Tourcoing	115 900 €	115 900 €	57 950 €	57 950 €	115 900 €
LI	TOURCOING	association Culturelle Tourquennoise	27 000 €	27 000 €	13 500 €	13 500 €	27 000 €
LI	TOURCOING	association La Passerelle (Le Grand Mix)	52 500 €	60 000 €	26 250 €	26 250 €	52 500 €
LI	TOURCOING	association La Virgule/Centre Transfrontalier de Création Théâtrale	78 000 €	78 000 €	39 000 €	39 000 €	78 000 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	association Atelier 2	30 000 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	association Quanta	29 000 €	42 000 €	14 500 €	14 500 €	29 000 €
LI	WAMBRECHIES	association Cultures Nouvelles	45 000 €	45 000 €	22 500 €	22 500 €	45 000 €
LI	WASQUEHAL	association La Manivelle Théâtre	35 000 €	42 000 €	17 500 €	17 500 €	35 000 €
VA	DOUCHY-LES-MINES	association Centre Régional de la Photographie	30 000 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €
VA	DOUCHY-LES-MINES	association Le Printemps culturel	55 000 €	55 000 €	27 500 €	27 500 €	55 000 €
VA	VALENCIENNES	association Espace Pasolini - Théâtre international	87 000 €	87 000 €	43 500 €	43 500 €	87 000 €
VA	VALENCIENNES	association Harmonia Sacra	15 000 €	50 000 €	7 500 €	12 500 €	20 000 €
VA	VALENCIENNES	association L' H du siècle	22 000 €	25 000 €	11 000 €	11 000 €	22 000 €
VA	VIEUX-CONDE	association Le Boulon	90 000 €	100 000 €	45 000 €	45 000 €	90 000 €
HD	LA CIOTAT	association Cesarts Evènements	20 000 €	35 000 €	10 000 €	20 000 €	30 000 €
SOUS-TOTAL 1			2 739 700 €	3 094 900 €	1 379 850 €	1 428 850 €	2 808 700 €

Dossier transversaux : montants proposés au titre du 2^{ème} versement 2023

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2022 attribué	Montant 2023 sollicité	Montant attribué CP 21/03/23	Solde proposé CP 09/10/2023	Montant total subvention 2023
LI	LILLE	association 50°Nord	24 000 €	24 000 €	12 000 €	12 000 €	24 000 €
LI	LILLE	association Cinéligue Hauts de France	70 000 €	70 000 €	35 000 €	35 000 €	70 000 €
LI	LILLE	association Fédération Régionale des Sociétés Musicales des Hauts de France	64 000 €	64 000 €	32 000 €	32 000 €	64 000 €
LI	LILLE	association De La Suite Dans Les Images	19 500 €	19 500 €	9 750 €	9 750 €	19 500 €
LI	LILLE	association La ligue de l'enseignement Nord Pas de Calais/Centre ressources régional du théâtre en amateur	21 000 €	21 000 €	10 500 €	10 500 €	21 000 €
LI	LILLE	association La Malterie	17 100 €	17 100 €	8 550 €	8 550 €	17 100 €
LI	ROUBAIX	association Travail et Culture CRIAC	49 000 €	49 000 €	24 500 €	24 500 €	49 000 €
SOUS-TOTAL 2			264 600 €	264 600 €	132 300 €	132 300 €	264 600 €

Scènes nationales : montants proposés au titre du 2^{ème} versement 2023

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2022 attribué	Montant 2023 sollicité	Montant attribué CP 21/03/23	Solde proposé CP 09/10/2023	Montant total subvention 2023
AV	MAUBEUGE	association Centre Culturel Transfrontalier / Le Manège de Maubeuge	135 000 €	150 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
DO	DOUAI	association Tandem / L'Hippodrome de Douai - Théâtre d'Arras	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
DK	DUNKERQUE	association Centre de développement culturel / Scène nationale Le Bateau Feu	135 000 €	150 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	association La rose des Vents	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
VA	VALENCIENNES	SAEML Le Phénix	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
SOUS-TOTAL 3			675 000 €	705 000 €	337 500 €	337 500 €	675 000 €

TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)
3 679 300 € 4 064 500 € 1 849 650 € 1 898 650 € 3 748 300 €
Proposition de subventions aux associations dont le montant de la subvention est inférieur à 15 000 €

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2022 attribué	Montant 2023 sollicité	Montant proposé CP 09/10/2023
LI	LILLE	Association Collectif Renart	/	10 000 €	10 000 €
DK	DUNKERQUE	Fonds Régional d'art contemporain (projet interreg triennale art & industrie)	/	50 000 €	13 333 €
AV	LE QUESNOY	Association Art et Cendres	/	5 000 €	5 000 €
TOTAL				65 000 €	28 333 €

SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE : SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS
Versement de soldes au titre de l'année 2023 pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 15 000 €

Arr	Ville du siège social	Nom de la structure	Discipline artistique	Activité générale	Localisation des actions				Public(s)								Type d'action(s) de médiation	ETP 2023	BP 2023	Budget réalisé 2021	% subvention du Dpt/budget de l'association 2021	% ressources propres /budget de l'association 2021	Subvention 2022	Montant sollicité en 2023	Montant 1ère subvention 2023	Proposition 2nde subvention 2023	TOTAL subvention 2023			
					Arrondissement(s) d'intervention	Zone rurale	Quartier Politique de la Ville	Zone(s) éloignées de la culture	Collégiens	En inscription	En situation de handicap	Personnes âgées	Petite enfance	Sous main de justice	Lieu de Quartier Politique de la Ville	Issu de Zone rurale												Habitants	Autre, préciser:	
AV	Aulnoye-Aymeries	Les Nuits Secrètes	Musiques actuelles	Organisation de festivals et diffusion de musiques actuelles, actions culturelles	Avesnois	X			X	X	X	X					X	X		Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; restitution de projets/valorisation.	6	3 010 000 €	3 273 791 €	3%	29%	100 000 €	125 000 €	50 000 €	50 000 €	100 000 €
AV	Aulnoye-Aymeries	association Théâtre de Chambre	Théâtre	Création et diffusion artistique – Médiation culturelle et artistique – Accueil de résidences artistiques au 232 U	Avesnes-sur-Helpe	X			X		X						X		Ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; résidences de médiation; restitution de projets/valorisation	4,2	407 000 €	447 479 €	8%	24%	36 000 €	40 000 €	18 000 €	18 000 €	36 000 €	
AV	Féron	Féron Arts	Spectacle vivant	Soutien à la création, résidences d'artistes participatives (de médiation et création), organisation d'un festival de spectacle vivant, ateliers en co-construction avec les habitants de Féron et alentours	Avesnois	X							X				X	Ecoles primaires	Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistiques ponctuels et longue durée; co-construction avec les publics; restitution de projets/valorisation.	0	50 460 €	48 012 €	31%	1%	15 000 €	15 000 €	7 500 €	7 500 €	15 000 €	
AV	Le Favril	association La Chambre d'Eau	Pluridisciplinaire	Mise en réseau, recherche et expérimentation autour du développement culturel en milieu rural à l'échelle nationale et accompagnement d'acteurs culturels de l'économie solidaire	Avesnes-sur-Helpe Valenciennes	X	X		X	X	X	X	X			X	X	X	Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; résidences de médiation; co-construction avec les publics; restitution de projets/valorisation et actions expérimentales innovantes	5	418 060 €	432 852 €	5%	24%	20 000 €	30 000 €	10 000 €	12 000 €	22 000 €	
AV	Maubeuge	Association Bougeez Rock (Festival Joly Jazz)	Musiques actuelles	Médiation autour de la programmation de concerts, en lien avec des partenaires locaux, et accompagnement de groupes dans le cadre du Festival Itinérant Joly Jazz	Avesnois	X		X	X	X	X				X		X		Temps de sensibilisation ponctuels	5	488 000 € T.T.C.	312 218 €	12%	50%	25 000 €	25 000 €	12 500 €	12 500 €	25 000 €	
AV	Maubeuge	association Centre Culturel Transfrontalier / Le Manège de Maubeuge (festival Itak)	SCENE NATIONALE // Pluridisciplinaire	Itak est un festival pluridisciplinaire de spectacles vivants																12,89	3 077 133 €	3 432 947 €	5%	17%	25 000 €	25 000 €	12 500 €	12 500 €	25 000 €	
CA	Cambrai	Association Les Rencontres Musicales Cambrai Département du Nord	Musique classique	Organisation du festival annuel de musique classique dans des lieux patrimoniaux "Les Rencontres musicales de Cambrai" et sensibilisation ponctuelle "Les Rencontres solidaires" dans le Cambrésis, notamment en direction de publics prioritaires	Cambrésis (Douaisis) (+1 action)	X	X	X			X					X	X	Jeunes et publics du Musée Matisse au Cateau-Cambrésis et de l'abbaye de Vaucelles aux Rues-des-Vienes	Temps de sensibilisation ponctuels	0	234 900 € H.T.	225 871 €	13%	12%	30 000 €	65 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €	
CA	Cambrai	Théâtre en Cambrésis	Théâtre	Compagnie de théâtre, école de théâtre amateur, sensibilisation des publics, interventions pédagogiques et médiation par projets	Cambrésis; Lille	X	X		X	X	X	X			X		X	Primo-arrivants, écoles maternelles, primaires et lycées	Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; restitution de projets/valorisation; co-construction avec les publics.	5,2	154 850 €	121 372 €	14%	43%	17 000 €	21 000 €	8 500 €	10 500 €	19 000 €	
DK	Dunkerque	Association Arts Scéniques Rocks / 4 écluses	Musiques actuelles	L'association Arts Scéniques Rocks gère « Les 4 Ecluses », lieu de diffusion dédié aux musiques actuelles doté d'une salle de concert d'environ 300 places dans une poudrière du XVIIe siècle et de locaux de répétition. Trois axes principaux : diffusion, accompagnement des musiciens régionaux et locaux et actions de médiation culturelle	Dunkerquois	X		X	X	X	X	X			X	X	X		Temps de sensibilisation ponctuels et longue durée; ateliers de pratique artistique ponctuels et résidence de médiation	13,5	758 874 € H.T.	869 384 €	4%	10%	35 000 €	46 000 €	17 500 €	17 500 €	35 000 €	
DK	Dunkerque	association Compagnie s'Appelle Revlens (Association Théâtre de la Licorne)	Marionnettes/Théâtre d'objets	Projet culturel alliant théâtre et créations plastiques (créations de masques, de marionnettes, d'automates)	Dunkerque Lille		X		X	X	X				X		X		Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; co-construction avec les artistes/publics; restitution de projets/valorisation	7,23	928 325 €	N.C.	N.C.	N.C.	non	40 000 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €	
DK	Hazebrouck	Association Centre Socio-Educatif d'Hazebrouck (Beaux dimanches)	Arts de la rue	Organisation d'activités culturelles, sociales et sportives, dans une démarche d'éducation populaire, au sein de la Ville d'Hazebrouck et ses environs. Depuis 1999, l'association organise chaque été le festival « Les Beaux Dimanches »	Dunkerque	X					X	X					X		Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels; restitution de projets/valorisation.	11,78	135 000 €	118 540 €	81%	2%	96 300 €	100 000 €	48 150 €	48 150 €	96 300 €	
DK	Sainte-Marie-Cappel	Association SMITLAP / Cassel Cornemuses	Musique	Développement des pratiques issues de la danse et de la musique traditionnelle. La structure regroupe des musiciens amateurs et bénévoles. Son action se décompose en trois axes principaux : la constitution d'un fonds documentaire, l'organisation de manifestations et la promotion et la qualification des musiciens	Dunkerquois	X		X	X	X	X					X	X	Elèves de primaire et d'école de musique	Temps de sensibilisation ponctuels; ateliers de pratique artistique ponctuels et restitution de projet/valorisation	0	57 100 € T.T.C.	n.c.	n.c.	n.c.	Pas de dde 2022 car report actions lié à la crise sanitaire	25 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €	
DU	Steenwerck	L'Embellie Cie	Théâtre	Travail de sensibilisation du jeune public et notamment des collégiens, autour des créations de la compagnie	Lille; Dunkerquois; Valenciennes	X			X						X	X	X		Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels.	4,2	204 547 €	288 237 €	6%	51%	18 000 €	18 000 €	9 000 €	9 000 €	18 000 €	
DO	Douai	Association Orchestre de Douai / Région Hauts-de-France	Musique classique	Production, diffusion de concerts symphoniques et sensibilisation ponctuelle	Douais (+ autres arr. pour quelques concerts)		X		X	X	X				X		X	Lycéens	Temps/ateliers de sensibilisation ponctuels	13,3	749 280 € T.T.C.	866 307 €	3%	30%	23 000 €	23 000 €	11 500 €	11 500 €	23 000 €	

LI	Roubaix	Art Point M	Pluridisciplinaire	Création et organisation d'événements culturels, production et diffusion d'œuvres artistiques et actions de médiation culturelle	Lille			X		X	X	X						X			Ateliers de pratique artistique ponctuels; restitution de projets/valorisation; co-construction avec les publics et actions innovantes.	6	842 000 €	1 233 777 €	1%	69%	15 000 €	15 000 €	7 500 €	7 500 €	15 000 €	
LI	Roubaix	Le Ballet du Nord - Centre Chorégraphique National Roubaix Hauts-de-France	Danse	Création, production, diffusion de spectacles chorégraphiques, soutien aux compagnies, enseignement, sensibilisation et formation à l'art chorégraphique	Lille; Dunkerquois		X	X		X	X	X	X	X	X			X			Hôpitaux, écoles maternelles et primaires, lycées	28	3 022 474 €	3 129 084 €	3%	21%	100 000 €	110 000 €	50 000 €	50 000 €	100 000 €	
LI	Roubaix	association Espace Croisé, centre d'art contemporain	Arts visuels	Centre d'art contemporain qui diffuse, sensibilise les publics aux arts visuels et accompagne les artistes dans leur démarche de création et la production d'œuvres vidéos, films et installations (structure située en quartier Politique de la Ville)	Lille			X		X	X	X	X	X	X			X				Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; co-construction avec les publics; restitution de projets/valorisation et actions expérimentales innovantes	1,1	224 800 €	221 901 €	7%	18%	16 000 €	20 000 €	8 000 €	8 000 €	16 000 €
LI	Roubaix	GAPAS Compagnie de l'Oiseau-Mouche	Théâtre	Etablissement et Service d'Aide par le Théâtre qui réunit une vingtaine de comédiens professionnels en situation de handicap mental et psychique, formés par le compagnonnage avec des professionnels du spectacle. Diffusion, production, création et sensibilisation des publics au spectacle vivant	Lille			X		X	X	X	X	X	X			X			Ecoles primaires	6,3	823 290 €	928 613 €	4%	65%	40 000 €	40 000 €	20 000 €	20 000 €	40 000 €	
LI	Roubaix	Association Le Gymnase CDC / Danse à Lille	Danse	Soutien à la création, diffusion et médiation (centre de développement chorégraphique national) > structure située en quartier Politique de la ville	Arrondissement de Lille			X		X	X	X	X	X	X					Enfants, lycéens et élèves de primaire	12	1 370 560 € T.T.C.	1 182 762 €	7%	22%	80 000 €	90 000 €	40 000 €	40 000 €	80 000 €		
LI	Roubaix	association L'Eclipse (La Cave aux Poètes)	Musiques actuelles	Diffusion, action culturelle et accompagnement d'artistes en développement . « scène conventionnée aux écritures émergentes et aux écritures jeune public en musiques actuelles » depuis 2016	Lille			X		X	X			X				X				Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; restitution de projets/valorisation et actions expérimentales innovantes	11,8	862 930 €	680 013 €	4%	14%	25 000 €	25 000 €	12 500 €	12 500 €	25 000 €
LI	Roubaix	EPCC La Condition Publique	Pluridisciplinaire	Diffusion, accueil en résidence d'artistes et action culturelle (« fabrique » artistique et culturelle à la croisée de l'art, du sport, du numérique et de la créativité)	Lille			X		X	X	X						X				Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels ;co-construction avec les artistes-publics; restitution de projets/valorisation	32,18	3 632 020 €	3 331 208 €	4%	20%	130 000 €	130 000 €	65 000 €	65 000 €	130 000 €
LI	Saint-André-Lez-Lille	association Les Voyageurs (Compagnie Pierre Foviau / Le Zeppelin)	Pluridisciplinaire	Sensibilisation des publics aux pratiques culturelles et diffusion (label « tiers-lieu » décerné par la MEL depuis décembre 2019)	Lille			X		X	X	X	X									Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; résidences de médiation; co-construction avec les artistes; restitution de projets/valorisation et actions expérimentales innovantes	5,8	496 343 €	421 952 €	5%	24%	20 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
LI	Tourcoing	Atelier Lyrique de Tourcoing	Musique	Création et diffusion de productions lyriques (opéras, théâtre musical, concerts, musique sacrée, récitals), action culturelle	Lille		X	X		X	X	X	X					X	X		Ecoles maternelles	13	2 264 868 €	2 332 516 €	5%	6%	115 900 €	115 900 €	57 950 €	57 950 €	115 900 €	
LI	Tourcoing	Association Culturelle Tourquennoise	Musique	Organisation d'actions culturelles d'envergure et sensibilisation des publics au Jazz. Festival : « Tourcoing Jazz Festival »	Lille			X		X			X					X				Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; restitution de projets/valorisation; co-construction avec les publics.	3,2	835 021 €	911 510 €	3%	34%	27 000 €	27 000 €	13 500 €	13 500 €	27 000 €
LI	Tourcoing	Association La Passerelle (Le Grand Mix)	Musiques actuelles	Diffusion, action culturelle et accompagnement de la jeune création (gestion d'une salle historique depuis 1997 d'une jauge de 650 places, d'un nouveau club ouvert en 2019 d'une capacité de 300 places, d'un restaurant et d'un studio de création dédiés aux musiques actuelles)	Arrondissement de Lille			X		X	X	X	X	X	X						Elèves de maternelle, lycéens et étudiants	17	1 576 850 € H.T.	1 225 794 €	4%	32%	52 500 €	60 000 €	26 250 €	26 250 €	52 500 €	
LI	Tourcoing	La Virgule, Centre Transfrontalier de Création Théâtrale	Théâtre	Création, diffusion et sensibilisation des publics au théâtre	Département du Nord		X	X		X	X	X	X	X	X			X	X	X	Ecoles maternelles, primaires, lycées	7,2	481 397 €	511 197 €	15%	26%	78 000 €	78 000 €	39 000 €	39 000 €	78 000 €	
LI	Villeneuve d'Ascq	association Atelier 2	Arts plastiques	Projet culturel autour de la pratique artistique selon trois axes : initiation, sensibilisation et perfectionnement à la pratique des arts plastiques	Lille Dunkerque			X		X	X	X	X					X				Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée; co-construction avec les artistes/publics et restitution de projets/valorisation	11,4	570 960 €	591 904 €	7%	63%	30 000 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	Association Quanta	Théâtre	L'association gère 2 établissements : le Centre d'Action Culturelle (formation artistique pluridisciplinaire pour personnes en situation de handicap de l'ESAT, création, diffusion, sensibilisation artistique des publics et accueil de compagnies) et l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (accueil d'une vingtaine de jeunes autistes travaillant à l'estaminet Quanta)	Arrondissement de Lille; Dunkerquois; Valenciennes		X	X		X	X	X	X	X	X			X	X			Temps de sensibilisation ponctuels et longue durée; ateliers de pratique artistique longue durée; restitution de projet/valorisation; action expérimentale innovante; restitution de projet/valorisation et résidence de médiation	16,7	305 600 € T.T.C.	1 594 160 €	2%	56%	29 000 €	42 000 €	14 500 €	14 500 €	29 000 €
LI	Villeneuve d'Ascq	association Cultures Nouvelles	Pluridisciplinaire	Diffusion et action culturelle (valorisation et développement des cultures et des arts)	Dunkerque Lille		X	X		X	X		X					X				Temps de sensibilisation et ateliers de pratique artistique ponctuels	2	241 700 €	354 850 €	13%	43%	45 000 €	45 000 €	22 500 €	22 500 €	45 000 €
LI	Wasquehal	La Manivelle Théâtre	Pluridisciplinaire (spectacle vivant)	Diffusion, organisation de temps forts et sensibilisation au théâtre des jeunes publics (dont collégiens) et des publics intergénérationnels	Lille			X		X								X	X	X	Ecoles maternelles, primaires, lycées	9,2	506 500 €	498 469 €	7%	44%	35 000 €	42 000 €	17 500 €	22 500 €	40 000 €	
VA	Douchy-les-mines	association Centre Régional de la Photographie	Photographie	Soutien à la création (recherche, production, diffusion), médiation de la photographie, éducation à l'image et actions culturelles, pôle ressources photographique régional	Valenciennes		X	X		X	X	X	X	X	X						Lycées Maison d'arrêt	8,7	591 180 €	493 340 €	6%	4%	30 000 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €	
VA	Douchy-les-Mines	association Le Printemps culturel	Pluridisciplinaire	Actions de démocratisation culturelle : soutien à la création, valorisation du patrimoine, facilitation de l'accès à la culture et leur rencontre par les habitants particulièrement ceux éloignés de la culture (zones sensibles et ruralité)	Valenciennes		X	X		X	X	X	X	X	X			X			Centre pénitentiaire	6,47	619 000 €	563 966 €	10%	42%	55 000 €	55 000 €	27 500 €	27 500 €	55 000 €	

SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE : SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS (dossiers "transversaux" 2ème subvention 2023)

Inst. 2022	Arr	Ville du siège social	Nom de la structure	Discipline artistique	Activité générale	Localisation des actions				Public(s)						Type d'action(s) de médiation	ETP 2022	BP 2023	Budget réalisé 2022	% subvention du Dpt/budget de l'association 2022	% ressources propres /budget de l'association 2022	Subvention 2022	Montant sollicité en 2023	Montant 1ère subvention 2023	Proposition 2nde subvention 2023	TOTAL subvention 2023																			
						Arrondissement(s) d'intervention	Zone rurale	Quartier politique de la Ville	Zon(s) éloigné(s) de la culture	Collégiens	En insertion	En situation de handicap	Personnes âgées	Petite enfance	Sous main de justice												Issu de Quartier Politique de la Ville	Issu de Zone rurale	Habitants	Autre, précisez															
Dossiers transversaux (réseaux, structures à rayonnement départemental des actions soutenues, pour les qualifications des pratiques par « filières » ou thématiques particulières, ou les collectifs)																																													
Aïcha	LI	Lille	50°Nord	Arts plastiques	<p>Activité générale : 50° Nord, Réseau transfrontalier d'art contemporain, met en réseau 48 structures professionnelles de formation, de production et de diffusion en art contemporain sur l'ensemble du territoire de l'euro région Nord (Hauts de France, Fédération Wallonie Bruxelles). Démarche de structuration du secteur des arts visuels en Hauts de France.</p> <p>Coordination et animation du réseau : mutualisation des moyens par l'échange d'expériences, l'organisation de journées de réflexion et de formation, la mise en place d'outils de réflexion, la gestion d'un parc de matériel. Communication : site internet www.50degresnord.net et newsletter interne, conception, édition et diffusion d'une revue annuelle « Facettes » : textes et entretiens avec des artistes, articles sur des projets innovants et articles de fond sur le secteur de l'art contemporain : conception, édition et diffusion d'un agenda de l'activité des adhérents au réseau 2 fois par an, édité à 30 000 exemplaires (diffusion élargie aux professionnels du tourisme).</p> <p>Médiation des publics : actions annuelles – médiation en faveur des collégiens, personnes en insertion. Parcours-visites (visites de 2 à 3 lieux agrémentés de rencontres avec les artistes et moments conviviaux, navettes bus gratuites) prévus dans la métropole lilloise, le dunkerquois et le sud du département. Vernissages programmés dans une logique de proximité géographique afin de favoriser la mobilité des publics.</p> <p>- Participation aux Portes Ouvertes d'Ateliers d'Artistes organisées par le Département du Nord : organisation de parcours-visites de médiation culturelles dans 12 lieux d'art contemporain partenaires (dont Musverre) du Département du Nord destinés aux collégiens et aux personnes en insertion.</p> <p>Territoire d'intervention : Département du Nord</p> <p>Territoire(s) d'intervention : département du Nord</p>	2	199 725 €	170 426 €	14,10%	20,40%	24 000 €	24 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €																														
Aïcha	LI	Lille	Cinéligue	Audiovisuel	<p>Activité générale : Réseau de diffusion et de médiation culturelle autour du cinéma en milieu rural et dans les communes de moyenne importance (apport technique, diffusion de supports de communication, conseil en programmation). Circuit de 72 points de diffusion dont 47 actifs dans le Nord.</p> <p>Travail de médiation en direction du public scolaire dont collégiens : rencontres avec les professionnels du cinéma proposé aux établissements ne participant pas à d'autres dispositifs, plus spécifiquement en milieu rural ;</p> <p>- animations de séances de cinéma pour la jeunesse, proposées à tous les partenaires du réseau, pendant les vacances scolaires, autour des thématiques citoyennes ; la prévention de la radicalisation, la solidarité internationale, la défense de l'environnement</p> <p>- ateliers de pratique artistique en réalisation, en animation de fiction et de séries avec les adolescents de territoires ruraux</p> <p>- travail en réseau mené à l'échelon intercommunal ou territorial par la mise en place de synergies de plusieurs points de diffusion - « Les enfants et les écrans » : formations destinées aux relais de l'enfance, de la jeunesse et des familles pour prévenir sur les dangers des excès d'écrans.</p> <p>Territoire(s) d'intervention : département du Nord dans les territoires ruraux</p>	13,8	1 076 012 €	1 704 302 €	4%	53,90%	70 000 €	70 000 €	35 000 €	35 000 €	70 000 €																														
Aïcha	LI	Lille	Fédération Régionale des Sociétés Musicales HDF	Musique	<p>Activité générale : Formations : stages de perfectionnement musical et instrumental 1er et 2ème cycle d'enseignement, stages de formation de l'orchestre des jeunes de la Fédération en février, octobre et juillet. Concours et examens : concours national pour harmonies, fanfares et chorales, concours régionaux pour solistes amateurs cuivres et bois, examens fédéraux et confédéraux pour les élèves des structures affiliées dans toute la région en mai et juin. Manifestations : concert des tubas de Noël en décembre à Estaires et Rang-du-liers, 5ème édition de « Batteries-Fanfares en FolieS » en lien avec l'UFF en septembre.</p> <p>Aide individuelle indirecte aux sociétés musicales :</p> <p>La subvention à la FRSM intègre le reversement d'une aide départementale aux sociétés comme suit. Partie fixe : 160 € pour les sociétés appartenant à une commune de moins de 3 500 habitants - 125 € pour les sociétés appartenant à une commune de 3 500 à 10 000 habitants - 92 € pour les sociétés appartenant à une commune de plus de 10 000 habitants</p> <p>Partie variable : 8 € par élève reçu à des examens, dans la limite de 60 élèves reçus - 80 € par participation à un festival, dans la limite de trois participations soutenues.</p> <p>Territoires d'intervention : Département du Nord</p>	1,31	365 777 €	476 523 €	13,4%	45,2%	64 000 €	64 000 €	32 000 €	32 000 €	64 000 €																														
Aïcha	LI	Lille	De La Suite Dans les Images	Audiovisuel	<p>Activité générale : De La Suite Dans les Images est le réseau des salles de cinéma de la petite exploitation et/ou classées art et essai en région Hauts-de-France. Ce réseau compte 32 salles en région, dont 23 dans le Nord. Elles conçoivent et mettent en œuvre, avec l'appui de l'équipe de coordination du réseau, des actions à dimension culturelle et éducative.</p> <p>Travail de mise en réseau : diffusion, défense et promotion du cinéma art et essai : circulation des copies en lien avec les distributeurs et l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma, l'accompagnement des films soutenus par l'Association Française des Cinémas d'Art et d'Essai (Jeune Public, Actions-Promotion, Répertoire) et ceux recommandés Recherche et Découverte. Médiation culturelle : action « La Première toile » un partenariat avec les salles : accompagner les très jeunes spectateurs (2-5 ans) dans leur première expérience, « Les parcours en collège » : Proposition de 3 parcours de médiation différents pour une douzaine de classes répartis dans l'ensemble du Département, « Pixivore » : développement de la plateforme interactive de contenus rédactionnels et audiovisuels en lien avec la programmation de Collège au cinéma dans le Nord. « le p'tit monde fait son cinéma » et « les p'tites toiles d'Emile » : actions de médiations proposées en Flandre lors des 2 festivals.</p> <p>Territoire(s) d'intervention : département du Nord</p>	6,45	455 000 €	799 512 €	2,4%	37,8%	19 500 €	19 500 €	9 750 €	9 750 €	19 500 €																														
Aïcha	LI	Lille	La Ligue de l'Enseignement NPC - Centre Régional du Théâtre en amateur	théâtre	<p>Activité générale : Mise en œuvre du Plan régional de développement du théâtre amateur sur le territoire via le Centre régional de ressources du théâtre en amateur. C'est une mission de la Ligue de l'enseignement Hauts-de-France qui contribue à soutenir toutes les pratiques théâtrales amateurs par le conseil, la promotion, la qualification et l'intégration du théâtre en amateur.</p> <p>Réunions de coordination et de construction des projets organisées pour chacun des 8 réseaux de théâtre en amateur dans le Nord, regroupant une centaine de troupes. Une rencontre d'une journée des compagnies de théâtre en amateur et des structures professionnelles du littoral. Un centre d'information tout public qui a pour objectif de créer une dynamique territoriale (où faire du théâtre, où trouver des ressources, etc.) > site internet, Facebook, lettre trimestrielle... Stages réseaux sur l'ensemble des territoires (méthodologie de la mise en scène, techniques lumières, jeu burlesque, expression corporelle, mime, écriture théâtrale pour jeune public, création théâtre de rue). « Aides aux projets » pour 5 réseaux sur les territoires : Technique son et lumière, Aide au jeu masqué, Mise en scène. Evénements : festivals, scènes ouvertes.</p> <p>Territoire(s) d'intervention : département du Nord dont milieu rural</p>	2,2	138 700 €	115 000 €	18,20%	53,80%	21 000 €	21 000 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €																														
Aïcha	LI	Lille	La Malterie	Arts plastiques et Musique	<p>Activité générale : La Malterie est un lieu ressource pour l'accompagnement de la création, l'expérimentation, la réflexion et la diffusion de jeunes artistes professionnels ou en voie de professionnalisation. Centre d'information et de soutien aux plasticiens.</p> <p>1/ L'accompagnement de la création : soutien au projet spécifique, soutien à la démarche et résidence accompagnée.</p> <p>2/ Les informations/conseils/formation : l'espace d'information, de conseil ainsi que les sessions de formation poursuivent ses missions à destination de toutes catégories socioprofessionnelles d'artistes (notamment les artistes bénéficiant du RSA).</p> <p>3/ La diffusion et la médiation : suivi personnalisé des artistes régionaux dans le cadre de la production d'expositions. La mise en place d'une programmation concertée avec les partenaires euro régionaux vise à faciliter l'intégration dans ce réseau des plasticiens qui ont pu exposer à La Malterie. Développer des rencontres entre publics et artistes (rencontres avec les scolaires (collégiens), visite d'ateliers d'artiste et participation aux Journées Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes organisées par le Département. Renforcer la médiation et la sensibilisation par des actions en direction des publics pour des collégiens, des personnes âgées en EHPAD, personnes handicapées, musées, médiathèques, école de musique. Poursuite du projet triple A (Accompagnement Artiste Autonome) accompagnement d'artistes allocataires du RSA afin de leur permettre de maîtriser la gestion de leur activité professionnelle.</p> <p>Territoire(s) d'intervention : département du Nord</p>	6,33	530 212 €	537 538 €	3,2%	35,1%	17 100 €	17 100 €	8 550 €	8 550 €	17 100 €																														
Aïcha	LI	Roubaix	TEC CRIAC	Pluridisciplinaire	<p>Activité générale : TEC CRIAC mène un travail artistique et culturel autour des questions du monde du travail.</p> <p>• Poursuite du projet « Des mots aux gestes de travail - l'imaginaire du travail chez les jeunes » : ateliers d'étymologie poétique et d'écriture sur l'imaginaire du travail chez les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, jeunes en formation, salariés ou en insertion). Valorisations/restitutions des réalisations issues des différents ateliers</p> <p>• Le « Cabaret de l'Union » : 5 à 6 rencontres autour de productions artistiques (lectures, cinéma, spectacle vivant, musique) autour des questions liées au travail – public : environ 1000 personnes</p> <p>• Le « fluvial en devenir » : projet culturel et artistique sur mutations du travail autour des voies d'eau. Diffusion des créations avec les habitants et les salariés : exposition de photographies sur les gestes du travail de François Bodart, spectacle de danse verticale de Harmut Reichel et poésie de Jacques Jouet</p> <p>• Animation d'un réseau de partenaires Culture/Arts/Travail à l'échelle nationale : plateforme numérique de ressources, centre de documentation et rencontres nationales.</p> <p>Territoire(s) d'intervention : arrondissements de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes et Lille.</p>	7,3	478 435 €	524 290 €	9,3%	27%	49 000 €	49 000 €	24 500 €	24 500 €	49 000 €																														
TOTAL 2																																													

SCENES NATIONALES

Arr	Ville du siège social	Nom de la structure	Discipline artistique	Activité générale	Commentaires	ETP 2022	BP 2023	Budget réalisé 2021	% subvention du Dpt/budget de l'association 2021	% ressources propres /budget de l'association 2021	Subvention 2022	Montant sollicité en 2023	Montant 1ère subvention 2023	Proposition 2nde subvention 2023	TOTAL subvention 2023
AV	Maubeuge	association Centre Culturel Transfrontalier / Le Manège de Maubeuge	SCENE NATIONALE // Pluridisciplinaire	Mise en œuvre du projet artistique et culturel de la Scène Nationale avec soutien à la création et à l'émergence, diffusion, médiation artistique et culturelle	Scène Nationale : convention pluriannuelle pluripartite d'objectifs 2019-2022 La scène nationale, en parallèle est un acteur culturel majeur de l'Avesnois qui s'applique à concilier une programmation pluridisciplinaire ambitieuse (théâtre contemporain, performance, danse, cirque, marionnette, arts numériques et urbains) où se côtoient des artistes régionaux, nationaux, internationaux, confirmés ou jeunes créateurs et créatrices . La médiation (ateliers d'initiation au street art, rencontres-atelier-visit de théâtre et découverte des métiers du spectacle), les actions culturelles de proximité et l'accueil d'équipes artistiques en résidence complètent l'offre proposée par le Manège qui touche différents publics notamment les publics prioritaires du Département .	12,89	3 077 133 €	3 432 947 €	5%	17%	135 000 €	150 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
DO	Douai	association Tandem // L'Hippodrome de Douai - Théâtre d'Arras	SCENE NATIONALE // Pluridisciplinaire	Mise en œuvre du projet artistique et culturel de la Scène Nationale avec soutien à la création et à la médiation et diffusion du spectacle vivant (dans et hors-les-murs)	Scène Nationale : convention pluriannuelle pluripartite d'objectifs 2020-2023 L'H de D (l'un des deux sites de la scène nationale TANDEM) conjugue une programmation pluriculturelle (théâtre contemporain, performance, danse, cirque, marionnettes), avec un cinéma classé « Art et essai ». Cet équipement développe de nombreux dispositifs de sensibilisation et d'action culturelle (projets sur la durée impliquant des collégiens et de nombreuses structures sociales, parcours d'accompagnement et préparation des sorties au spectacle, visites guidées à l'occasion d'une exposition, ateliers de pratique avec restitution) en s'adressant à différents publics notamment les publics prioritaires du Département et en se mobilisant pour une démocratisation de l'accès à la culture et des pratiques artistiques .	35,6	4 376 890 €	4 197 900 €	3%	9%	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
DK	Dunkerque	association Le Bateau Feu - Scène Nationale Dunkerque	SCENE NATIONALE // Pluridisciplinaire	Mise en œuvre du projet artistique et culturel de la Scène Nationale avec soutien à la création et diffusion d'une programmation pluridisciplinaire	Scène Nationale : convention pluriannuelle pluripartite d'objectifs 2019-2022 La Scène Nationale à travers son ancrage sur l'agglomération de Dunkerque développe une programmation et des actions de médiation "hors les murs" accentuée par des partenariats avec les structures sociales, les établissements scolaires et les structures culturelles tout en mettant les projets participatifs au cœur de son projet culturel. La structure a su développer en étroite collaboration avec les habitants et ses partenaires, des projets de sensibilisation culturelle et de médiation (ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée, actions décentralisées : "drive-in culturel", résidences d'artistes) qui touchent différents publics notamment les publics prioritaires du Département .	31,53	3 748 212 €	3 554 360 €	4%	12%	135 000 €	150 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	Association La Rose des Vents	SCENE NATIONALE // Spectacle vivant et cinéma	Scène nationale : diffusion, soutien à la création et action culturelle > structure située en quartier Politique de la Ville	La salle de spectacle est fermée au public en raison d'importants travaux de rénovation-extension. La réouverture du lieu est envisagée en 2025. Pour cette raison, les deux prochaines saisons se dérouleront hors les murs, à travers des coopérations inédites avec une dizaine de partenaires de la métropole lilloise (tiers-lieux, centres culturels, scènes publiques, etc.) > cela constitue une opportunité pour diversifier les actions en direction des territoires/publics prioritaires du Département. Par ailleurs, dans ce contexte, des tensions entre la Ville et la Directrice arrivée en 2019 ont conduit au départ de cette dernière fin 2021. Une nouvelle Directrice a pris ses fonctions en janvier 2023. La prochaine convention pluriannuelle pluripartite d'objectifs pourrait être mise en oeuvre par la suite et à l'issue des travaux (période 2024/2027). Ces derniers ont pris un retard important et leur budget est en fort dépassement, notamment en raison de l'envolée des prix dans le BTP. Dans ce cadre, la structure a sollicité financièrement le Département au titre de l'AMI PTS 2023.	29	2 694 712 € H.T.	2 502 974 €	5%	12%	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
VA	Valenciennes	SAEML Le Phénix	SCENE NATIONALE // Spectacle vivant	Equipement de diffusion, soutien à la création et médiation du spectacle vivant, labellisé Scène Nationale, Pôle européen de création, Campus européen décentralisé pour l'accompagnement de la jeune création en Hauts-de-France.	La Scène Nationale Le Phénix s'attache à mettre en avant, tout au long de la saison, une programmation pluridisciplinaire (théâtre, danse, musique, performances, jeune public...) où se côtoient artistes confirmés et artistes en émergence. Au-delà de son travail de diffusion et d'accompagnement d'artistes régionaux, nationaux et internationaux, elle développe des projets de sensibilisation culturelle et de médiation (ateliers de pratique artistique ponctuels et longue durée, co-construits et innovants, actions décentralisées et participatives « Les ateliers nomades », parcours de spectateurs, résidences d'artistes...), qui touchent une multitude de publics, notamment les publics prioritaires du Département.	38,22	3 721 843 €	4 292 615 €	3%	11%	135 000 €	135 000 €	67 500 €	67 500 €	135 000 €
TOTAL 3											675 000 €	705 000 €	337 500 €	337 500 €	675 000 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Au titre du Soutien à la Vie Culturelle (SVC)



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Association Mots et Merveilles	Arrondissement	Avesnes
Discipline	Géant, patrimoine immatériel	Commune	Aulnoye-Aymeries

OBJET DU PARTENARIAT

Restauration de la Géante Mila



➤ Présentation de la géante

Créée par le facteur de géant Stéphane Deleurence et baptisée à la mairie d'Aulnoye-Aymeries le 18 mai 2019, la géante matryochka Mila représente le symbole de l'association Mots et Merveilles, à savoir la transmission des savoirs, puisque, selon la légende, « ce sont les livres qui l'ont fait grandir ».

Mila est une géante portée de 2m80 de hauteur et 1m20 de circonférence scindée en deux parties de 1m30 et 1m40. Deux plateaux amovibles à roulettes permettent de déplacer les parties hautes et basses et faciliter son transport.

➤ Restauration envisagée

Réalisée en bois peint et verni qui supporte mal la pluie, il est envisagé de la doter d'une cape de pluie afin d'éviter toute annulation de participation à un défilé en cas d'intempérie.

➤ Sensibilisation culturelle et sorties de la géante

Mila est, d'une part, une géante traditionnelle qui parade dans les cortèges de Sambre Avesnois (Berlaimont, Pont-sur-Sambre, Jeumont...) emmenée par des apprenants, jeunes et adultes, qui chaque fois, préparent pour l'occasion pendant plusieurs semaines une chorégraphie et une animation de percussion.

D'autre part, elle est une malle de lecture XXL comprenant livres et tapis de lectures confectionnés avec des mamans qui permet l'animation de temps lecture dans de nombreux lieux publics racontant l'histoire de « Mila & l'écureuil Noisette », véritable invitation à la découverte de l'univers des géants. Un récit que tout le monde peut s'approprier et enrichir. C'est l'enjeu de ce projet de taille : faire vivre une nouvelle légende populaire... et créer des histoires à l'infini.

NB : la création de la géante en 2019 a été réalisée grâce à du mécénat et n'a pas fait l'objet de demande de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Budget Prévisionnel

Dépenses : 2 027 €

Recettes : 1 419 € Fonds propres
608 € Département du Nord

Taux d'intervention :

30% (aide maximale : 3 000 €)

Montant sollicité : 608 €

PROPOSITION :

608 €

C O N V E N T I O N P L U R I A N N U E L L E D ' O B J E C T I F S
L E B A T E A U F E U – S C E N E N A T I O N A L E D U N K E R Q U E
ANNÉES 2023-2026

Vu le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 modifié par le règlement de l'Union Européenne n° 2020/972 de la commission du 2 juillet 2020 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les articles 10 et 10-1 ;

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

Vu le décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu le décret n° 2022-1736 du 30 décembre 2022 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives au label « Scène nationale » ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 novembre 2020 portant nomination de monsieur Hilaire MULTON en qualité de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 1er décembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2021 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Hilaire

MULTON, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État ;

Vu la circulaire MICA 1735886C du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et arts plastiques ;

Vu la circulaire du 8 avril 2022 relative au plan de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels.

Vu le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023 ;

Vu le programme 131 de la mission de la Culture ;

Vu la délibération N° 2021.01314 du conseil régional du 20 juillet 2021 Adoptant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération N°20170049 du conseil régional du 2 février 2017 relative à l'adoption des orientations de la nouvelle politique culturelle régionale ;

Vu la délibération N°20171933 du conseil régional des 14-15 décembre 2017, concernant les axes d'intervention et les dispositifs concertés avec les acteurs, les filières et les territoires déclinant la nouvelle politique culturelle de la région Hauts-de-France ;

Vu la délibération n°2018.0831 du conseil régional du 28 juin 2018 relative à « l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs républicaines » ;

Vu la délibération DESC/2017/119 du 22 mai 2017 relative aux orientations de la politique culturelle départementale.

Vu les orientations culturelles de la ville de dunkerque présentées en conseil municipal le 13 décembre 2018

Entre

D'une part,

L'État, représenté par monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts de-France, préfet du Nord, ci-après désigné sous le terme « l'État » ;

La Région Hauts-de-France, dont le siège est situé au 151 boulevard du Président Hoover, 59555 Lille cedex, représentée par son président, monsieur Xavier BERTRAND, autorisé par délibération n° de la commission Permanente du, ci-après désignée sous le terme « La région » ;

Le département du Nord, représenté par son président monsieur Christian POIRET, désigné sous le terme « Le Département », autorise par délibération de la commission permanente du Conseil départemental en date du

La communauté urbaine de Dunkerque, établissement public de coopération intercommunale, ci-après dénommée « la communauté urbaine », dont le siège est situé Pertuis de la Marine - B.P. 5530 - 59386 Dunkerque cedex 01, représentée par monsieur Franck DHERSIN, vice-président en charge de la culture, dûment habilité à intervenir aux présentes par délibération du conseil communautaire en date du

La ville de Dunkerque, représentée par monsieur Patrice VERGRIETE, maire de Dunkerque, dûment habilité à intervenir aux présentes par délibération n°..... du conseil municipal en date du 02 février 2023, ci-après désignée sous le terme « la ville de Dunkerque » ;

et désignés ensemble sous le terme « les partenaires publics »,

Et

d'autre part,

L'association le Bateau Feu – scène nationale de Dunkerque (dénomination courante le Bateau Feu) régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège social est situé Place du Général de Gaulle – BP 62064 – 59376 Dunkerque cedex 1, représentée par son président monsieur Bruno VOUTERS dûment mandaté et par monsieur Ludovic ROGEAU, directeur
N° SIRET : 384.346.672.00015
Code APE : 9004 Z

et ci-après désigné « la structure » ou « le bénéficiaire »

Préambule

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « scène nationale » ;

Considérant le projet artistique et culturel initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe ;

Considérant la politique conduite par le ministère de la Culture en faveur de la création et la diffusion des œuvres de l'art et de l'esprit dans le domaine des arts du spectacle ;

Considérant la volonté de l'État d'apporter une attention particulière aux territoires les moins pourvus, au titre de la solidarité territoriale, contribuant ainsi à l'aménagement et à la diversité artistique et culturelle du territoire ;

Considérant la priorité de l'État en matière d'éducation artistique et culturelle ;

Considérant que le projet présenté par la scène nationale le Bateau Feu participe de cette politique, compte tenu de la capacité de sa direction à décliner à travers des objectifs concrets son engagement artistique, citoyen, culturel et territorial, ainsi que professionnel ;

Considérant que la région Hauts-de-France entend se positionner comme un **accélérateur du développement culturel**, et ainsi être identifiée comme « **région inventive** » ;

Considérant que la région Hauts-de-France entend catalyser des filières et des projets artistiques en se positionnant comme « **région créative** », accompagner le développement culturel des territoires en incarnant une « **région équilibrée** » et agir au plus près des habitants, et notamment des jeunes, en s'affirmant « **région participative** » ;

Considérant l'accompagnement et le soutien de la région Hauts-de-France aux opérateurs concourant au développement de la permanence artistique et de la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire régional ;

Considérant que la région Hauts-de-France veillera, au regard du projet artistique et culturel du Bateau Feu, au développement des objectifs suivants :

- développer un projet artistique et culturel de qualité et cohérent à l'endroit de la création / production, la diffusion et l'éducation artistique, en lien avec la population du territoire et couvrant l'ensemble des esthétiques et/ ou filières ;
- développer des partenariats utiles à la réalisation du projet artistique et culturel avec les acteurs territoriaux, régionaux, nationaux et internationaux ;
- accompagner la production et/ou la création notamment sur des esthétiques innovantes, émergentes ou méconnues ;
- concevoir et éprouver des démarches d'actions culturelles et d'éducation artistique actives et inventives ;
- travailler en direction de tous les publics pour promouvoir un égal accès à l'offre artistique et culturelle et favoriser l'élargissement des publics ;
- veiller à la diffusion des projets développés dans le cadre du présent projet artistique et culturel et à leur rayonnement en région et hors région ;

Considérant que le département du Nord a inscrit trois ambitions fortes au cœur de sa politique culturelle, souhaitant contribuer à un développement équilibré des territoires en matière culturelle :

- réduire les inégalités territoriales, en ayant une attention particulière portée aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés ; (équipements, accompagnement et mobilité des publics, patrimoine rural et centres-bourgs, etc.) en lien avec les communes et EPCI.
- agir en faveur des publics prioritaires du département du Nord grâce aux actions de médiation ;
- soutenir l'innovation culturelle et les nouvelles formes d'accès à la culture en faisant émerger des projets innovants et en mettant en lumière les pratiques innovantes des acteurs culturels et des équipements départementaux (médiation avec applications numériques...). L'innovation portera également sur de nouvelles formes de collaboration : des outils déjà expérimentés en matière d'aménagement de territoire, appels à projet, appel à manifestation d'intérêt pourront être introduits et testés dans ce domaine.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle s'articule, en cohérence et de manière transversale, avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...).

Aussi, le département du Nord veillera, **au développement de ces objectifs au regard du projet artistique et culturel du Bateau Feu.**

Les attentes du département du Nord en matière de médiation culturelle :

L'accès à la culture, par une démarche de compréhension et d'expérience esthétique, participe à d'un processus de construction de la personne sur un plan individuel (curiosité, ouverture culturelle, créativité, épanouissement, émancipation, savoir, plaisir, estime de soi) et collectif (renforcement du lien social, intégration, citoyenneté). La culture induit un changement de regard durable non seulement de l'individu sur le monde et les personnes qui l'entourent, mais aussi à son propre égard. Ces changements de perception se répercutent également sur les professionnels (relais sociaux, enseignants, personnels des établissements spécialisés), tant sur le regard porté sur leur public que sur leurs pratiques au quotidien.

Considérant que faciliter l'accès géographique ou tarifaire à la culture n'est que la première étape pour créer toutes les conditions d'une véritable « rencontre » entre le public et l'œuvre, l'objet culturel ou l'artiste, le département du Nord souhaite que soit favorisé le développement d'actions de médiation culturelle. Cette dernière est entendue ici comme l'ensemble des moyens et actions permettant de donner au public l'accès aux œuvres et au discours artistique, historique, scientifique et culturel, ainsi que les clés pour se les approprier par :

- des projets/actions de médiation sur les territoires ruraux, zones éloignées de la culture et/ou quartiers prioritaires Politique de la ville
- des projets/actions de médiation en direction des publics prioritaires du Département du Nord (collégiens, personnes en situation de handicap, personnes en insertion, personnes âgées, petite enfance 0-3 ans et/ou personnes placées sous-main de justice)
- des projets/actions de médiation présentant un caractère innovant (ex. : originalité, gouvernance, modalités de communication, lieu atypique, action inédite dans son déroulement, nouvelles technologies, nouvelles disciplines, etc.)

Pour ce faire, le département tient compte d'éléments complémentaires tels que :

- la qualité artistique des intervenants et des projets/actions : aspect structurant des projets/actions, qualité de la médiation...)
- le rayonnement territorial et l'ancrage de la structure dans le territoire (ex. : partenariats avec les acteurs locaux, projets intercommunaux, inter-quartiers, etc.)
- les apports pour les publics (co-construction avec les participants, etc.)
- la contribution du projet à la lutte contre l'illettrisme-illelectronisme
- l'aspect financier et budgétaire : recherche de co-financements (communes, Région, Etat, mécénat...); cohérence budget/activités (budget prévisionnel équilibré obligatoire); santé et capacité financières de la structure à mener les actions
- la méthode d'évaluation envisagée en amont des projets.

Considérant que la communauté urbaine de Dunkerque reconnaît dans le Bateau Feu, qui a su confirmer depuis sa création en 1992 sa vocation d'agglomération, un équipement privilégié du développement et de l'aménagement culturel du territoire.

Cette vocation a été confortée par la réinstallation de la scène nationale dans un théâtre rénové qui, en offrant de nouvelles perspectives de travail, doit permettre à la structure de faire face aux enjeux actuels du territoire en matière de développement culturel, artistique, éducatif et social.

Cette reconnaissance s'est traduite, dans le cadre des précédents contrats d'objectifs et depuis ces quinze dernières années, par un soutien accru au fonctionnement de l'établissement.

Dans le cadre de l'évolution du partage des responsabilités entre la CUD et les communes et de l'élaboration d'une stratégie culturelle d'agglomération, elle maintiendra son effort et s'engage à accompagner, en concertation avec les autres partenaires, le projet de la scène nationale.

La communauté Urbaine sera particulièrement attentive à ce que la scène nationale :

- poursuive une politique de diffusion et d'actions culturelles impliquant les différents partenaires présents sur le territoire, dans le souci notamment de favoriser l'élargissement, la circulation et la rencontre des publics ;
- poursuivre la rencontre et le dialogue avec la création contemporaine et les cultures de tous horizons au travers de sa programmation et de ses projets culturels et artistiques ;
- facilite l'accès du plus grand nombre aux propositions culturelles et artistiques par le maintien, entre autres, d'une politique tarifaire attractive, et par la mise en œuvre de projets co-élaborés avec les communes, les partenaires et les habitants du territoire, dans la continuité des projets collaboratifs et hors-les-murs menés ces dernières années ;
- inscrive le travail de formation et de sensibilisation des publics, y compris ceux qui sont les plus éloignés de l'offre culturelle, au cœur même de ses missions ;
- encourage, notamment par l'accueil d'artistes en résidence ou la collaboration avec les équipes artistiques présentes sur le territoire, la production et la diffusion des nouvelles formes de la création contemporaine et, par des occasions régulières de rencontre, leur confrontation avec le public et les praticiens amateurs.

A ce titre, elle veillera à prendre en compte certains enjeux stratégiques pour le développement culturel de l'agglomération, notamment :

- identifier et anticiper les évolutions des pratiques et approches culturelles, en s'inscrivant dans les réflexions, réseaux, initiatives, programmes ou projets développés à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.
- renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire, aux valeurs culturelles fortes et inclusives, en mettant à profit son riche patrimoine (matériel, immatériel), son identité festive et un profil alternatif propice à l'expérimentation artistique.
- structurer la mise en œuvre d'une éducation artistique et créative à tous les âges de la vie, favorisant l'épanouissement individuel et collectif, l'adaptation des savoirs, la résilience du territoire et sa transition vers un nouveau paradigme économique et social.
- prendre en compte les spécificités de la jeunesse afin de mieux répondre à ses besoins en matière culturelle (notamment en matière d'accès à la culture, de sensibilisation, d'éducation, de formation, de pratiques artistiques et d'entrepreneuriat culturel).

Considérant que la ville de Dunkerque conçoit la culture comme non seulement une connaissance et un apprentissage tout au long de la vie, mais aussi comme un vecteur essentiel et primordial de développement de la société, de la capacité de rayonnement et d'attractivité de la ville.

A partir des référentiels de base, que sont :

- Dunkerque culture 21 fixant les orientations stratégiques des acteurs du territoire en matière de développement culturel et de poursuivre la conduite d'une action permettant une meilleure prise de conscience des spécificités du territoire de ville portuaire et industrielle entamant néanmoins des mesures de transition, terre d'échanges et de migrations toujours d'actualité prégnante, de création contemporaine, traditions festives collectives, de son positionnement géographique exceptionnel (malgré la période après-Brexit, en proie au rapprochement de conflits armés aux portes de l'EUROPE...),
- la démarche des droits culturels (déclaration de Fribourg, texte issu de la société civile) ajoutant le prisme par lequel l'être humain est considéré pour ce qu'il est, sa nature patrimoniale, son savoir-faire à partager sous forme collaborative, l'intensification de la capacité à partager, à échanger, à s'ouvrir, à se relier à l'autre, à s'engager et à agir collectivement ; par l'augmentation de la créativité

et de l'intelligence collective ; et par la réappropriation, par le plus grand nombre, des espaces publics urbains.

- des orientations des politiques culturelles du mandat 2020 – 2026 pour une ville et des quartiers inclusifs, sobres, démocratiques résilients et participatifs, à l'aune d'un mandat s'ouvrant sur fonds de crise sanitaire dégradant fortement le lien social et sociétal où le soin à donner et recevoir est plus qu'essentiel.

Les enjeux se résument par

- l'accès à une offre culturelle, artistique et patrimoniale qualitative,
- la participation au développement durable, social, économique, environnemental et de transition, la contribution au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Elle poursuit les objectifs :

- d'une approche innovante et participative du patrimoine et des mémoires
- de développement de la participation de la plus grande diversité de publics à la dynamique culturelle, dans une logique d'enrichissement de l'individu et de cohésion sociale
- de rendre plus visible et plus lisible le dynamisme et les spécificités de l'action culturelle

En termes de cadres d'actions du projet associatif du Bateau Feu et de méthode de travail, la ville de Dunkerque sera particulièrement vigilante :

- sur le soin apporté aux partenariats avec les acteurs qu'ils soient de structures publiques municipales ou de type associatives conventionnées ou pas avec la ville.
- La contribution à la dynamique d'action collective des acteurs culturels dunkerquois par la prise d'initiatives.
- la prise en compte des différents publics et des territoires vulnérables en développant leur potentiel et leur résilience par des pratiques collectives, en démultipliant les actions en direction des publics dits empêchés et invisibles en lien avec les associations, les travailleurs sociaux, les structures médico-sociales...en travaillant au bien-être et en lien étroit avec les acteurs de la santé et du handicap, en élargissant les propositions de médiation vis-à-vis du public jeune (passe culture et étudiants) tout en ayant une attention pour les seniors.
- en formant, mettant en réseau et valorisant les pratiques amateurs ou les pratiques artistiques émergentes, les faisant se confronter aux pratiques professionnelles, à destination des quartiers comme de la ville, en évaluant les politiques et projets au regard des objectifs communs fixés, en insistant plus particulièrement sur l'accompagnement de la pratique en amateur en adéquation avec l'action culturelle de la Scène nationale tenant compte de l'enjeu du développement et de la montée en qualification des pratiques artistiques.
- en étant acteur des réseaux existants sur le territoire et au-delà, poursuivant ainsi le travail à l'échelle transfrontalière et transmaritime.
- en faisant du Dunkerquois une terre d'artistes par la valorisation des créateurs, artistes issus de notre territoire, y vivant ou s'y installant en voulant y exercer leur pratique professionnelle avant de les faire rayonner.
- en les faisant rencontrer les habitants, citoyens et associations pour mener ensemble des projets (visibles dans l'espace public, appel à projet culture et création artistique ...). En s'appuyant sur les ressources locales et mobilisant les habitants en les rendant acteurs de la transformation de leur ville et de leur espace de vie au quotidien.

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par le bénéficiaire participe de ces politiques ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label « scène nationale » et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par son directeur et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel ;
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels ;
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet ;

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le projet du Bateau Feu - scène nationale de Dunkerque, s'appuie sur le cahier des missions et des charges du label et répond à un triple engagement-artistique, citoyen, culturel-territorial et professionnel. Dans ce cadre, tel qu'il est décrit à l'annexe I, le projet artistique et culturel se définit principalement à partir des axes suivants :

Le Bateau Feu - scène nationale de Dunkerque fait partie du réseau des 77 scènes nationales labellisées par le ministère de la Culture et de la communication. Issus du mouvement de la décentralisation théâtrale, ces établissements culturels ont en commun trois missions essentielles : la création artistique (production et coproduction), la diffusion pluridisciplinaire de spectacles vivants (théâtre, danse, musique, cirque, arts de la scène), la participation dans son aire d'implantation à une action de développement culturel. Outre ces missions de diffusion et de création, le Bateau Feu a toujours inscrit au premier rang de ses préoccupations la défense de la notion de service public de la culture, au service de tous les publics sans exclusive.

Le projet de Ludovic ROGEAU est pensé pour une structure considérée non pas uniquement comme un lieu de programmation de spectacles où l'on sacralise les œuvres mais aussi et surtout comme un lieu qui contribue à fabriquer du commun en partageant avec les autres une expérience esthétique.

Un lieu qui ne cache pas les divergences et les frottements mais qui invite les habitants à inventer les moyens d'affronter et de vivre leurs contradictions dans la douceur.

Un théâtre où les publics se rassemblent en grand nombre à l'occasion d'événements d'envergure et où ils peuvent également y venir pour partager des rencontres intimes.

Ce projet est pensé pour un théâtre qui accompagne les artistes et qui accompagne le public, un lieu en mouvement qui permet d'exprimer de nouvelles manières de créer comme de nouvelles manières d'aborder l'œuvre. Le désir le plus cher de l'équipe de la scène nationale est que le Bateau Feu soit un lieu ouvert et accessible ; que chaque individu se sente autorisé à y entrer sans a priori et loin de toute discrimination.

Ce projet s'inscrit sur son territoire et à l'écoute des bruissements du monde. Dans ce sens, parler du territoire de la Scène nationale, c'est évoquer le maillage de ces espaces et le rayonnement de la structure. C'est aussi parler de l'implication de l'équipe dans la mise en place et le suivi des collaborations. C'est dans la qualité des relations entre les personnes que se forment les collaborations entre les structures les plus durables et les plus enthousiasmantes.

Ce projet est marqué par les histoires car ces dernières semblent être une réponse à notre besoin de rencontrer, de dialoguer, de réfléchir, de méditer, de rêver, de chercher en commun.

Au titre de ses missions, le bénéficiaire porte une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, et au développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

Dans le cas où des amateurs ou un groupe d'amateurs participeraient à des représentations, le bénéficiaire s'engage à conclure une convention avec le groupe d'amateurs et à procéder à une télé déclaration selon la réglementation en vigueur (article 32 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ; décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif et arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret).

ARTICLE 3 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de la signature par l'ensemble des partenaires pour couvrir la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026 soit quatre années civiles.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DE L'ACTION

Pour l'État, le coût total estimé éligible de l'action de la structure sur la durée de la convention est évalué à 14 913 550 euros, conformément aux budgets prévisionnels figurant en annexe.

Pour la région Hauts-de-France, la subvention annuelle est délibérée par l'assemblée délibérante, conformément à son budget primitif, à son règlement budgétaire et financier et à la présente convention, après instruction de la demande de subvention.

Pour la communauté urbaine de Dunkerque, la subvention annuelle est délibérée par le conseil de communauté, conformément à son budget primitif, à son règlement budgétaire et financier et à la présente convention, après instruction de la demande de subvention.

Pour la Ville de Dunkerque, la subvention annuelle est délibérée par le Conseil municipal, conformément à son budget primitif, à son règlement budgétaire et financier et à la présente convention, après instruction de la demande de subvention.

Le besoin de financement public exprimé par la structure est calculé en prenant en compte les coûts totaux retenus estimés de l'action, ainsi que tous les produits qui y sont affectés. L'annexe présente le budget prévisionnel de l'action en détaillant ces coûts éligibles à la contribution financière des partenaires publics et l'ensemble des produits affectés, ainsi que les règles retenues par la structure.

Ils comprennent notamment tous les coûts, directement liés à la mise en œuvre de l'action, qui :

- sont conformes au règlement budgétaire et financier de chaque partenaire signataire ;
- sont liés à l'objet de l'action et sont évalués en annexe ;
- sont nécessaires à la réalisation de l'action ;
- sont raisonnables selon le principe de la bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation de l'action ;
- sont dépensés par la structure ;
- sont identifiables et contrôlables.

Le cas échéant, les coûts éligibles pourront également comprendre des coûts indirects notamment :

- les coûts variables, communs à l'ensemble des activités de la structure ;

Lors de la mise en œuvre de l'action, la structure peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation de l'action et qu'elle n'excède pas 10 % du coût total estimé de l'action.

La structure notifie par écrit les modifications à chaque partenaire signataire dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours. Cette information ne vaut pas acceptation.

En cas d'acompte(s) versé(s) le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse de ces modifications éventuelles par chaque partenaire public signataire.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

L'ensemble des parties s'accorde pour reconnaître que les contributions prévues dans le cadre de cette convention sont établies à partir des montants des subventions qui ont été versées par chacun des partenaires pour l'exercice N-1 et qui s'élevaient à hauteur de :

- 630 000 € pour l'État
- 650 000 € pour la région
- 135 000 € pour le département
- 1 277 840 € pour la communauté urbaine de Dunkerque.

Il est convenu, par ailleurs, que la communauté urbaine de Dunkerque contribue au financement par le versement d'une subvention affectée d'équipement permettant à l'association de procéder à l'acquisition d'équipements indispensables à la bonne marche et à l'accomplissement des missions de la scène nationale. Pour l'exercice N-1, ce montant s'élevait à :
- 10 000 €.

Il est convenu, par ailleurs, que la ville de Dunkerque contribue au financement par le versement d'une subvention au titre de la compensation du loyer du théâtre et d'une subvention pour la compensation de la maintenance scénique. Pour l'exercice N-1, ces montants s'élevaient respectivement à
-368 000 € et 9 456 €.

La convention de mise à disposition signée entre la ville de Dunkerque et l'association est annexée.

Dans le cadre de cette convention, la contribution financière des partenaires publics signataires est convenue pour un montant prévisionnel de 12 153 115 euros, sous réserve de la disponibilité des crédits, équivalent à 81 % du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4 et se répartissant comme ci-dessous :

Partenaires publics signataires de la présente convention	Montant prévisionnel des contributions* pour toutes les années d'exécution de la convention, en euros TTC (A)	Montant prévisionnel des contributions* pour toutes les années d'exécution de la convention, en euros HT (A)	Montant total estimé des coûts éligibles pour toutes les années d'exécution de la convention, en Euros HT (B)
L'État	2 520 000	2 468 169	14 913 550
La région	2 600 000	2 600 000	14 913 550
Le département	540 000	528 893	14 913 550
La communauté Urbaine de Dunkerque	5 111 360	5 006 229	14 913 550
Total (prévisionnel)	10 771 360	10 603 291	14 913 550

Partenaires publics signataires de la présente convention / Contribution financière au titre de la compensation	Montant prévisionnel des contributions* pour toutes les années d'exécution de la convention, en euros TTC (A)	Montant prévisionnel des contributions* pour toutes les années d'exécution de la convention, en euros HT (A)	Montant total estimé des coûts éligibles pour toutes les années d'exécution de la convention, en Euros HT (B)
La ville de Dunkerque – Compensation loyer théâtre	1 472 000	1 472 000	14 913 550
La ville de Dunkerque – compensation maintenance scénique	37 824 (à titre indicatif)	37 824 (à titre indicatif)	14 913 550
Total (prévisionnel)	1 509 824	1 509 824	14 913 550

Partenaires publics signataires de la présente convention / Contribution financière au titre de l'équipement	Montant prévisionnel des contributions* pour toutes les années d'exécution de la convention, en euros TTC (A)	Montant prévisionnel des contributions* pour toutes les années d'exécution de la convention, en euros HT (A)	Montant total estimé des coûts éligibles pour toutes les années d'exécution de la convention, en Euros HT (B)
La communauté urbaine de Dunkerque	40 000	40 000	56 000
Total (prévisionnel)	40 000	40 000	56 000

* sous réserve de la disponibilité des crédits

Les montants prévisionnels des contributions financières des partenaires publics signataires sont évalués à :
 Pour l'année 2023 : 3 028 279 euros HT, soit 80.79 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;
 Pour l'année 2024 : 3 028 279 euros HT, soit 80.84 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;
 Pour l'année 2025 : 3 028 279 euros HT, soit 82.04 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;
 Pour l'année 2026 : 3 028 279 euros HT, soit 81.24 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles HT ;

Dans tous les cas, les contributions financières des partenaires signataires de la présente convention ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits de paiement en loi de finance pour l'État et dans la limite de la règle budgétaire. Le paiement sera effectué dans les règles de la comptabilité publique ;
- le vote des crédits, ou la délibération des assemblées délibérantes des collectivités territoriales ou leurs groupements ;
- le respect par la structure des obligations de la présente convention et notamment celles mentionnées aux articles 1^{er}, 7, 8 et 10 ;
- le contrôle en fin d'exercice par les partenaires signataires de la présente convention, conformément à l'article 9, que le montant annuel de la contribution n'excède pas le coût annuel de l'action.

La structure entend s'efforcer d'obtenir des soutiens financiers auprès d'autres collectivités territoriales ou d'organismes publics ou privés lui permettant d'accroître et de développer ses activités.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour chaque année budgétaire, la structure adressera une demande de subvention à chacun des partenaires signataire de la présente convention.

Sous réserve des dispositions de l'article 5 et conformément aux dispositions particulières à chacun d'eux, les partenaires confirment chaque année les sommes qu'ils versent.

Ces subventions ne peuvent en aucun cas être utilisées par la structure pour apporter des subventions à d'autres personnes morales, ou pour un objet différent de celui pour lequel elles ont été attribuées.

Pour l'État :

La subvention de l'État sera imputée chaque année sur les crédits déconcentrés de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France relatifs au programme 131 « création », action n°01 « soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » et pourra être actualisée chaque année sous réserve de la disponibilité des crédits.

Cette contribution financière sera créditée au compte de la structure selon les procédures comptables en vigueur. Elle fera l'objet d'une convention financière annuelle bilatérale dans laquelle seront fixées les modalités de versement.

Pour la région :

Afin d'atteindre les objectifs fixés à l'article 1, et de permettre à la structure de réaliser ses engagements, sous réserve des crédits correspondants au budget régional, la région s'engage à verser chaque année une aide financière dont le montant sera fixé par délibération.

Les modalités de paiement de la participation régionale seront précisées dans la convention financière annuelle.

Pour le département :

Afin de permettre à la structure de mettre en œuvre son projet culturel, Le département du Nord s'engage à verser l'aide financière ci-dessus fixée à l'article 5 sous réserve du vote annuel du budget correspondant par l'assemblée délibérante. Les modalités de versement seront fixées dans le cadre d'une convention financière annuelle bilatérale.

Pour la communauté urbaine de Dunkerque :

Afin d'atteindre les objectifs fixés à l'article 1, et de permettre au Bateau Feu de réaliser son projet artistique et culturel, la communauté urbaine de Dunkerque s'engage à verser chaque année une subvention globale au titre de l'activité ainsi qu'une subvention affectée d'équipement dans la limite des montants maximaux prévisionnels prévus à l'article 5.

Le montant définitif des subventions sera, sous réserve du vote des crédits au budget, arrêté chaque année au regard de la demande de subventions effectuée par le Bateau feu accompagnée du programme prévisionnel d'activités annuelles.

La délibération d'attribution de subventions prise par le conseil communautaire sur le fondement de l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales sera notifiée à l'association dans un délai maximal de 15 jours suivant la séance.

- En ce qui concerne la subvention globale au titre de l'activité :

Un acompte de 50 % du montant de la subvention accordée au titre de l'exercice considéré sera versé dans le courant du premier trimestre. Un acompte de 30 % dans le courant du troisième trimestre de l'année concernée. Le solde, soit 20%, sera versé au plus tard dans le courant du premier semestre de l'année suivante.

Pour le versement de tout ou partie de la subvention globale au titre de l'activité, Le Bateau Feu s'engage à fournir à la communauté urbaine de Dunkerque un plan de trésorerie établi de façon définitive pour les mois précédents, et de façon prévisionnelle et actualisée pour les mois à venir, selon le modèle qui lui sera fourni.

- En ce qui concerne la subvention d'équipement :

Un premier acompte de 50 % sera versé dès la signature de la convention. Le solde sera versé sur production d'un bilan d'opération, établi conformément au modèle joint à la présente convention.

Il est précisé que la réalisation de l'opération au titre de laquelle la subvention d'équipement est accordée, devra impérativement intervenir dans un délai maximum de 2 ans (y compris année d'attribution), sauf prorogation expressément accordée par la collectivité.

Affecté à une dépense déterminée, le montant de la subvention affectée d'équipement attribuée est un montant prévisionnel maximum de sorte que le solde sera automatiquement ajusté à due concurrence à la lumière du bilan d'opération définitif.

En ce qui concerne la subvention d'équipement, en cas de cession du bien, de dissolution de l'association ou de résiliation anticipée de la convention avant le terme d'amortissement de la subvention, les parties conviennent que la communauté urbaine de Dunkerque pourra exiger de plein droit le remboursement du montant non amorti de la subvention octroyée.

Nonobstant les alinéas précédents, afin de permettre la meilleure adéquation possible entre le niveau de la trésorerie associative et le versement de la subvention, les parties conviennent par la présente que ces versements pourront être fractionnés, anticipés ou différés à l'initiative de la communauté urbaine de Dunkerque.

Pour la ville de Dunkerque :

La ville de Dunkerque s'engage à verser à la structure chaque année une subvention, répondant d'une part à un but d'utilité communale et d'autre part aux objectifs visés à l'article 1. Le montant définitif de cette subvention sera arrêté par le conseil municipal, sous réserve du vote des crédits au budget, sur demande expresse de la structure et conformément aux dispositions des articles 5, 7 et 10 de la présente convention, sans qu'il soit nécessaire de modifier la présente convention par voie d'avenants. Le versement de la subvention pourra être fractionné à l'initiative de la ville de Dunkerque.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS COMPTABLES ET MORALES

La structure s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologuées par le comité de la réglementation comptable.

Les comptes de la structure sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La structure déclare tenir une comptabilité conforme au règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'autorité des normes comptables et à faire approuver ses comptes par les organes compétents au plus tard dans les quatre mois qui suivent la clôture des comptes. Les aides apportées par les collectivités publiques signataires de la présente convention et les autres partenaires éventuels y sont retracées selon les modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999.

La structure a désigné en qualité de commissaire aux comptes : Monsieur Nicolas Zowezak – Cabinet RG – 27 rue de Seclin – 59 710 Avelin, pour un mandat de six ans.

La structure s'engage à fournir à l'ensemble des partenaires signataires de la présente convention pour chaque année de la période de la présente convention :

Pour l'État :

a) avant le 30 juin de l'année suivante :

- les comptes annuels, le rapport du trésorier payeur et le rapport d'activité approuvé par le directeur ou toute personne habilitée ;
- le compte rendu quantitatif de l'action de la structure comprenant les éléments mentionnés à l'annexe relative aux indicateurs d'évaluation, signé par le/la directeur/trice ou toute personne habilitée ;
- le compte de résultat analytique, conforme à la présentation UNIDO ;
- un état du personnel employé distinguant le personnel sur emploi durable (CDI et CDD de plus de 9 mois) et le personnel sur emploi occasionnel-cet état est exprimé en équivalent temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels ;
- le montant total des rémunérations allouées aux dirigeants ainsi que le montant des trois rémunérations les plus élevées ;
- un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;
- les attestations fiscales et sociales confirmant la régularité de sa situation.

b) au plus tard le 30 novembre de l'année en cours, les dossiers de demande de subvention pour l'année N+1, comportant entre autres le rapport provisoire d'activité, signé par le /la directeur/trice ou toute personne habilitée.

Pour la région :

a) avant le 31 janvier de l'année suivante :

- un compte rendu d'exécution détaillé des activités de l'année écoulée (production, diffusion, activités de formation et de sensibilisation, etc.)

b) au plus tard le 30 juin de l'année suivante, les documents établis dans le respect des dispositions du droit français et du droit communautaire

- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ;
- le rapport moral et le rapport d'activité approuvés par le président ou toute personne habilitée ;
- le compte rendu quantitatif de l'action de la structure comprenant les éléments mentionnés à l'annexe relative aux indicateurs d'évaluation, signé par le président ou toute personne habilitée ;
- un compte de résultat analytique ;
- une annexe détaillée des subventions publiques perçues (TTC et HT) ;
- un état du personnel employé distinguant le personnel sur emploi durable (CDI et CDD de plus de 9 mois) et le personnel sur emploi occasionnel – cet état est exprimé en équivalent temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels ;

- le montant total des rémunérations allouées aux dirigeants ainsi que le montant des trois rémunérations les plus élevées ;
- les attestations fiscales et sociales confirmant la régularité de sa situation.

c) au plus tard le 30 novembre de l'année en cours, les dossiers de demande de subvention pour l'année N+1.

Tout document (comptes annuels, etc.) transmis par la structure aux partenaires signataires de la présente convention devra être revêtu du paraphe et/ou de la signature du président, représentant légal de la structure ou de tout représentant légal et accompagné d'une copie de la délégation de signature.

Pour le département du Nord :

a) avant le 31 janvier de l'année suivante :

- un bilan annuel des actions menées dans le cadre du partenariat départemental (actions en direction des territoires et des publics prioritaires du Département, innovation...) – cf. annexe du dossier

b) les documents listés ci-dessous doivent être remis auprès de l'autorité qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée :

- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ;
- le rapport d'activités approuvé par le président ou toute personne habilitée ;
- le compte rendu quantitatif de l'action de la structure comprenant les éléments mentionnés à l'annexe relative aux indicateurs d'évaluation, signé par le président ou toute personne habilitée ;
- un compte de résultat analytique ;
- une annexe détaillée des subventions publiques perçues (TTC et HT) ;
- un état du personnel employé distinguant le personnel sur emploi durable (fonctionnaires, CDI et CDD de plus de 9 mois) et le personnel sur emploi occasionnel – cet état est exprimé en équivalent temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels (à défaut rubrique du dossier complétée) ;
- le montant total des rémunérations allouées aux dirigeants ainsi que le montant des trois rémunérations les plus élevées (à défaut de rubrique du dossier complétée).
- les attestations fiscales et sociales confirmant la régularité de la situation.

c) au plus tard le (9 décembre) de l'année en cours, les dossiers de demande de subvention dûment complétés pour l'année N+1

Tout document (comptes annuels, etc.) transmis par la structure aux partenaires signataires de la présente convention devra être revêtu du paraphe et/ou de la signature du président, représentant légal de la structure ou de tout représentant légal et accompagné d'une copie de la délégation de signature.

Pour la communauté urbaine de Dunkerque :

La structure s'engage à fournir pour le **30 juin de l'année suivante** :

- les derniers bilans et comptes de résultats complets ainsi que leurs annexes, certifiés par le commissaire aux comptes ;
- l'éventuelle liasse fiscale ;
- le plan de trésorerie définitif ;
- le rapport moral et le rapport d'activité approuvés par le président ou toute personne habilitée ;
- le compte rendu quantitatif de l'action de la structure comprenant les éléments mentionnés à l'annexe relative aux indicateurs d'évaluation, signé par le président ou toute personne habilitée.

Pour la ville de Dunkerque :

L'association mettra en place et tiendra régulièrement une comptabilité de dépenses et de recettes suivant les dispositions générales du plan comptable, adaptées aux conditions particulières d'exercice de l'association. Conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association devra fournir à la Ville une copie certifiée de ces budgets et comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

L'association transmettra à la ville, au plus tard dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, un compte rendu détaillé d'exécution pour chaque action qu'elle aura initiée, ainsi qu'un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document sera accompagné de toutes les justifications nécessaires.

Les agents communaux habilités pourront procéder à toute vérification utile pour s'assurer que les intérêts contractuels de la ville sont sauvegardés. Ils pourront en particulier se faire présenter toutes pièces de comptabilité nécessaires à leur vérification.

Ces documents présentés au nom du conseil d'administration seront soumis à l'approbation statutaire de l'assemblée générale et pourront faire l'objet d'un complément d'information à la demande de la ville.

La structure s'engage à fournir à l'ensemble des partenaires dans les meilleurs délais toutes les pièces et documents demandés par ses partenaires pour constituer les dossiers d'engagement des subventions prévues dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 8 – AUTRES ENGAGEMENTS

8.1 Le bénéficiaire informe sans délai chaque partenaire signataire de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

8.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe chaque partenaire signataire sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.3 Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle des partenaires signataires de la présente convention, en conformité avec leurs chartes graphiques, ainsi que l'appellation « scène nationale » dont il bénéficie sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

8.4 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

8.5 Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelé ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former dès 2022 les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Les engagements pris par le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

8.6 Le bénéficiaire s'engage à s'inscrire dans une démarche éco responsable promue par la charte de développement durable proposée par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel en mettant en cohérence trois des objectifs ci-dessous :

- la démarche de mobilité douces et actives (navettes, co-voiturage, transport en commun déplacements non polluants)
- la maîtrise des consommations d'énergie et de fluides,
- l'alimentation responsable,
- la gestion responsable des déchets,
- les achats durables et responsables (logique de cycle de vie et de coût global, sélection de ses fournisseurs),
- le respect des sites naturels, des espaces verts et de la biodiversité, le mieux vivre ensemble (accueil accessibilité l'inclusion la solidarité, l'égalité la diversité),
- les impacts économiques et sociaux,
- le management responsable (référents de développement durable, formation des équipes de management),
- la sensibilisation en matière d'éco responsabilité (communication vers partenaires fournisseurs et habitant.es) ;
- s'engager dans une démarche d'amélioration et favoriser les échanges d'expériences et de mutualisation des moyens entre les lieux ;
- s'engager à établir un plan d'actions opérationnel décliné sur trois ans.

ARTICLE 9 – SANCTIONS

9.1 En cas d'inexécution ou de modifications substantielles, et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit des partenaires signataires de cette convention, ces derniers peuvent diminuer ou suspendre le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, après examen des justificatifs présentés par la structure et avoir préalablement entendu ses représentants.

9.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

9.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 10 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

10.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de comités de suivi en présence de la direction artistique de la structure labellisée bénéficiaire et des représentants des collectivités publiques partenaires et signataires.

10.2 Le Comité de suivi est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- la réalisation du projet sur l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du bénéficiaire.

Le comité de suivi se réunit au minimum une fois par an, sur convocation de la structure. Les documents de la séance sont adressés aux partenaires publics dans un délai raisonnable, avant la séance. Un compte-rendu de la séance, rédigé par les services de la scène nationale, sera adressé à l'ensemble des membres.

10.3 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

10.4 De préférence un an et au plus tard six mois avant l'expiration de la présente convention, la direction de la structure présente aux partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs.

10.5 Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

À l'issue de cette procédure les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectifs décident de demander ou non au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 11 - CONTROLE DE L'ÉTAT, DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE ET DE LA VILLE DE DUNKERQUE

11.1 La structure s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'État, la région, le département, la communauté urbaine de Dunkerque et la ville de Dunkerque, de la bonne exécution de la présente convention tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale, de la bonne exécution de la présente convention, notamment par l'accès et/ou la communication de toute pièce justificative des dépenses et tout autre document de nature juridique, fiscale, comptable et de gestion dont la production serait jugée utile.

11.2 Chaque partenaire signataire s'assure annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet artistique et culturel. Chaque partenaire signataire peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet artistique et culturel augmentés d'un excédent raisonnable ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 12 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 10 et aux contrôles de l'article 11.

ARTICLE 13 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie ou l'ensemble des parties lorsque la convention est pluripartite peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 14 – ANNEXES

Les annexes font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 15 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre partie, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions de la convention et/ou du projet artistique et culturel, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse, à la suite d'une tentative de conciliation suivie d'un conseil d'administration extraordinaire.

ARTICLE 16 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention sera porté devant la juridiction territorialement compétente.

Fait à Lille, en sept exemplaires, le

Pour le bénéficiaire,
Le directeur
Monsieur Ludovic ROGEAU

Pour le bénéficiaire,
Le président du conseil d'administration
Monsieur Bruno VOUTERS

Pour la communauté urbaine de Dunkerque,
Le vice-président en charge de la culture
Monsieur Franck DHERSIN

Pour la ville de Dunkerque,
Le maire
Monsieur Patrice VERGRIETE

Pour le département du Nord,
Le président
Monsieur Christian POIRET

Pour la région Hauts-de-France,
Le président de la région Hauts-de-France
Monsieur Xavier BERTRAND

Pour l'État,
Le préfet de la région Hauts-de-France
Monsieur Georges-François LECLERC
Et par délégation par arrêté préfectoral
Le directeur régional des affaires culturelles,

Monsieur Hilaire MULTON

ANNEXES

C O N V E N T I O N P L U R I A N N U E L L E D ' O B J E C T I F S

L E B A T E A U F E U
ANNÉES 2023 – 2026

ANNEXE 1 : PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DU BATEAU FEU

ANNEXE 2 : BUDGETS PREVISIONNELS 2023-2026

ANNEXE 3 : INDICATEURS

ANNEXE 4 : ORGANIGRAMME

ANNEXE 5 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

ANNEXE 6 : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE ET DE L'AVANT-SCENE
ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION

ANNEXE 1 : PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DU BATEAU FEU



Le Bateau Feu – Scène Nationale Dunkerque

Ce que nous avons à vivre ensemble

L'évolution du projet

Ludovic ROGEAU
Octobre 2022

Sommaire

Préambule.....	2
1 - La ligne artistique.....	5
1.1 Une programmation pluridisciplinaire	5
1.1.1 Les mots, les images et les corps.....	7
1.1.1 La programmation hors les murs	9
1.1.2 Les temps forts	11
1.2 La place des artistes au sein du Bateau Feu.....	13
1.2.1 La Constellation.....	13
1.2.2 L'accompagnement des artistes	16
2 - Le rapport aux habitants.....	19
2.1 Un lieu ouvert et accessible	19
2.2 L'expérience-spectateur	20
2.2.1 Goûter l'expérience	20
2.2.2 Vivre l'expérience.....	22
2.2.3 Partager l'expérience.....	23
3 - Le rayonnement du Bateau Feu.....	25
3.1 Au niveau local.....	25
3.2 Au niveau régional.....	27
3.3 Au niveau national	27
3.4 Au niveau transfrontalier et international	28
4 - Les sujets transversaux	29
4.1 Le développement durable	29
4.2 Egalité et Equité	31
5 - Les Moyens de la mise en œuvre	32
5.1 L'équipe	32
5.2 L'association	32
5.3 La communication.....	33
5.4 L'équilibre budgétaire	33
6 - Conclusion.....	34

Préambule

Après quatre années qui auront été surprenantes, enthousiasmantes mais aussi tellement déstabilisantes, et malgré les bouleversements liés à la crise sanitaire et à ses conséquences, nous pouvons aujourd'hui souligner la belle réussite du travail mené par Le Bateau Feu tant du point de vue de l'action sur le territoire que du rapport aux artistes et au public.

Le bilan de ces quatre premières saisons à la direction de la Scène nationale de Dunkerque est objectivement positif au regard :

- de la fréquentation avec une augmentation du nombre de billets vendus sur les deux premières saisons (hors crise sanitaire),
- de l'inscription sur le territoire avec le développement de projets au niveau local et régional et dans la très bonne relation avec nos partenaires,
- du rayonnement de la Scène nationale régionalement et nationalement,
- et de l'engagement de l'équipe dans la mise en œuvre du projet.

Alors que nous ne sommes pas encore sortis de l'éprouvante crise sanitaire, et même si pour une bonne partie des années 2020 et 2021, les décisions gouvernementales liées à la pandémie de Covid-19 ont amené les lieux culturels à annuler leurs activités, nous avons fait preuve d'inventivité, de souplesse, de pugnacité et de conviction. Ce marasme a renforcé l'envie et le besoin de culture pour l'équipe du Bateau Feu et pour les habitants qui l'ont exprimé abondamment.

La solidarité a été essentielle dans ces moments pour envisager l'avenir et faire face à la peur. Nous avons souhaité que le théâtre soit le lieu où l'on donne la parole, où l'on intègre, où l'on rende visible, pour aider les individus à se mobiliser et à résister au repli sur soi.

Malgré la présence du virus, malgré les contraintes qui se sont imposées à nous, nous avons continué à rêver la Scène nationale comme un lieu de rencontre et de croisement pour les artistes, un lieu de confrontation des idées, un lieu de vie, ouvert sur le monde et accessible à tous les habitants.

Aujourd'hui et dans ce contexte de crise persistante, je suis persuadé que nous avons encore et toujours la responsabilité collective de faire vivre l'état d'esprit de cette belle aventure qu'est la décentralisation théâtrale et qui fait que l'Art et la Culture sont au cœur de nos vies, partout en France. A nous de toujours réinventer la manière de vivre en communauté, de nous rappeler « ce que nous avons à vivre ensemble ».

Il faut noter que les fondements de cette maison de théâtre sont solides ; la trajectoire est clairement définie. Le projet de mon premier mandat s'est inscrit de manière assumée dans la continuité de celui porté par Hélène Cancel avec la volonté d'apporter un regard personnel sur les questions de programmation, d'accompagnement des artistes et de relation aux habitants. La mise en place de ce projet pensé pendant plusieurs mois s'est faite avec beaucoup de bienveillance de la part de l'équipe et des partenaires. Ce dont j'avais rêvé a trouvé une réalité grâce à l'implication volontaire de l'équipe et aux échos favorables de ceux qui entourent la Scène nationale. Ce soutien fort m'invite à affirmer que nous pourrions agir pour cette agglomération en y développant la présence artistique.

.../...

- **Le théâtre, c'est le lieu dans lequel vivent les histoires**

A mon arrivée, j'avais énoncé que la ligne artistique du Bateau Feu se dessinerait autour des histoires. Si cette proposition a pu paraître imprécise à certains, je suis très heureux des retours que j'ai reçu de la part des membres du Conseil d'Administration au printemps 2021 (durant les affres de la crise sanitaire et avec nos difficultés à pouvoir exercer notre métier). Ceux-ci m'ont dit comprendre précisément à ce moment-là « ce que nous avons à vivre ensemble » et pourquoi les histoires qu'on se raconte collectivement étaient essentielles à notre existence de citoyens.

Je suis également très fier de voir l'enthousiasme des spectateurs en réponse à ma volonté de présenter à Dunkerque des spectacles dont la générosité est au cœur du processus de création bien loin des expérimentations autocentrées et des performances formelles. Ces spectacles affirment ainsi l'envie de partager une pensée à travers une narration, une dramaturgie, à partir de codes partagés par le plus grand nombre.

Comme une histoire adressée aux habitants de la ville et du territoire, les saisons du Bateau Feu sont une réponse à notre besoin de nous situer dans le temps, de nous relier au passé et à l'avenir, de nous libérer du contingent, et de rendre visible « ce que nous avons à vivre ensemble ».

Un sujet brûlant d'actualité

Sur les ondes de France Inter, le jeudi 18 août 2022, Christophe Ono-Dit-Biot, romancier et journaliste, a évoqué la récente tentative d'assassinat qui a eu lieu contre Salman Rushdie. Dans cette interview, le journaliste a mis en avant le fait que, dans cet acte, c'est un écrivain qui a été touché, quelqu'un qui n'a que les mots pour agir et qui place la liberté d'écrire au-dessus de tout dans un monde qui restreint toujours plus les libertés d'expression et de création.

Pour reprendre les mots de Christophe Ono-Dit-Biot, je suis persuadé que les histoires que les romanciers nous racontent apparaissent comme étant le meilleur moyen pour comprendre la société dans laquelle nous vivons. Ainsi, embarquer les gens dans une histoire, c'est les faire réagir à ce monde chaotique. Les histoires qu'on raconte, les histoires que Salman Rushdie raconte, et plus largement l'Art, permettent à la fois de raconter le fracas du monde, mais aussi de savoir ce à quoi l'on tient, ce que l'on veut préserver et qui nous permet de rester humain. Une histoire, c'est un peu comme un antidote, comme un contrepoison, un peu comme un refuge. Ces propos viennent en écho à ceux d'Umberto Eco, qui lui-même était fasciné par les complots et les mensonges, dans une époque marquée par le doute et les « faits alternatifs ».

Les histoires seront donc encore et toujours au centre du projet du Bateau Feu. Elles donneront des repères, telle une boussole. Elles dessineront un chemin sinueux et Le Bateau Feu sera le lieu dans lequel vivront ces histoires racontées par des artistes de la scène pluridisciplinaire.

- ❖ **Les grandes évolutions du projet**

Au début de ce deuxième mandat du projet dont j'ai rêvé pour Le Bateau Feu, voici en quelques mots les grands axes de l'évolution de celui-ci que je détaillerai dans les pages qui suivent.

- **Repenser la place faite aux artistes au sein du Bateau Feu**

Alors que pour mon premier mandat, je n'avais pas souhaité ouvrir largement ma collaboration à un collectif dans l'idée de tisser un lien particulier avec un seul artiste (Johanny Bert), je souhaite aujourd'hui impliquer plusieurs d'entre eux dans la vie du Bateau Feu.

- **Transformer le temps fort Histoires en série**

Dans le contexte actuel et après cinq années de développement de l'événement Histoires en série, il me semble intéressant de renouveler ce projet.

.../...

- **Renouveler les réseaux et sortir de la co[opéra]tive**

A mon arrivée, j'ai souhaité poursuivre l'engagement du Bateau Feu au sein de la co[opéra]tive. Après quatre années d'existence, le collectif a connu un seuil critique dans son développement. Ensemble (les six directeurs et directrice concerné.e.s), nous avons donc décidé d'améliorer la structuration de la co[opéra]tive et de lui trouver de nouveaux financements afin de poursuivre son déploiement.

Cette aventure collective est riche d'expériences, tant sur le plan de l'ouverture artistique que sur notre façon de travailler ensemble. Cependant, je ressens un écart grandissant entre l'évolution de ce collectif (avec des structures pour lesquelles l'art lyrique est une discipline principale) et nos capacités en interne. En effet, les moyens que demande la co[opéra]tive sont importants (en termes d'investissement personnel et en termes de financements) et ils sont peu visibles auprès de l'équipe et du public du Bateau Feu (un spectacle par an dans la programmation).

Au bout de huit ans de collaboration au sein de la co[opéra]tive, j'interroge la place du Bateau Feu au sein de ce collectif. Ce questionnement se pose également sur le choix de considérer la place de la musique lyrique comme l'un des fondements de la ligne artistique de la Scène nationale de Dunkerque. Tout en gardant une à deux propositions lyriques dans les programmations futures du Bateau Feu, Le Bateau Feu quittera de la co[opéra]tive après la création des projets sur lesquels nous sommes engagés (après la saison 23/24).

❖ **Ensemble**

Pour écrire les nouvelles orientations du Bateau Feu pour les quatre prochaines années (2023/2026), j'ai décidé, après l'auto-évaluation rédigée à l'attention des partenaires publics de la Scène nationale, d'associer mes collègues afin de solliciter leur expertise et d'envisager avec eux l'avenir de ce théâtre.

Ainsi, si ce projet est porté par son directeur, il est nourri des discussions et des réflexions que j'ai menées avec l'équipe de direction du Bateau Feu, avec l'ensemble des salariés de la structure ainsi qu'avec les membres du Conseil d'Administration de l'association qui régit la Scène nationale.

Cette méthode de travail a ainsi pour objectif de fédérer l'équipe et les partenaires autour du nouveau projet, de donner du sens au travail collectif et de prioriser les actions de chacun.

1 - La ligne artistique

Ces quatre premières années ont été riches d'enseignement à plusieurs niveaux. A titre personnel, je peux affirmer aujourd'hui que j'ai beaucoup appris sur la façon de concevoir et d'envisager une programmation, la façon d'affirmer une ligne artistique et d'assumer mes choix devant le Conseil d'Administration, les partenaires et le public du Bateau Feu.

Diriger une Scène nationale, c'est se placer à un endroit singulier qui exige une réelle capacité à gérer un établissement (en termes de management, de gestion des budgets, de responsabilité sur les questions de sécurité, etc.), c'est aussi partager des choix artistiques. En dévoilant la programmation de spectacles qui composent les saisons de la Scène nationale, j'affirme ma propre subjectivité avec la volonté de partager du sensible et des histoires.

Définir une ligne artistique et élaborer une programmation exige une réelle acuité et un engagement fort afin d'être à l'écoute de la création artistique et de comprendre les frémissements du territoire Dunkerquois.

1.1 Une programmation pluridisciplinaire

Aujourd'hui, j'ai le sentiment d'être en phase avec ce territoire et de comprendre précisément la place nécessaire d'un lieu comme Le Bateau Feu au cœur de la cité. Au regard de la taille et de l'histoire de l'agglomération, prenant en compte également sa composition sociologique, je constate la pertinence d'une programmation pluridisciplinaire dans un lieu tel que Le Bateau Feu. Nous ne sommes pas une maison « spécialisée » dans une discipline et le public de la Scène nationale est composé de personnes qui aiment découvrir différentes formes artistiques. Toutes les facettes de la création contemporaine dans le domaine du théâtre (dont la marionnette), de la danse, de la musique et du cirque sont donc représentées.

J'apprécie avec grand plaisir l'ouverture de la population ainsi que l'envie de découverte des spectateurs. Les gens se laissent guider par nos propositions, ce qui ne les empêche pas (et heureusement !) d'exprimer leurs interrogations lorsque certains spectacles soulèvent des questions. L'idée de la confrontation que j'avais évoquée dans mon projet initial est ici bien réelle !

La programmation du Bateau Feu s'affirme **au croisement des disciplines (le théâtre, la danse, la marionnette et le théâtre d'objets, la musique, la chanson, le cirque...)**. Elle repose sur la diversité des propositions et sur la cohérence de l'ensemble, les spectacles étant liés les uns aux autres par la ligne artistique définie.

La musique est un des liens forts entre toutes ces propositions artistiques. En effet, elle se retrouve dans beaucoup des spectacles que nous proposons. Elle crée du sens, elle raconte ce que les mots n'arrivent pas à dire, elles suggèrent les ambiances...

Savante, lyrique, baroque, contemporaine, la musique a toute sa place au sein des programmations et nous donnons à partager la diversité de la production musicale. En revisitant les musiques traditionnelles, les musiciens nous donnent à entendre le monde d'aujourd'hui... ou comment les traces de l'Histoire – le répertoire musical - nous permettent d'être à l'écoute du monde d'aujourd'hui.

Je veille à l'équilibre des disciplines et je ne souhaite pas élaborer des programmations patchwork contraintes par des cases à remplir ou des programmes scolaires à respecter. Les programmations du Bateau Feu varient selon les saisons et selon l'actualité de la création contemporaine avec la volonté de présenter **les œuvres des grands maîtres** (comme la chorégraphe Anne-Teresa de Keersmaeker et le metteur en scène Joël Pommerat) ainsi que **les créations de jeunes artistes** qui bousculent les

codes actuels (par exemple, le talentueux Gurshad Shaheman qui propose des récits poignants et d'une intense force poétique).

Nous sommes attentifs à **la place faite aux interprètes** et aux metteurs et metteuses en scène qui les dirigent. Nourri d'un parcours au service de l'Art Dramatique, je reste toujours très ému en voyant des artistes sur scène, par la disponibilité et la générosité dont ils font en règle générale preuve. Ce sont les passeurs des histoires qui sont au cœur même de ce projet. Être comédien.ne, musicien.ne, circassien.ne ou encore danseur.se ne s'improvise pas. C'est un travail sans cesse recommencé qui demande une véritable écoute de l'autre.

Le théâtre produit par **des troupes** génère une inventivité, un plaisir de jeu et une énergie contagieuse. C'est bien ce théâtre de troupe qui est privilégié dans la programmation de la Scène nationale, avec des spectacles qui retracent une aventure collective dans laquelle interprètes, techniciens et collaborateurs écrivent une œuvre au fil des créations. Je pense à Pauline Bureau, avec sa compagnie La Part des anges, ou encore à l'Amicale qui développe une réflexion intéressante sur le travail collectif. Le spectacle vivant est une aventure à vivre ensemble !

Les sorties en famille font partie intégrante du projet du Bateau Feu. Ainsi, en plus des représentations prévues en journée, les séances en soirée et celles prévues les mercredis et les samedis après-midi sont l'occasion de réunir dans une même salle des enfants et des adultes pour qu'ils partagent ensemble des émotions et des images qu'ils garderont longtemps en tête. Avec les « samedis famille », nous souhaitons prolonger ce moment de partage en proposant, après la représentation d'un spectacle, un temps convivial et ludique au théâtre (goûter, jeux, pratique artistique, visite des coulisses...).

1.1.1 Les mots, les images et les corps...

Dans leurs expériences professionnelles et en créant leurs spectacles, les artistes traversent les disciplines artistiques et échappent souvent aux catégories restrictives dans lesquels beaucoup souhaiteraient les cantonner. Le spectacle vivant est l'art du croisement, du mélange et de l'entremêlement. La programmation du Bateau Feu se définit donc davantage autour de grandes familles qui font la part belle aux sensations.

❖ LES MOTS *Le théâtre et la littérature*

Dans les programmations du Bateau Feu, une place de choix est faite aux textes et aux mots (le théâtre, la chanson) ainsi qu'à la grande diversité de la matière littéraire (nouvelles, romans, poésie, romans graphiques, scénarios...).

Ce choix de mettre en valeur l'art dramatique et l'importance des mots dans la programmation du Bateau Feu vient à la fois d'un parcours et d'une sensibilité personnelle tout en s'inscrivant dans l'histoire de la structure. Jean-Paul Noël et Hélène Cancel précédemment ont en effet toujours valorisé cette discipline dans les saisons de la Scène nationale de Dunkerque.

Par ailleurs, la présence en région de l'École du Nord qui forme des interprètes mais aussi des autrices et des auteurs/dramaturges conforte mon envie d'accompagner des artistes pour qui les mots sont au cœur de leur travail de création.

Je porte un intérêt tout particulier à la place faite aux **auteurs vivants et aux autrices vivantes**. Nous les invitons à rencontrer les spectateurs et à « performer » sur les plateaux du théâtre (lectures musicales, spectacles...). Le temps fort *VariationS* (cf. page 11) sera, dans ce sens, la marque de la singularité de la ligne artistique du Bateau Feu.

Colonne vertébrale de la saison, les **pièces contemporaines** sont majoritaires dans la programmation. Ces œuvres sont inscrites dans le présent, par les langues qu'elles produisent et les questionnements qu'elles abordent. Ces spectacles déchiffrent, à travers des histoires politiques ou intimes, notre monde contemporain dans toutes ses dimensions. Je pense au travail de Cédric Orain ou encore à l'écriture malicieuse de Gwendoline Soublin.

Les **œuvres du répertoire** participent à la construction de notre pensée commune. Les grands textes ont cette propriété unique et magique de traverser les époques en restant vivants, grâce à leur pouvoir d'être sans cesse réactualisés, réappropriés. Nous nous intéressons au prochain projet de Jean-François Sivadier qui se lance dans la mise en scène d'*Othello* de Shakespeare.

❖ LES IMAGES *Le théâtre d'objets et la marionnette*

L'art de la marionnette traverse de nombreuses disciplines et de multiples savoir-faire. Il représente par ailleurs un véritable potentiel de créativité qui, par les images qu'il propose et par sa capacité à solliciter l'imaginaire de chacun, trouve l'adhésion de tous les publics. C'est aussi une discipline qui n'a pas toujours besoin de mots et de texte et qui, de ce fait, traverse les frontières linguistiques. Trop souvent cantonné au secteur du jeune public, l'art de la marionnette est proposé aujourd'hui par des artistes qui s'adressent au public familial et au public adulte. Les saisons du Bateau Feu font régulièrement la part belle aux propositions de cette discipline (6 à 7 propositions dans l'année) avec, par exemple, l'envoûtant travail d'Yngvild Aspeli.

J'ai le sentiment que l'art de la marionnette trouve par ailleurs un bel écho à Dunkerque parce qu'il utilise des techniques en s'appuyant sur différentes matières (le métal, le tissu, le bois, le papier...) pour solliciter l'imaginaire de chacun. De plus, l'installation du Théâtre La Licorne (compagnie emblématique de cette discipline en France et en Europe) depuis plusieurs années dans le quartier de la Basse-Ville à Dunkerque conforte ce choix. Le fait que les partenaires publics s'accordent pour que

ce lieu soit animé à partir de janvier 2023 par un nouveau projet porté par Alice Laloy marque cette envie de faire perdurer une belle dynamique autour du théâtre d'objets à Dunkerque.

Dans le prolongement de cette idée, **les installations plastiques dans l'espace public** sont une belle façon de répondre à la mission d'une structure telle que Le Bateau Feu. En proposant des images fortes et souvent décalées dans la ville, les artistes qui investissent l'espace public invitent les habitants à poser un autre regard sur leur quartier et leur quotidien.

❖ **LES CORPS** *La danse et le cirque*

La **danse** est la discipline qui exalte les corps. Son langage est celui du mouvement. Lorsque les codes sont clairs et partagés, sa perception est immédiate et sensible. Tout comme avec les spectacles de théâtre, nous privilégions les chorégraphies de groupe qui impulsent une énergie partageuse. Je pense aux spectacles de Rachid Ouramdane (directeur du Théâtre National de Chaillot) et aux propositions participatives de Bérénice Legrand.

Je souhaite également croiser les expériences et inviter la jeune génération autour des nouvelles écritures chorégraphiques. Parions ainsi sur la jeune et prometteuse Mellina Boubetra qui après son spectacle *Intro* a fait sensation durant le festival d'Avignon 2022.

L'art du cirque met en avant des virtuosités qui peuvent devenir chez certains artistes de puissantes métaphores de la vie. Art du risque et de la surprise, il se fonde sur des valeurs de solidarité, d'interdépendance essentielle, voire vitale, entre les êtres. La région Hauts-de-France compte des compagnies importantes dans ce domaine avec lesquelles Le Bateau Feu travaille depuis longtemps. Je pense au Collectif XY ou à la compagnie Un loup pour l'homme. Dans le cadre des productions déléguées, nous accompagnons durant ce prochain mandat Arno Ferrera et Gilles Polet pour la création de leur prochain spectacle *Armour*.

Si le cirque n'est pas la discipline mise en avant au Bateau Feu pour le nombre de propositions dans ses saisons (3 à 4 propositions par année), elle est essentielle dans l'équilibre que je souhaite donner à nos programmations sur des questions esthétiques et, plus prosaïquement, en termes de jauge.

1.1.1 La programmation hors les murs

Si la plus grande partie du projet du Bateau Feu se déploie dans le bâtiment situé en centre-ville de Dunkerque (la partie la plus visible de son activité), l'action de la Scène nationale se développe également sur un territoire large de la CUD aux Flandres et en Belgique¹. Ceci représente environ un tiers des représentations de la Scène nationale.

Cette présence sur le territoire est essentielle dans le lien avec les habitants et pour la relation enrichissante qui se crée avec les partenaires locaux (représentants des établissements scolaires, des structures sociales, du milieu culturel et du secteur médicosocial...). Je souhaite poursuivre cette action et alimenter la réflexion avec nos partenaires en apportant un intérêt tout particulier à la forme que prend ce partenariat au vu de nos engagements respectifs et de nos perspectives communes.

Notre activité hors-les-murs se développe sur plusieurs niveaux et de différentes manières durant toute la saison (les sorties bus, les tournées hors-les-murs, les spectacles décentralisés, les rendez-vous dans l'espace public) et aussi à l'occasion des temps forts du Bateau Feu (Les Flandroyantes, VariationS).

Les sorties bus nous permettent de créer et de conforter des liens importants avec des partenaires régionaux et en Belgique. Nous privilégions l'organisation de navettes pour amener des spectateurs à assister à des propositions événementielles différentes de celles proposées à Dunkerque : spectacles à l'Opéra de Lille, visite du Louvre-Lens avec une conférence sur l'histoire de l'Art...

Les tournées hors-les-murs chez nos partenaires qui n'ont pas de salles de spectacles (maisons de quartier, bibliothèques, salles communales, partenaires culturels et socio-culturels, établissements scolaires, partenaires du secteur médicosocial...) permettent d'irriguer le territoire et d'aller à la rencontre des habitants avec des formes artistiques légères.

A propos des **spectacles décentralisés** que Le Bateau Feu présente dans les villes de la CUD qui se sont dotées de salles de spectacle, je souhaite ouvrir la discussion avec les élus locaux car au fil des années, la Scène nationale a été mise dans la position d'un « prestataire » de service qui propose, dans le cadre d'une coréalisation, un spectacle et les compétences afférentes (techniques, administratives et en termes de communication et d'accueil...). Je constate que les moyens déployés pour l'organisation de la représentation sont importants (alors que nous pourrions la plus part du temps présenter ce spectacle dans de meilleures conditions au Bateau Feu) et que les spectateurs qui assistent à ce type de représentation sont souvent les fidèles de la Scène nationale. Je propose donc que cette programmation chez nos partenaires se fasse dans le cadre d'une collaboration moins systématique et plus engageante de part et d'autre (coproduction de la forme artistique, implication vis-à-vis de la population, accueil en résidence...). Ce renouvellement passe par un accompagnement des villes partenaires en échangeant sur nos compétences et nos capacités en termes de communication, de billetterie, de relations avec le public...

Ce travail nous amènera à réfléchir également avec les élus des politiques culturelles pour favoriser la présence artistique sur le territoire dans une réelle complémentarité avec les structures locales : co-accueil, coproduction, accompagnement des artistes... Je prends ici pour exemple la relation de qualité qui existe entre Le Bateau Feu et la Ville de Bray-Dunes sur la question des cultures transfrontalières.

La Belgique fait bien entendu partie de ce grand territoire avec l'intention d'ouvrir notre action vers d'autres habitants, vers d'autres partenaires et vers d'autres artistes. Le Bateau Feu s'inscrit dans des

¹ Ce territoire se compose de la Communauté Urbaine de Dunkerque, de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et de la partie maritime de la région belge West Vlaanderen

projets de coopération transfrontalière dans l'idée de favoriser la mobilité des spectateurs, des œuvres et des artistes autour de la question de la frontière afin d'ouvrir les esprits à l'altérité.

Les rendez-vous dans l'espace public

J'ai envie de surprendre les habitants en proposant des événements fédérateurs dans l'espace urbain, venir les « titiller », surtout ceux qui ne se sentent pas concernés par la société et qui se marginalisent, et les inviter à prendre part à ces moments qui se dérouleront près de chez eux et avec eux.

Ces événements (concerts, spectacles de rue, fêtes de quartier...) s'appuient sur les propositions d'artistes qui s'intéressent à l'espace public comme territoire d'expression. En effet, beaucoup d'artistes cherchent de nouvelles expériences esthétiques et interrogent la place du théâtre dans la société pour se confronter à la société et être au cœur de la ville. Nous privilégions les installations plastiques qui invitent à la rêverie et à changer notre regard sur le monde. Pour exemple, les installations-spectacles proposées par la compagnie Captain Boomer (le projet *The Whale*) ou par l'iconoclaste Olivier Grossetête qui invite les habitants à fabriquer des constructions monumentales en carton.

Cet engagement pour la diffusion de spectacles dans l'espace public s'envisage dans le cadre d'une réflexion avec les partenaires du territoire. Ces projets demandent en effet des moyens logistiques et financiers importants. Il nous faut donc trouver de nouvelles sources de financements (fondations, mécénat...) pour ne pas grever le budget général de la structure.

1.1.2 Les temps forts

La saison du Bateau Feu est rythmée par les spectacles qui sont présentés dans les deux salles et par les temps forts qui s'inscrivent sur le territoire local et départemental. Ces temps forts sont l'expression événementielle de mes choix en termes artistiques (littérature, corps, espace public) et en termes de relations avec les artistes et les habitants (circulation des œuvres et des publics, ouverture aux autres et à de nouvelles esthétiques...).

- **L'OUVERTURE DE SAISON**

Les débuts de saison sont une occasion joyeuse d'inventer collectivement (avec les artistes et l'équipe permanente) un rendez-vous surprenant, à chaque fois différent, pour donner envie aux spectateurs et aux curieux de découvrir les spectacles de la saison.

- **LES FLANDROYANTES**

Ce projet, conçu et réalisé par les équipes du Bateau Feu à Dunkerque et du Vivat à Armentières, permet d'élargir la zone de rayonnement de l'activité du Bateau Feu dans cette partie de la région rurale, riche d'initiatives culturelles locales mais pauvres en structures culturelles. Avec l'équipe du Vivat, notre envie est d'irriguer les Flandres afin d'inviter les habitants à circuler de Dunkerque à Armentières et à découvrir la richesse du territoire. Ce festival est un savant mélange de propositions artistiques de grande qualité et de propositions émanant du tissu local et associatif. Nous construisons ainsi l'événement en relation avec les relais du terrain (élus, commerçants, représentants associatifs...). Chaque édition a donc sa propre singularité, sa propre couleur, une façon bien à elle d'exister et de rassembler artistes et habitants !

La pertinence de ce projet est de prendre en compte le territoire comme fondement du processus d'élaboration. Ceci nous amène à créer du lien et à favoriser les coopérations entre les territoires au niveau des habitants mais aussi au niveau des décideurs. La Culture devient, avec ce type de projet, une invitation à la rencontre et un ferment bouillonnant.

Ce projet questionne également le partenariat avec une autre structure, dans le cadre d'une collaboration forte, et le mode managérial entre deux équipes dont le fonctionnement est différent (en interne et en coordination générale). Cette démarche enrichissante se déploie dans la durée ; le travail de conception collective est toujours plus long et il demande à chacun de se déplacer dans ses habitudes de travail.

Après deux années et quatre éditions, il a été décidé de recentrer la proposition festivalière au printemps (au mois de mai de chaque saison).

Avec Les Flandroyantes, nous nous engageons vers une collaboration plus poussée avec nos collègues belges et en particulier avec le CasinoKoksijde, le Centre culturel de Comines et De Grote Post à Ostende... Dans cette démarche d'ouverture transfrontalière, il nous faut mobiliser des financements européens qui nous permettront de développer ce projet.

- **VARIATIONS** (titre provisoire)

Fort des cinq éditions réjouissantes d'*Histoires en série*, je souhaite réinventer le projet pour lui donner davantage d'envergure tout en gardant les grands principes de celui-ci.

En effet, grâce à *VariationS* nous renforcerons notre présence sur le territoire avec des formes légères et de grande qualité artistique. Je souhaite associer à ce projet les artistes de la Constellation (cf ci-après) et impliquer l'équipe dans le suivi de la création. Enfin, j'aime l'idée de raconter une histoire sous différents angles, dans des formes différentes, car avec cette approche ludique, les propositions artistiques deviennent des invitations à se déplacer de lieu en lieu et à découvrir des disciplines artistiques différentes.

Avec VariationS, nous proposerons à trois ou quatre artistes de la Constellation de s'approprier une matière littéraire spécialement écrite pour le projet (texte, roman graphique, scénario...) pour qu'ils inventent chacun une forme courte dans sa propre discipline artistique (cirque, danse, musique, chanson, théâtre, théâtre d'objets...).

Ces spectacles courts (30 à 40 minutes maximum) et légers (techniquement) seront présentés durant dix jours, au mois de janvier, dans de nombreux lieux partenaires (bibliothèques, établissements scolaires, maisons de quartiers, lieux associatifs...). Cet événement rayonnera dans différents lieux de la CUD, de la CCHF et de la CCFI et des événements fédérateurs en lien avec les artistes concernés seront proposés au Bateau Feu (spectacles, concerts...).

1.2 La place des artistes au sein du Bateau Feu

M'appuyant sur un parcours professionnel jalonné de rencontres fortes avec des metteurs et metteuses en scène, des chorégraphes, des comédiens et comédiennes, j'ai souhaité associer dès le début des artistes à mon projet pour la Scène nationale de Dunkerque. En effet, il m'est indispensable de penser la place de ces derniers à mes côtés afin d'enrichir mon projet de leurs regards sensibles et de leurs expériences.

1.2.1 La Constellation

Cette Constellation représente la galaxie à laquelle appartient Le Bateau Feu. Cette notion, si elle peut apparaître large, définit les contours parfois mouvants de la grande famille artistique dans laquelle je me reconnais et qui donne du sens à ce projet. Le dynamisme de cette Constellation me permet d'inviter aussi les élus du territoire à comprendre l'intérêt de la présence artistique à Dunkerque et l'importance d'en favoriser son déploiement dans l'agglomération.

Force est de constater que nous travaillons avec un grand nombre d'artistes tout au long de l'année. Ainsi, au fil de nos saisons, nous retrouvons les artistes :

- que nous accompagnons en production déléguée : Céline Milliat-Baumgartner, Arno Ferrera et Gilles Polet ;
- dont nous coproduisons régulièrement les spectacles : Christian Hecq et Valérie Lesort, Johnny Bert, Jean-François Sivadier, Alice Laloy, Michel Raskine, François Rancillac, Pauline Bureau, Cédric Orain, Aude Denis, Lionel Bègue, Olivier Maurin, Emmanuelle Laborit, Céline Dupuis et Cyril Brisse, Yngvild Aspeli, Thomas Piasecki, Rachid Bouali ;
- qui nous accompagnent dans la mise en place des grands projets d'actions culturelles : Olivia Burton, Caroline Guyot, Yan Raballand ;
- qui prennent en charge la direction d'ateliers et de propositions d'action culturelle souhaitées par nos partenaires de l'Éducation Nationale et du milieu socioculturel : Elena Zhilova, Adeline-Fleur Baude, Thomas Baelde, Nathalie Manceau, Florence Bisiaux...

Tous ces artistes ont une place particulière et nécessaire dans la vie du Bateau Feu. Venus de régions, de pays et d'univers différents, les artistes qui sont invités au Bateau Feu et qui y travaillent sont des stimulateurs au sein de la structure ainsi que sur le territoire. Ils créent de l'émulation, de l'envie et du plaisir. Comme dans une nuée d'étoiles – une Constellation – la place de chacun est différente et complémentaire.

❖ Les artistes complices

Au cœur de la Constellation, certains de ces artistes sont nos complices. De ce fait, j'affirme qu'une présence plurielle et collective me semble intéressante et nécessaire pour nous accompagner dans la mise en place et le développement de ce projet.

Les artistes complices participent aux discussions sur la programmation ainsi que sur le projet du Bateau Feu. Ils cheminent avec l'équipe du Bateau Feu et partagent leur regard avec nous. Chaque complice est ainsi missionné sur des actions précises (en fonction de ses envies et de nos demandes) au sein d'un collectif qui crée du lien, du mouvement et de la réflexion au sein du Bateau Feu.

Une charte générale et des conventions avec chaque artiste concerné sont établies pour définir les engagements réciproques (missions, projets, actions...) pour la durée de cette association. Au-delà des soutiens en coproductions et possibles accueils en résidence de création, ils seront impliqués dans les différents projets initiés par Le Bateau Feu (temps forts, actions culturelles, projets participatifs...).

Les artistes complices en question :

- **Pauline Bureau**, autrice et metteuse en scène de la compagnie La part des anges

A la sortie du Conservatoire de Paris, Pauline fonde avec des acteurs et actrices de sa promotion la compagnie La part des anges, avec laquelle elle monte plusieurs pièces. Le travail de cette compagnie s'oriente au fil des années vers une écriture de plateau. Nous avons coproduit et accueilli au Bateau Feu les spectacles *Féminines*, *Pour autrui* et nous nous engageons dans la création de son prochain projet *Neige*.

- **Lionel Bègue**, danseur et chorégraphe de l'association Cabane

Durant les quatre dernières années, nous avons accompagné Lionel Bègue () en production déléguée pour la création de deux projets artistiques : *La Fuite* en 2019 et *Cabane* en 2021. A la suite de ces deux spectacles, Lionel a décidé de créer et d'implanter sa compagnie à Dunkerque. Notons que dans le même temps, il a reçu le soutien de la DRAC Hauts-de-France. Ce conventionnement sur deux ans l'aide à structurer sa compagnie. Le lien entre l'artiste et la Scène nationale évolue dès à présent vers d'autres formes de collaboration.

- **Olivia Burton**, dramaturge

Mon souhait est d'associer au Bateau Feu une personne dont le métier est d'affiner la lecture des œuvres, de guider les artistes dans leur choix de mise en scène. Agrégée de lettres modernes, Olivia Burton s'est formée au Piccolo Teatro auprès de Giorgio Strehler puis comme assistante à la mise en scène auprès de Gildas Bourdet, Didier Bezace et Alain Ollivier. Elle a également été conseillère artistique de Thierry Roisin, et collabore aujourd'hui en tant que dramaturge avec différents metteurs en scène sur des textes et des adaptations (Xavier Marchand, Didier Ruiz) ou sur des écritures visuelles (Johanny Bert, Turak Théâtre). Elle a également écrit des documentaires et deux romans graphiques et anime des ateliers d'écriture.

❖ Le compagnonnage

Avec la **Compagnie Point Fixe** de Valérie Lesort et Christian Hecq

Après avoir présenté *La Mouche* de George Langelaan, Le Bateau Feu s'associe à la compagnie de Valérie Lesort et Christian Hecq (52^{ème} sociétaire de la Comédie-Française), l'actuel duo « trublion » du théâtre français. Valérie et Christian ont décidé de s'émanciper des Bouffes du Nord (structure qui a assuré la production de leurs derniers spectacles) pour mettre en avant leur compagnie. Dans ce cadre, ils sollicitent des théâtres « amis », dont le Théâtre des Célestins à Lyon et Le Bateau Feu à Dunkerque, afin de trouver un ancrage en région pour développer leurs projets de création et tisser un lien entre leur troupe et l'équipe de la structure. Ainsi dans le cadre de cette association réjouissante pour les prochaines saisons, nous soutiendrons en coproduction et nous accueillerons *Le Voyage de Gulliver*, la reprise de *20 000 lieux sous les mers* d'après Jules Verne et la création du spectacle *Les sœurs Hilton* avec Céline MilliatBaumgartner.

Comme c'est le cas avec Valérie Lesort et Christian Hecq, je reste ouvert aux belles rencontres avec de nouvelles compagnies dans l'idée de renouveler ce type de compagnonnage par la suite.

1.2.2 L'accompagnement des artistes

Le lien entre le lieu et les artistes est un des aspects fondamentaux qui appartient aux missions du directeur de théâtre. Ce lien demande beaucoup de temps pour répondre aux très nombreuses sollicitations, pour recevoir les artistes et être à l'écoute de leur projet, du temps aussi pour réfléchir à la meilleure place que pourra prendre la Scène nationale dans le développement de ces projets.

Cette relation demande par ailleurs de nécessaires explications sur mes choix. Il me faut en effet être précis et les affirmer clairement. Dans le cadre de ces relations, les tensions peuvent être nombreuses et le contexte actuel n'en facilite pas la fluidité entre lieux et compagnies.

Je décide de soutenir les artistes (qu'ils viennent de la région, des quatre coins de France ou du monde entier), ceux de la Constellation et d'autres, selon leur projet et leur besoin, au vu de nos possibilités et de nos contraintes, après les avoir rencontrés et après avoir pris le temps d'échanger sur nos engagements réciproques.

- **La production déléguée**

Afin de parfaire notre engagement aux côtés des artistes, j'ai souhaité dès mon premier mandat étoffer l'équipe administrative de la Scène nationale en développant une mission de production. Nous avons recruté une personne en charge des productions pour suivre les projets et accompagner les artistes. Cette mission se définit dans une dynamique d'équipe car elle a un impact sur l'ensemble de la maison (de la comptabilité à la technique). Le fait de s'engager dans la production déléguée me permet d'envisager notre soutien aux artistes dans la durée, le temps étant une donnée importante qui permet aux projets de mûrir et de s'affirmer. Cette mission nous permet de nourrir une relation sincère et engagée avec les artistes.

Je souhaite maintenir cette possibilité d'accompagnement des artistes, non comme une mission obligatoire, mais parce que nous rencontrons des artistes avec lesquels nous aurons envie de partager les projets de création.

Dans le cadre de cette mission, nous accompagnons **Céline Milliat Baumgartner** (autrice et comédienne) pour la tournée de son spectacle *Marilyn, ma grand-mère et moi*. L'aventure avec Céline nous permet de rencontrer de nouveaux partenaires et d'élargir notre réseau. Cet accompagnement auprès de Céline se poursuit en 2023 et 2024 avec la diffusion de *Marilyn, ma grand-mère et moi...* et probablement avec la création d'un nouveau projet.

Après avoir coproduit le spectacle *Cuir*, Le Bateau Feu a décidé de s'engager auprès d'**Arno Ferrera et Gilles Polet**, acrobates, danseurs et performers, pour la création de leur nouveau projet *Armour* qui verra le jour au printemps 2024 au Bateau Feu. D'ores et déjà, l'équipe travaille à la production et à la diffusion du spectacle l'organisation administrative et budgétaire (recherche de partenaires, rencontres institutionnelles...) Ce projet qui rayonnera sur le territoire européen permet de nous inscrire dans les réseaux nationaux et internationaux du cirque et de la performance.

- **Le soutien en diffusion**

Ma responsabilité professionnelle est d'accompagner les artistes à créer et à toujours mieux diffuser leurs spectacles. Dans ce sens, nous proposons régulièrement des séries (entre 2 et 10 représentations par spectacle) selon la proposition artistique et la salle de représentation. Ces choix se font en fonction de notre connaissance du territoire et de la réponse envisagée du public.

- **Le soutien en coproduction**

Notre engagement en termes financiers est réel. En effet, une coproduction représente un soutien supérieur à 8 000€ et la plupart des projets sont soutenus avec des enveloppes du Bateau Feu entre 10 000€ et 25 000€. L'enveloppe budgétaire annuelle attribuée à la coproduction s'élève à 100 000€.

Je ressens aujourd'hui le besoin de trouver davantage de moyens pour soutenir plus de projets. Les sollicitations sont très nombreuses et les projets très intéressants. Je souhaite donc que ce budget consacré au soutien à la création nous permette d'élargir nos possibilités d'action. Les choix que j'ai énoncés plus haut à propos de notre retrait de la co[opéra]tive nous permettent ainsi de dégager de nouveaux moyens.

Comme je le détaillerai plus tard, je porte une attention particulière à l'équilibre quant aux champs disciplinaires des artistes coproduits, sur les questions de parité Femmes/Hommes et sur notre engagement en faveur des compagnies régionales.

- **Les résidences de création / les laboratoires de recherche artistique**

Ces résidences sont l'occasion de développer notre soutien aux compagnies en mettant à leur disposition un lieu de travail, du matériel, une aide technique, des possibilités d'hébergement et de restauration (prise en charge directe des frais). Nous complétons également parfois notre soutien par un apport en numéraire.

Ces résidences sont également l'occasion de rencontrer les artistes dans le travail et de découvrir leurs recherches. Elles participent aussi à la rencontre entre les équipes artistiques et l'équipe du Bateau Feu. Des temps de restitution peuvent être proposés pour les équipes et/ou du public (ex : public spécifique avec des groupes de lycéens, personnes relais du Théâtre...).

Chaque saison, Le Bateau Feu accueille une dizaine de compagnies par saison pour environ 115 jours de résidence. Le budget global réservé pour les résidences avoisine les 25 000 €.

- **Les artistes régionaux**

Mon implication sur le territoire régional Hauts-de-France depuis plus de douze ans me permet de côtoyer nombre d'artistes et de compagnies. Au poste de directeur du Bateau Feu, je nourris ces échanges en orientant mon regard vers les artistes du versant Sud de la région (ex-Picardie) et en découvrant les nouvelles compagnies du territoire. Au moins un tiers de la programmation fait la part belle aux projets de compagnies des Hauts-de-France. Nos engagements en coproduction et en accueil en résidence sont quasiment aussi importants pour des artistes de la région que pour ceux venus de France et d'ailleurs.

Nous nous engageons par exemple à accompagner Caroline Guyot et la Barbaque compagnie pour la conduite l'ambitieux projet *L'Enfant mascara*. Ce projet nous permet de développer une action forte ambitieuse en direction d'une classe d'option théâtre du territoire sur le long terme (trois ans). Il nous met en lien avec des structures nationales (le Mouffetard, Centre National de la marionnette de Paris, le Sablier à Dives-sur-Mer, entre autres) et avec des partenaires au Canada.

Nous collaborons régulièrement avec Thomas Piasecki / Sputnik Theater (conseil littéraire, contact avec les auteurs et coproduction) ainsi qu'avec Céline Dupuis et Cyril Brisse / Compagnie Filigrane 111 (échanges et coproduction). La rencontre avec Amélie Poirier / Les Nouveaux ballet du Nord-Pas-de-Calais en octobre 2022 me permet d'envisager aussi une nouvelle collaboration.

- **Le soutien à l'émergence**

Je porte par ailleurs un regard attentif à la jeune création et, en particulier, aux artistes sortant de formation car je suis persuadé qu'il est de mon rôle d'accompagner ces jeunes gens dans leur professionnalisation. Je participe, dans ce sens, à la commission Insertion de l'Ecole du Nord et nous accueillons, chaque saison, des jeunes comédiennes et comédiens issus des grandes écoles (Ecole du Nord, ESAD de Paris...).

Ces temps de résidence nous permettent par ailleurs d'accompagner des artistes émergents en leur proposant des espaces de travail et un temps de confrontation à un public choisi.

Par ailleurs, les temps de résidence nous permettent par ailleurs d'accompagner des artistes émergents en leur proposant des espaces de travail et un temps de confrontation à un public choisi.

- **A Dunkerque...**

Outre la complicité qui existe avec l'association Cabane de Lionel Bègue, Le Bateau Feu peut compter sur l'arrivée de l'artiste Alice Laloy (metteuse en scène et plasticienne) à Dunkerque avec l'installation de sa compagnie S'appelle revient dans le quartier de la Basse-Ville. Le Bateau Feu s'engage à favoriser l'implantation de la compagnie dans la cité de Jean Bart*, à coproduire ses spectacles et à imaginer des collaborations en direction des artistes (résidences, coproduction, diffusion) et en direction des habitants (événementiels...).

*Avant son arrivée au 1^{er} janvier 2023, Le Bateau Feu lui ouvre les portes pour qu'elle organise ses premiers rendez-vous avec des partenaires locaux. Par ailleurs, Alice organise certaines auditions de son projet Pinocchio Live#3 au Bateau Feu. Beaucoup d'échanges ont également eu lieu afin de lui transmettre quelques clés de compréhension du territoire et de la politique culturelle développée.

2 - Le rapport aux habitants

2.1 Un lieu ouvert et accessible

- **La fréquentation**

« Mon désir le plus cher est que Le Bateau Feu soit un lieu ouvert et accessible et que chaque individu se sente autorisé à y entrer sans a priori et loin de toute discrimination ». Voilà ce que j'écrivais en exergue de mon projet pour la Scène nationale de Dunkerque. Effectivement, nous avons mis en place une politique engagée pour faciliter la venue des habitants dans le lieu : la politique tarifaire, les projets de médiation, un accueil attentionné... Cette dynamique, partagée par l'équipe, a eu de belles conséquences sur la fréquentation du lieu en soirée et en journée.

Cet accroissement de la fréquentation ne se juge pas seulement par des chiffres et des statistiques. Il faut aussi apprécier les sourires, les remerciements et les encouragements reçus à la sortie des spectacles ou en ville lorsque je croise des spectateurs.

- **Un lieu de vie dans la ville**

Le fait que le hall du Bateau Feu soit de plus en plus fréquenté en journée par des personnes qui jouent aux cartes, qui lisent un journal ou qui se retrouvent pour une réunion est un réel point de satisfaction pour moi. En effet, je veux considérer le théâtre comme un lieu de vie permanent. A notre manière, nous réinventons au quotidien et sans prétention l'idée du « tiers-lieu » avec cette utopie de voir vivre un lieu en partage au sein de la Scène nationale.

Depuis sa création et davantage après la période des travaux, Le Bateau Feu a su tisser des liens forts avec de nombreux partenaires locaux : des établissements scolaires, les maisons de quartier et l'Aduges, des structures du secteur médicosocial, des villes, des structures culturelles, des associations... Cette diversité est une réelle force et représente un vivier pour l'action du Bateau Feu sur son territoire.

- **L'accessibilité**

Dans un souci d'ouverture vers tous les publics, et dans le respect de la loi de 2005, les lieux culturels comme Le Bateau Feu s'engagent à accueillir les personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions en mettant en place de nombreuses solutions techniques et humaines : rampe d'accès, places réservées, toilettes adaptées, ateliers pour personnes déficientes intellectuelles, ...

A mon arrivée, j'ai souhaité amplifier cette démarche en proposant des représentations en audiodescription et en travaillant avec des interprètes en langue des signes et en ouvrant la programmation à des propositions qui font intervenir des personnes en situation de handicap sur le plateau et qui mettent en valeur d'autres langages. Nous avons également vu aboutir le chantier sur la signalétique adaptée permettant à chacun de mieux s'orienter dans le bâtiment.

Dans cette démarche, il a été important pour moi d'associer toute l'équipe (par des actions de sensibilisation et de formation) et d'envisager chaque projet de médiation en faisant appel à des spécialistes pour nous accompagner dans la mise en place de ces actions. Ceci représente un véritable engagement qui induit des coûts. Nous avons été soutenus par des fonds spécifiques du Ministère de la Culture. Ce soutien est ponctuel et fluctuant alors que notre action se développe dans le temps. Nous cherchons donc des financements pérennes afin de consolider cette action. Je note avec plaisir l'intérêt du public Sourde à notre programmation. Il nous faut poursuivre dans cette lancée et trouver les moyens de pérenniser notre action.

En 2020, j'ai initié et participé à la création d'un réseau national Théâtres en signes réunissant une dizaine de théâtres engagés pour la valorisation de la Langue des Signes Française (LSF) sur les

plateaux de théâtre. Les membres de ce réseau se retrouvent deux fois par an et construisent ensemble des actions concrètes.

Je souhaite aujourd'hui aller plus loin en coproduisant un spectacle dans lequel la LSF est au cœur du processus de création et en accueillant un stagiaire comédien Sourd (en formation à l'École de Théâtre Universelle à Toulouse, par exemple) afin d'agir concrètement sur la professionnalisation des artistes.

2.2 L'expérience-spectateur

Le projet du Bateau Feu est pensé en direction de tous les habitants, en direction des spectateurs qui viennent régulièrement au théâtre, de ceux qui le fréquentent de manière plus épisodique et de ceux qui ne viennent jamais, par manque de temps, d'envie ou par méconnaissance.

L'objet de notre travail est donc de « provoquer » la rencontre avec le maximum de personnes pour les inviter à goûter la découverte d'un spectacle, à vivre l'émotion d'assister à une représentation et à partager ce plaisir avec son entourage.

En énonçant ce principe général de « L'expérience-spectateur », je souhaite à la fois définir un projet cohérent en direction des habitants et préciser les priorités de chaque salarié du Bateau Feu en donnant du sens dans le cadre de notre action commune. Les actions présentées ci-dessous doivent se renouveler régulièrement afin de toujours rester en éveil et de donner du piment à notre activité au sein même du Bateau Feu et dans son rayonnement hors-les-murs. Ce projet se déploie en trois temps qui, selon les individus concernés, prennent des formes différentes et une temporalité adaptée.

2.2.1 Goûter l'expérience

Comme dans toutes relations humaines, il est important de donner du temps aux gens pour se rencontrer et apprendre à se connaître. Ainsi, avec mes collègues, nous proposons tout au long de la saison des occasions pour faire connaissance en invitant les habitants à goûter à des expériences artistiques et en proposant des actions de médiation culturelle.

- **Avec les projets d'action culturelle**

L'école, le collège et le lycée sont les lieux de l'apprentissage et de l'élargissement de la culture générale mais ce ne sont pas les seuls. Je veux considérer l'élève, de l'école maternelle à l'Université, comme un citoyen en devenir et il me semble important de lui offrir toutes les possibilités d'élargir son champ de vision, sa palette de goûts, son univers sensoriel. Avec l'équipe en charge des relations avec les publics, nous définissons des projets qui se construisent autour de l'école du spectateur. Ainsi, les spectacles sont proposés sous forme de parcours et s'adressent aux enfants, aux jeunes et à leurs enseignants. Ces parcours, composés de spectacles de différentes disciplines (théâtre, danse, musique, cirque...) sont l'occasion d'inviter à une découverte plus approfondie des spectacles et du milieu artistique (réalisation de dossiers pédagogiques, organisation de visites du théâtre, jeux pour découvrir une discipline...).

L'Éducation Artistique et Culturelle s'affirme comme une mission essentielle du Bateau Feu. Si les actions de l'EAC s'adressent particulièrement aux enfants et aux jeunes, elles impliquent également de nombreux adultes grâce aux nombreuses relations partenariales tissées sur le territoire. L'EAC s'envisage en effet dans une démarche de rencontre et de co-construction de parcours au sein de laquelle toutes les structures en contact avec des enfants, des jeunes et des adultes ont leur place. En tant que structure culturelle, nous faisons des propositions artistiques que les « éducateurs » (les parents, les enseignants, les animateurs socioculturels, les personnels de santé) utilisent afin de transmettre aux participants le goût des arts et de la culture pour voir le monde et tenter de le

comprendre. En fonction des projets des artistes et de l'implication des partenaires, nous pourrons réitérer l'expérience de création in situ, comme nous l'avons fait avec le soutien du Département du Nord pour la création du spectacle *Impeccable* (de Mariette Navarro mise en scène François Rancillac) au collègue du Looweg à Crochte.

- **A l'occasion des bulles artistiques**

Afin de pousser plus loin cette idée du lieu de vie artistique évoqué précédemment, nous avons créé des espaces de programmation hors des deux salles de représentation... et le hall est devenu un lieu de représentations et de rencontres avec les artistes. Je souhaite dans ce sens maintenir et d'adapter ces propositions dans les prochaines années.

- Les midis du Bateau Feu

A chaque nouvelle expérience, nous accueillons entre 60 et 120 personnes qui viennent découvrir ces mises en bouche artistiques qui font écho à notre programmation. Le rendez-vous est pris et les habitués (comme les novices) apprécient ces moments artistiques entre midi et deux.

- Les Afters

Après certaines représentations, nous proposons aux spectateurs de poursuivre la soirée et d'assister à un concert de blues, à une soirée « love love » ou de participer à un karaoké dans une ambiance détendue et agréable. Les retours entendus lors de ces soirées (« On est bien ici ! ») confirment que ce lieu est un lieu de vie apprécié à Dunkerque.

- Les visites du théâtre

Tout au long de l'année, Le Bateau Feu ouvre ses portes et propose des visites guidées. L'occasion de découvrir les coulisses du théâtre, le fonctionnement et les missions d'une Scène nationale, de connaître son histoire, de comprendre de l'intérieur la machinerie théâtrale, l'aspect technique et artistique, de percevoir la partie invisible du spectacle vivant. Ces visites sont d'autant plus intéressantes quand elles se déroulent lors de la préparation d'un spectacle pour favoriser la rencontre avec les artistes et les techniciens.

- Les présentations de saison à domicile

Pour les spectateurs qui souhaitent partager leur plaisir du théâtre, Le Bateau Feu leur propose d'inviter chez eux des amis, des collègues ou leur famille, sur le principe de l'auberge espagnole, pour un moment convivial et ludique en compagnie d'une personne de l'équipe de la Scène nationale qui présente les spectacles de la saison. Cette proposition permet de créer du lien avec des habitants. J'envisage de renouveler régulièrement la forme grâce au regard des artistes complices.

Ces bulles artistiques renforcent notre démarche afin de toucher le public individuel. En effet, beaucoup de personnes fréquentent le théâtre sans être encadrées ou accompagnées par un relais. Ce public plus difficilement cernable n'en est pas moins très important. La politique tarifaire pensée sans contrainte, les campagnes de communication avenantes, la programmation plurielle et ouverte ainsi que les actions proposées à tous sont autant de moyens de toucher un public de plus en plus large.

2.2.2 Vivre l'expérience

Venir au théâtre, assister à une représentation dans son quartier, participer à un projet avec des artistes... autant d'occasions d'être spectateur et de savourer le plaisir de cette expérience.

- **Grâce à une politique tarifaire simple et incitative**

Les choix faits précédemment en termes de politique tarifaire par Hélène Cancel (abandon de l'abonnement, tarif unique, salle non numérotée) ont eu des résultats très concluants avec une fréquentation en hausse avant la période de la crise sanitaire.

Aujourd'hui, nous constatons que cette crise sanitaire a et aura des conséquences sur la sortie au théâtre avec une réelle crainte à se retrouver ensemble dans une salle. Malgré le rebond enthousiaste des spectateurs que nous constatons en début de saison 2022/2023, nous garderons probablement une grande difficulté à anticiper nos activités longtemps à l'avance. Nous devons donc être à l'écoute de ces changements. Nous devons ouvrir, inciter, donner envie...

Pour rappel, la réflexion qui a amené Hélène à modéliser cette politique tarifaire (et que je fais mienne) s'appuie sur le prix moyen du billet de nos structures. Cette proposition se justifie par le fait que Le Bateau Feu est un acteur de la politique publique. Nous l'envisageons comme un théâtre pour tous. Avec cette proposition tarifaire, nous favorisons le croisement des populations et nous évitons l'entre-soi. Nous proposons ainsi un principe fort et démocratique cher à la décentralisation théâtrale : le rapport égalitaire des spectateurs. Avec ce tarif unique, nous invitons également les habitants à changer leur attitude vis-à-vis du théâtre et à désacraliser la sortie au Bateau Feu. Ainsi, le prix bas est une incitation à revenir et il n'est pas un frein, quand la proposition artistique n'a pas plu au spectateur, pour que celui-ci s'engage à y revenir. La capacité à payer sa place n'est pas un critère discriminant pour venir au Bateau Feu. La sortie au théâtre, étant comparable à la sortie au cinéma, nous favorisons la sortie spontanée. Enfin en simplifiant la grille tarifaire et sans déstabiliser les équilibres budgétaires, nous privilégions la relation aux personnes.

A noter que dans le cadre de notre collaboration avec l'ULCO, les étudiants bénéficient d'avantages tarifaires très incitatifs (l'université prenant en charge la moitié de leur prix du billet).

- **Par la qualité de l'accueil proposé aux personnes qui entrent au Bateau Feu**

Il faut noter que l'ouverture du hall toute la journée et une bonne partie de la semaine représente un réel choix politique de notre part. En effet, plus de la simple ouverture du lieu, c'est bien la mise en place d'une organisation avec des personnes dédiées à l'accueil des visiteurs qui permet que ce lieu soit apprécié et fréquenté.

Certains relais d'association nous ont d'ailleurs remerciés pour cette attention en nous remettant un prix honorifique pour la qualité de notre accueil.

- **Par les rencontres proposées avec les artistes**

Les personnes chargées des relations avec les publics inventent des occasions pour que les spectateurs puissent rencontrer les artistes :

- Les invitations avant spectacle
Avant certaines représentations, les spectateurs sont invités à une présentation ou un moment de pratique pour découvrir l'univers des artistes et mieux savourer le spectacle.
- Les bords de plateau
L'opportunité d'échanger avec les artistes et d'exprimer son ressenti à l'issue de la représentation.
- Les stages de pratique

Le temps d'une journée, les spectateurs sont invités à vivre des expériences insolites en partageant la pratique des chorégraphes, metteurs en scène, interprètes invités pour l'occasion en lien avec les spectacles de la saison.

- **Grâce aux projets participatifs**

La Scène nationale propose chaque saison un projet sur une thématique forte (les questions écologiques, celles liées à la radicalité, aux conséquences de la migration des populations...). L'idée est d'amener plusieurs structures du territoire en lien avec l'éducation et l'animation (établissements scolaires, centres socioculturels, associations, EPHAD, IME...) à se retrouver autour d'un projet intergénérationnel. Les projets se déroulent en trois temps : la sensibilisation autour de la thématique, la pratique par des ateliers artistiques et la restitution dans les salles du Bateau Feu.

Pour ces projets, nous sollicitons le soutien des partenaires dans le cadre des dispositifs spécifiques proposés par le Département du Nord, la Région Hauts-de-France et la DRAC Hauts-de-France, ainsi que ceux du Contrat de ville et des financements locaux.

- **Avec les amateurs**

L'action du Bateau Feu s'adresse aux pratiquants amateurs individuels à l'occasion des projets participatifs (cf. ci-dessus) mais également lorsqu'ils se regroupent dans des associations ou des compagnies. Un compagnonnage avec une compagnie amateur du territoire est proposé chaque saison par Le Bateau Feu permettant ainsi aux pratiquants de travailler avec un artiste professionnel, faisant partie de la Constellation de la Scène nationale.

Chaque année, au mois de juin, en lien avec la direction de la Culture et des Relations Internationales de la ville de Dunkerque, le théâtre est ouvert aux pratiques amateurs. Ainsi les associations, les écoles de danse ou les établissements scolaires sont accueillis dans des conditions techniques et logistiques professionnelles par l'équipe du Bateau Feu.

Enfin, je souhaite proposer, après avoir recueilli les besoins des compagnies amateurs, une fois par saison une Master class, sur un week-end, afin de partager des compétences artistiques, techniques et administratives. Un des artistes complices et des membres de l'équipe du Bateau Feu (équipe chargée des relations publiques, équipe technique) seront impliqués dans l'organisation et l'animation de ces Master Class.

2.2.3 Partager l'expérience

Le Bateau Feu doit sa vitalité au dynamisme des personnes qui portent le projet de la structure (son équipe, les partenaires) mais aussi au réseau de personnes convaincues qui partagent leur expérience artistique.

- **En impliquant davantage nos partenaires et nos relais**

Parce que nos relais (les enseignants, les directeurs et les animateurs de structures socioculturelles et médicosociales, les relais dans les villes...) sont de véritables partenaires qui nous permettent de déployer notre action, il est nécessaire de nous poser régulièrement la question de leur mobilisation et de leur investissement à nos côtés.

Il m'apparaît donc opportun de leur proposer des temps de sensibilisation et de formation afin de partager nos pratiques et nos projets respectifs. Il me semble par ailleurs important de veiller au renouvellement de nos relais et de réinterroger avec la manière de travailler ensemble. Par expérience, lorsque les actions partenariales s'inscrivent dans une habitude, il est difficile de se rappeler le sens de celles-ci et les actions perdent de leur vitalité.

Nous renforçons nos liens avec les relais en créant des occasions de partage (assister à une répétition publique, rencontrer les artistes complices,...) et de convivialité.

- **En favorisant une communication virale**

De nos jours, la vie collective et les échanges se développent bien entendu aussi via les réseaux sociaux et les échanges numériques. Afin de toucher le maximum de personnes dans ce souci de rassemblement, il est nécessaire d'investir les possibilités qu'offre Internet. Plus qu'un outil de communication, Internet se révèle être un formidable espace de créativité et d'inventivité.

Les réseaux sociaux, fonctionnant par rhizomes, nous permettent d'étendre la communauté de la Scène nationale. Nous suivons une ligne éditoriale forte et créative. Nous avons également le souci permanent d'entretenir cette relation joueuse et joyeuse avec les personnes qui suivent notre démarche.

- **Avec le groupe *Les témoins***

Durant la saison 2019/2020, nous avons réuni un groupe d'une quinzaine d'habitants (plus ou moins proches du Bateau Feu) afin qu'ils nous transmettent un « rapport d'étonnement » sur l'activité du Bateau Feu. Après leur avoir proposé de participer à des réunions internes et de suivre notre quotidien, nous avons créé des espaces de discussion où chaque témoin a été sollicité pour son expertise, sa connaissance du territoire, son avis. La pandémie ne nous a pas permis de poursuivre cette action. L'idée de relancer le groupe de « témoins » sera étudiée car la place donnée aux habitants dans la réflexion du projet global de la structure est aussi un moyen de mieux faire comprendre notre action.

- **En partageant les billets suspendus**

En 2017-2018, Le Bateau Feu a instauré le dispositif « Billets suspendus », permettant à des personnes n'ayant pas les moyens d'assister à une représentation (allocataires du RSA, SDF....) de venir au théâtre. L'opération « Billets suspendus » a été naturellement reconduite depuis : s'inspirant du concept de café suspendu et désireux de favoriser la venue de tous les publics au théâtre, ce dispositif a permis d'offrir des places de spectacle à différentes personnes. D'une valeur de 6€ ou 9€, ces billets sont achetés par les spectateurs qui le souhaitent et sont ensuite offerts aux personnes en grande précarité (individuels ou via une association partenaire telle que l'Armée du Salut).

3 - Le rayonnement du Bateau Feu

Le maillage du territoire et le rayonnement de la Scène nationale s'envisagent par l'implication de l'équipe et, en particulier de celle de la direction, dans la mise en place et le suivi des collaborations. C'est dans la qualité des relations entre les personnes que se forgent les collaborations entre les structures les plus durables et les plus enthousiasmantes.

Dès mon arrivée, j'ai affirmé ma volonté de développer les publics sur un territoire étendu à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF), de Flandre Intérieure (CCFI), de Flandre Lys (CCFL), et à la proche Belgique, en particulier avec nos voisins du Centre Culturel de Koksijde. C'est ainsi que la dernière édition d'Histoires en série et la première des Flandroyantes ont permis de nouer de nouveaux partenariats très larges (des structures culturelles aux producteurs et artisans locaux) qui sont autant d'appuis pour le développement de nouveaux projets sur ces territoires vastes, denses, urbains et ruraux. Ces expériences favorisent également la circulation des publics et créent une grande proximité avec ceux qui ne se déplacent pas spontanément au sein de nos structures. Cette volonté de développer le rayonnement régional de la Scène nationale s'est traduite par la requalification sur ces missions d'un poste dans l'équipe chargée des relations avec les publics.

A l'échelon national, le rayonnement du Bateau Feu passe essentiellement par la reconnaissance de la singularité de son projet par la profession. Les coproductions et productions déléguées, par exemple, apportent une grande visibilité auprès des autres Scènes nationales, des structures, des compagnies, du ministère et en font un lieu de création repéré. Elles sont aussi l'occasion, tout comme l'appartenance à de nombreux réseaux (Association des Scènes nationales, Syndeac, Latitude marionnette, la Co[opéra]tive...), d'échanges avec d'autres structures et de partages d'expériences. Le Bateau Feu est d'ailleurs régulièrement sollicité pour apporter son expertise sur des sujets aussi variés que la mise en place du tarif unique, l'expérience du Bateau Feu en promenade, la production déléguée, les questions d'accessibilité...

3.1 Au niveau local

S'il est facile de créer des collaborations dans le Nord, la pensée et l'action collectives sont inscrites dans les gènes des Dunkerquois. Les partenariats locaux sont nombreux et forts.

Avec les structures culturelles :

- Le Bateau Feu est impliqué dans **le GPS Culture**, réseau des acteurs culturels de la CUD avec lesquels nous nous engageons sur l'événement danse *Allure Folle*.

ALLURE FOLLE

A l'initiative et sur demande du Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, les professionnels du secteur du Spectacle Vivant du territoire (le réseau GPS Culture) construisent un événement autour de la Danse sur le territoire de l'agglomération en fédérant les énergies locales et en invitant tous les habitants à participer à cette proposition populaire et conviviale. Après une année de lancement (en 2022), chaque saison, durant dix jours à la fin du mois d'octobre, les habitants de toute l'agglomération seront invités à « entrer dans la danse » à l'occasion d'un événement atypique et fédérateur. Artistes professionnels et amateurs, danseurs expérimentés et novices, ainsi que les habitants qui le souhaiteront se retrouveront dans différents lieux de l'agglomération pour assister à des spectacles et pour participer à des formes participatives dans des salles dédiées et dans d'autres lieux.

La pérennité de l'événement et de la participation du Bateau Feu à son organisation dépendra de l'implication de la CUD (en termes de coordination et de mise en œuvre de l'événement) et des financements qui lui seront dédiés. Un bilan de la saison « des premiers pas » permettra de confirmer ou non l'engagement du Bateau Feu pour les années suivantes.

- **Les 4 Ecluses**, la Salle de musiques actuelles de Dunkerque avec laquelle nous croisons nos programmations respectives et nous développons des actions autour du Développement Durable.
- Avec le **Conservatoire**, nous signons une convention annuelle définissant nos engagements respectifs concernant la formation, la sensibilisation des élèves et les collaborations entre nos structures.
- Avec les **musées** (Le Frac, le LAAC, le Musée portuaire), ainsi qu'avec le **Studio 43** et la **Bib**, nous inventons des passerelles entre nos disciplines respectives (lectures, programmation cinéma autour de thématiques communes, installations plastiques dans l'espace public, etc.).
- Avec le **Château Coquelle**, nous nous retrouvons dans le cadre du festival Récits sans frontière (coréalisation et coproduction de spectacles) et, autour de la danse, nous inventons des projets qui associent artistes amateurs et professionnels.
- Avec le **Palais du littoral** à Grande-Synthe, nous nous engageons à soutenir des compagnies régionales dans le cadre de résidence de création et en coproduction.

Avec les structures sociales et en particulier les maisons de quartier et l'**Aduges**, ou encore avec les structures du secteur médicosocial (Hôpital, IME...), nous continuons de proposer des projets collaboratifs avec le secteur socioculturel. Cette démarche se fait avec la volonté réelle de favoriser une meilleure connaissance des structures entre elles et à la professionnalisation des animateurs à la pratique artistique : mise en place de temps d'échanges et de formations pour les animateurs dirigés par des artistes.

Avec les structures éducatives bien entendu grâce à l'engagement militant des enseignants des écoles maternelles et primaires, des collèges et des lycées, ainsi que de l'Université (Ulco). Il faut lire les bilans d'activités pour constater le nombre important d'établissements scolaires en lien avec Le Bateau Feu dans le cadre des sorties au spectacle (Ecole du spectateur) ou des projets de médiation et de sensibilisation (projets participatifs, ateliers...). Nous poursuivons et nous développons notre engagement particulièrement pour les lycéens en classe d'option artistique (théâtre, danse, musique et cirque). Les actions de sensibilisation menées par l'équipe chargée des relations avec les publics en collaboration avec les enseignants missionnés sont essentielles. La relation privilégiée que nous entretenons avec ces enseignants missionnés nous permet de proposer un accompagnement pédagogique aux professeurs.

Nous rencontrons également nos partenaires du **secteur économique** (rencontre avec le Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie, rendez-vous réguliers avec la direction de DK Bus...).

Concernant nos collaborations avec les **villes de la CUD**, en écho à mes remarques précédentes, il me semble important d'insuffler une réflexion sur la présence artistique dans nos territoires. Au vu de nos relations avec nos collègues et les élus, cette dynamique, qui interroge l'intérêt des politiques publiques au niveau local, peut s'engager avec les villes de Bray-Dunes, Tétéghem, Grande-Synthe, Leffrinckoucke, Loon-plage, Gravelines, Bourbourg.

3.2 Au niveau régional

Des discussions, des projets et des actions fortes se sont développés avec nos collègues régionaux. Citons ici en particulier le **Vivat**/Scène conventionnée d'Armentières avec qui nous avons co-construit Les Flandroyantes, mais aussi :

- ❖ Pour la coproduction croisée de spectacles
 - La **Comédie de Béthune** - CDN
 - le **Manège** - Scène nationale de Maubeuge
 - le **Prato** - Pôle national Cirque

- ❖ Pour la coréalisation de spectacles dans le cadre de Temps forts :
 - Le **Gymnase** - CDCN à Roubaix (dans le cadre des festivals *Le Grand Bain* et *Forever Young*)
 - le **Safran** - Scène conventionnée à Amiens
 - le **Next** festival

- ❖ Pour la coordination d'actions en faveur des artistes
 - Le **Channel** - Scène nationale de Calais (programmation coordonnée de plusieurs spectacles)
 - le **Théâtre du Nord** - CDN (participation à la commission d'insertion de l'Ecole du Nord)
 - la **Faïencerie** - Scène conventionnée de Creil
 - **l'Opéra de Lille**
 - ...

Nous participons par ailleurs à la dynamique impulsée par Joséphine Checco et Pascal Reverte pour la création d'un réseau professionnel : **La Croisée** (rencontre professionnelle du spectacle vivant en Hauts-de-France).

Dans le cadre de mes échanges avec Christine Souillard, nous souhaitons mettre en place une collaboration avec l'équipe de **La Barcarolle**, Scène conventionnée de Saint-Omer, car nous notons, de part et d'autre, la même envie de partager nos expériences et nos compétences.

Christophe Potier et moi-même sommes très impliqués dans les **commissions consultatives** de la DRAC, de la Région, au niveau du **CRAC** et de la **délégation Syndeac** Hauts-de-France. Mes collègues participent aux réunions des réseaux des directeurs et directrices techniques, des personnes en charge des relations avec les publics, des administrateurs et administratrices.

3.3 Au niveau national

Nous prenons une part active dans l'activité de **l'Association des Scènes Nationales**, et dans les commissions du **Syndeac**. Mathilde Georget est membre de la Commission économique et sociale et je suis membre du Conseil national en tant que délégué national en région. Mehdi Oualia participe aux réunions **REDITEC** (réseau national des directeurs techniques des théâtres).

L'équipe de direction participe activement aux réunions de l'association **Latitude Marionnette** et du réseau **Théâtres en signes**.

Ce réseau professionnel se nourrit des échanges réguliers avec mes collègues sur le territoire national : Virginie Bocard à **l'Espal** au Mans, Isabelle Bertola au **Théâtre du Mouffetard** à Paris, Catherine Détéaux **3T** à Châtellerauld, Philippe Ariagno au **Théâtre La passerelle** à Gap, Fabienne Chognard au

Dôme à Albertville, Céline Bréant à la **Comédie de Clermont-Ferrand**, Jean Bellorini au **TNP** à Villeurbanne, Frédéric Esquéré au **Parvis** à Tarbes, Matthieu Rietzler à l'**Opéra de Rennes**, Anne Tanguy aux **2 Scènes** à Besançon, Eric Massé et Angélique Clairand au **Théâtre du Point du Jour** à Lyon, etc.

3.4 Au niveau transfrontalier et international

De l'autre côté de la frontière, en Belgique, nous avons noué une relation de partenariat de qualité avec nos collègues du **Centre Culturel de Koksijde**. Nous envisageons ensemble des projets de coopération transfrontalière. Nos discussions en plus d'être agréables sont fluides et enthousiasmantes. D'autres échanges se développent avec **De Grote Post à Ostende** ou avec le **Centre Culturel de Comines-Warneton**.

Le temps fort organisé à Dunkerque par le Centre Culturel Suisse/Paris en octobre 2022 à l'occasion de leur activité hors-les-murs est une invitation à nous intéresser aux activités de nos collègues helvètes.

Enfin, la production déléguée autour du projet *Armour* nous amène à ouvrir nos champs de connaissance en nous intéressant aux pratiques artistiques et culturelles dans le domaine du cirque dans une grande partie de l'Europe (Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Italie, Suisse, Lituanie, Espagne...).

Dans les prochaines années et au vu de nos activités (Les Flandroyantes, production déléguée...), nous souhaitons déposer un dossier européen Interreg.

4 - Les sujets transversaux

Sensibiliser pour mieux agir

Parce que notre société est en mouvement dans un contexte qui peut entraîner de l'inquiétude chez les citoyens, il me semble que notre rôle (partagé avec les structures qui agissent dans le cadre des politiques publiques et avec les artistes) est de définir une politique générale engagée et de mettre en place des actions concrètes au quotidien ainsi que de penser des projets d'envergure qui peuvent avoir des effets sur nos comportements individuels et collectifs.

4.1 Le développement durable

- **Les engagements du Bateau Feu dans une démarche écoresponsable**

Il me semble donc nécessaire aujourd'hui de concevoir notre action dans un contexte complexe et dans un environnement fragile et sensible. Plus que des discours, il est urgent d'agir. Aussi, nous avons depuis 2018 mis en place une série de gestes quotidiens :

- Saison 2018-2019 : Lancement de la démarche écoresponsable
 - Mise en place de plusieurs écogestes pour améliorer le quotidien
 - Participation du Bateau Feu au Cercle Culture et Développement Durable. Collectif de structures de spectacle vivant des Hauts-de-France
- Décembre 2019 : Création du groupe de travail « Tous écolos (ou presque) », constitué de salariés volontaires, pour réfléchir et identifier les points de développement et Mise en place d'actions autour de trois axes :
 - Vers une politique d'achat responsable
 - Tri et valorisation des déchets
 - Réduction des déchets et flux d'énergie
- Octobre 2020 – Juin 2021 : Engagement de toute l'équipe dans une démarche RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) financée par l'Afdas et portée par la société B&L évolution qui a abouti à la réalisation du bilan Carbone du Bateau Feu.
- Octobre 2020 : Coproduction et programmation du spectacle *Une Epopée* de Johanny Bert, autour de l'Homme et son environnement
 - Réalisation d'un grand projet d'éducation artistique et culturelle impliquant de nombreux partenaires
 - Réalisation d'un carnet d'aventures autour du développement durable
- Janvier 2021 : En collaboration avec les 4 Ecluses, création du collectif Culture Durable, groupe d'échanges, de partage d'expériences et de mutualisation des connaissances et compétences autour du développement durable
- Janvier 2022 : Poursuite des actions concrètes :
 - Achat d'un vélo pour les déplacements courts des salariés de l'équipe du Bateau Feu
 - Installation de cendriers devant les portes du Bateau Feu pour inviter à une meilleure gestion des mégots
 - Mise en place d'un forfait mobilité durable pour les déplacements de l'équipe en mode de transport mobilité douce

- **Pour aller plus loin**
 - Agir localement
 - Travail avec des prestataires locaux et achat de produits locaux en ce qui concerne l'alimentation, l'entretien et le matériel bureautique.
 - Réduction de nombre d'impressions des supports de communication (impression sur du papier recyclé).

 - Agir pour faire baisser notre bilan carbone
 - Réflexion avec les équipes artistiques pour une meilleure coordination des tournées des spectacles. Utilisation des transports en commun (principalement le train) afin de raisonner au maximum nos déplacements professionnels
 - Incitation des spectateurs à utiliser le bus ou le vélo pour venir au Bateau Feu.
 - Réflexion sur l'achat de LED pour le matériel scénique et pour l'équipement du bâtiment.
 - Centralisation des achats des différents services du Bateau Feu pour baisser les coûts de transport.

 - Gestion des déchets
 - Accompagnement de la Communauté Urbaine de Dunkerque dans notre démarche de réduction, de tri et de valorisation des déchets.

 - Végétaliser le hall
 - Le fait que le hall du Bateau Feu soit vitré amène des changements de température importants en fonction de la météo de Dunkerque. Afin d'agir sur ces grandes fluctuations, je propose de végétaliser davantage le hall. Ceci aura le mérite, en plus d'habiller cet espace, de générer de l'ombre et davantage d'oxygène ainsi que d'agir également sur les courants d'air.

4.2 Egalité et Equité

Nous agissons pour respecter **la parité entre les femmes et les hommes**, tant dans la programmation que dans les moyens de production mis à leur disposition. Le fait de m'intéresser à des femmes autrices et metteuses en scène, chorégraphes et musiciennes m'est naturel car je suis sensible la plupart du temps au regard qu'elles portent sur le monde. Je souhaite établir un équilibre juste entre les femmes et les hommes dans les différentes formes artistiques.

Nous avons par ailleurs le souci permanent de la **pluralité des langages** et de **la mixité** des interprètes afin que le théâtre soit le reflet de la diversité de la société. Cette représentativité est bien de notre responsabilité sociétale afin de faire comprendre que le théâtre parle de chacun ; il nous concerne.

Cette mixité ouvre le champ large de l'identité des porteurs de projets, des interprètes sur le plateau et de l'invisibilité de certaines catégories de la société dans les établissements culturels.

Dans l'équipe, sur ces questions...

Au sein de l'équipe du Bateau Feu, nous tenons à ce que les mouvements du personnel respectent la parité.

Les réunions générales sont l'occasion d'ouvrir des discussions riches et de favoriser la prise de parole de chacun sur les sujets sociétaux (comme le congé menstruel, l'âge des salariés et la pénibilité au travail, par exemple). Chaque personne, en tant que salarié d'une entreprise mais aussi en tant qu'individu, est concernée par les questions d'égalité au sens large du terme.

Un référent est nommé au sein de l'équipe sur les questions VHSS (Violences et Harcèlements Sexuels et Sexistes). La direction participe aux formations obligatoires et l'équipe est sensibilisée à ce sujet.

Nous veillons également à respecter l'équilibre dans la pyramide des âges et en fonction la provenance géographique des salariés. Je suis fier de travailler avec une équipe composée de personnes originaires de Dunkerque, d'autres venues de l'autre bout de la France, de salariés qui ont fait toute leur carrière au Bateau Feu et d'autres qui sortent de formation et qui apprennent leur métier avec nous, d'hommes et de femmes dont la couleur de peau, les origines culturelles et les personnalités sont aussi différentes que toutes les composantes d'une mosaïque éclatante.

5 - Les Moyens de la mise en œuvre

5.1 L'équipe

J'ai un réel plaisir à travailler avec l'équipe du Bateau Feu. Même s'il faut faire face à de nombreux aléas, l'animation d'une équipe est un challenge énergisant quand vos collaborateurs adhèrent à votre projet et participent à la dynamique générale. C'est le cas au Bateau Feu et j'en suis heureux et fier. Le professionnalisme de l'équipe est par ailleurs reconnu par les partenaires et les artistes qui la côtoient.

Cette équipe est exigeante. Elle demande à trouver du sens dans son travail. Il me revient donc la responsabilité d'expliquer mon projet, de mobiliser et de motiver mes collègues afin de leur donner les grands axes de développement. Ceci passe par des temps de réunion et par la bonne utilisation des vecteurs d'information. Ceci passe également par la création de moments fédérateurs qui alimentent ce sentiment de participer collectivement à la construction du même projet (présentations de saison partagées, formations collectives...).

Avec l'équipe de direction, nous avons travaillé sur l'organigramme de la structure en prenant en compte ses évolutions (embauches, départs en retraite, départs négociés...) afin de trouver les bons ajustements pour que l'équipe soit en phase avec le projet. L'équipe technique a été restructurée ; le pôle accueil a été développé ; l'équipe chargée des relations avec les publics a été repensée en lien avec le développement du projet sur le territoire. Une réflexion concernant la réorganisation du pôle administration a également été menée en juillet et septembre 2022 afin de repenser les missions au regard du projet développé.

J'ai proposé un projet de direction juste et ouvert dans lequel Christophe Potier (directeur adjoint), Mathilde Georget (administratrice), Mehdi Oualia (directeur technique), Sabine Claeys (directrice de la communication et des relations avec les publics) et Lysiane Abitbol (responsable du pôle accueil et du développement des publics individuels) assurent, à mes côtés, des fonctions d'animation d'équipe et de représentation dans les réseaux locaux et régionaux. Il est en effet important pour moi de compter sur cette équipe de direction avec qui je porte le projet. Nous nous réunissons chaque semaine pour faire le point sur l'activité de la Scène nationale et sur son organisation pour piloter le projet au quotidien. Nous nous retrouvons régulièrement durant des temps plus longs à l'occasion de séminaires pour réfléchir sur l'ensemble du projet.

Sur les questions de programmation, je partage ma réflexion et mes choix avec Christophe et Mathilde. Ce fonctionnement en trio, en plus d'être agréable et stimulant, est précieux car le fait de croiser nos regards est le garant de la qualité de la programmation.

D'une manière générale, Le Bateau Feu joue un rôle important au niveau local et régional sur les questions d'embauche et de formation (accueils réguliers de stagiaires sur des périodes courtes et jusqu'à six mois, formation des équipes, travail avec de nombreux techniciens intermittents du territoire local et régional).

5.2 L'association

La relation que j'entretiens avec Bruno Vouters, président de l'association, est de grande qualité. Nos discussions me permettent de prendre de la hauteur et de partager avec lui les difficultés et les joies de notre activité. Nos échanges sont réguliers sur tous les points qui touchent à l'organisation de la structure, à ses finances et au développement de ses projets avec l'envie de partager une même vision de ce lieu artistique et culturel.

Souhaitées par le Président et réfléchies ensemble, les évolutions du Conseil d'Administration de l'association en 2020 ont permis de renouveler les représentants de la société civile en redynamisant, en rajeunissant et en féminisant les instances. Les réunions avec les membres associés (une fois par trimestre) sont des moments d'échanges précieux où la parole est libre autour des thématiques liées à la politique de communication du Bateau Feu, à son fonctionnement administratif ou aux relations avec les publics (la jeunesse, par exemple).

5.3 La communication

En lien avec le projet que je propose, nous avons travaillé dès mon arrivée à faire évoluer la politique de communication. Nous avons consulté plusieurs agences et graphistes pour trouver le bon partenaire afin de faire évoluer l'image de la Scène nationale et d'affirmer une ligne graphique et une ligne éditoriale chaleureuses et dynamiques.

Nous avons trouvé en Jeanne Roualet (graphiste) une interlocutrice de choix qui marque nos outils de communication de sa poésie. Les habitants nous reconnaissent et adhèrent à notre communication. Leurs retours chaleureux marquent leur attachement au Bateau Feu.

Après quatre ans de collaboration, et pour garder vivacité et pertinence, il me semble indispensable de poursuivre notre réflexion pour faire évoluer l'ensemble de la stratégie de communication, ainsi que l'image de saison et la charte graphique du Bateau Feu pour les prochaines années.

5.4 L'équilibre budgétaire

Le contexte de crise sanitaire a bousculé notre activité et, bien entendu, la façon d'anticiper et de budgéter notre action. Les recettes de billetterie ont été inexistantes pendant plusieurs mois. Le soutien de nos partenaires financiers (les collectivités locales, le Département, la Région et le Ministère) nous a permis de ne pas casser la chaîne économique de notre secteur (avec les compagnies, avec les salariés...).

Dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu, nous devons rester vigilants à préserver l'équilibre fragile entre Artistique et Structure car les charges de structure augmentent naturellement et les financements publics restent au même niveau d'année en année.

Après la pandémie, avec la guerre en Ukraine et l'augmentation générale des prix, le contexte actuel est préoccupant. Nous devons en effet faire face à une baisse des recettes de billetterie que j'espère conjoncturelle et passagère. Les contraintes qui s'imposent à nos partenaires financiers engendrent également de grandes inquiétudes sur les capacités à soutenir des actions en faveur des politiques publiques.

En prenant en compte les conséquences de ces phénomènes, il me semble important de réfléchir à terme à une augmentation de nos capacités à générer des recettes propres. Je compte ainsi sur le résultat positif de notre engagement en production déléguée avec les recettes de la vente des spectacles des artistes que nous accompagnons. Il faudra dans le même temps réfléchir à une légère augmentation du tarif de vente du billet de spectacle.

Le développement du projet ne pourra se faire sans le nécessaire accroissement des capacités de financement de celui-ci. Ceci passera par la participation plus forte de nos partenaires financiers mais également grâce à la participation de nouveaux partenaires : les communautés de communes du territoire élargi, le Département du Pas-de-Calais, les structures du milieu économique via le mécénat ou les fondations. Nous allons par ailleurs nous engager dans la rédaction d'un projet européen pour obtenir des financements par le biais des financements Interreg pour le projet « Les Flandroyantes ».

6 - Conclusion

Notre monde change et nos vies intimes sont mises à l'épreuve de ces chamboulements encore plus aujourd'hui. Je reste cependant persuadé (et notre capacité à réinventer notre action pendant les deux années de pandémie confirment mon optimisme) que le théâtre permet aux habitants d'affronter ces transitions dans la douceur sans cacher les frottements ni les divergences. Nos théâtres apparaissent en effet, non seulement comme des lieux de programmation de spectacles où on sacralise les œuvres, mais aussi comme des lieux qui contribuent à fabriquer du commun en partageant avec les autres une expérience esthétique.

Le Bateau Feu est un théâtre à vivre ensemble pour inventer l'avenir.

ANNEXE 2 : BUDGETS PREVISIONNELS 2023-2026



LE BATEAU FEU - SCENE NATIONALE DUNKERQUE
BUDGETS PREVISIONNELS CPO 2022-2026

CHARGES DIRECTES H.T.							Budget Global						
	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL		2022	2023	2024	2025	2026	
60 - Achats	873 626	805 821	817 166	813 575	820 687	4 130 874	70 - Vente de marchandises, produits finis...	456 834	468 734	413 532	391 609	433 199	
Prestations de services	734 064	629 989	644 289	648 397	652 290	3 309 029	Prestations de services	320 441	312 645	314 863	322 103	324 362	
Achats matières et fournitures	120 500	166 332	163 329	155 582	158 754	764 497	Coproductions	21 730	17 500	40 577	11 043	50 000	
Autres fournitures	19 062	9 500	9 548	9 595	9 643	57 348	Cessions de spectacles	114 663	138 588	58 091	58 463	58 837	
61 - Services extérieurs	606 219	605 738	608 867	612 014	615 180	3 048 018	74 - Subventions d'exploitation	3 183 277	3 182 097	3 245 804	3 213 832	3 209 331	
Locations immobilières et mobilières	494 219	493 738	496 307	498 891	501 492	2 484 647	Etat : DRAC Hauts-de-France // Aide au projet global	630 000	630 000	630 000	630 000	630 000	
Entretien et réparation	87 500	87 500	87 938	88 377	88 819	440 134	DRAC Hauts-de-France // Aide annuelle au projet "Plan-Théâtre en Région"	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	
Assurance	20 000	20 000	20 100	20 201	20 302	100 602	DRAC Hauts-de-France // Aide annuelle à "L'accessibilité du spectacle vivant"	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Documentation	4 500	4 500	4 523	4 545	4 568	22 635	DRAC Hauts-de-France // Aide annuelle au projet "Les Flandroyantes"	30 000					
62 - Autres services extérieurs	604 466	619 269	614 350	595 841	605 554	3 039 480	DRAC Hauts-de-France // Aide à la création de spectacles		8 968	20 000	20 000	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	79 000	82 000	82 410	82 822	83 236	409 468	<i>TVA sur subventions</i>	-	-	-	-	-	
Publicité, publication	128 133	124 037	125 703	125 862	126 938	630 672	Région : Région Hauts-de-France // Aide au projet global	668 500	650 000	650 000	650 000	650 000	
Déplacements, missions	332 133	351 532	344 229	324 839	332 750	1 685 482	Région Hauts-de-France // Aide au projet "Les Flandroyantes"-Dispositif Vlaanderen		5 000	5 000	5 000	5 000	
Services bancaires, autres	65 200	61 700	62 009	62 319	62 630	313 857	Région Hauts-de-France // Aide au projet PEPS			836	882	928	
63 - Impôts et Taxes	34 200	39 700	39 899	40 098	40 298	194 195	Département(s) : Nord // Aide au projet global	135 000	135 000	135 000	135 000	135 000	
Impôts et taxes sur rémunération	26 000	31 500	31 658	31 816	31 975	152 948	Nord // Aide au projet "Les Flandroyantes"	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	
Autres impôts et taxes	8 200	8 200	8 241	8 282	8 324	41 247	<i>TVA sur subventions</i>	-	-	-	-	-	
64 - Charges de personnels	1 415 227	1 490 493	1 482 360	1 449 722	1 468 977	7 306 779	Intercommunalités : Communauté Urbaine de Dunkerque // Aide au projet global	1 277 840	1 277 840	1 277 840	1 277 840	1 277 840	
Rémunération des personnels	976 780	1 025 880	1 020 981	1 000 797	1 013 389	5 037 827	CCFL, CCHF, CCFI // Aides aux projets "Histoires en série" et "Les Flandroyantes"	5 000	7 200	7 308	7 418	7 529	
Charges sociales	397 194	423 660	420 221	407 561	414 017	2 062 654	<i>TVA sur subventions</i>	-	-	-	-	-	
Autres charges de personnel	41 253	40 953	41 158	41 364	41 570	206 298	Commune(s) : Ville de Dunkerque (aide au projet global)	376 285	377 456	377 456	377 456	377 456	
65 - Autres charges de gestion courante	72 123	65 240	65 640	66 043	66 449	335 496	Fonds européens : Projet Armour		1 342	4 500	-	-	
66 - Charges financières	-	-	-	-	-	-	Besoin en financements			25 000	78 000	87 000	
67 - Charges exceptionnelles	2 000	10 000	L'agence de services et de paiement	16 500	4 000	-	-	-					
68 - Dotation aux amortissements	83 750	80 100	76 095	72 290	68 676	380 911	Autres établissements publics	20 833	-	-	-	-	
TOTAL DES CHARGES DIRECTES H.T.	3 691 611 €	3 708 360 €	3 706 376 €	3 651 583 €	3 687 822 €	18 445 752 €	Aides privées	32 831	64 441	65 378	28 751	29 049	
CHARGES INDIRECTES H.T.	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	75 - Autres produits de gestion courante						
Mise à disposition de locaux	39 852	39 852	39 852	39 852	39 852	199 260	Dont cotisations, dons manuels ou legs						
TOTAL DES CHARGES INDIRECTES H.T.	39 852 €	199 260 €	76 - Produits financiers	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500					
CHARGES INDIRECTES H.T.	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	77 - Produits exceptionnels	11 000	11 000	16 000	16 000	16 000	
Mise à disposition de locaux	39 852	39 852	39 852	39 852	39 852	199 260	78 - Reprises sur amortissements et provisions	39 000	45 029	29 540	28 642	27 793	
TOTAL DES CHARGES INDIRECTES H.T.	39 852 €	199 260 €	TOTAL DES PRODUITS DIRECTS H.T.	3 691 611 €	3 708 360 €	3 706 376 €	3 651 583 €	3 687 822 €					
CHARGES INDIRECTES H.T.	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	PRODUITS INDIRECTS H.T.	2022	2023	2024	2025	2026	
Mise à disposition de locaux	39 852	39 852	39 852	39 852	39 852	199 260	Mise à disposition de locaux	39 852	39 852	39 852	39 852	39 852	
TOTAL DES CHARGES INDIRECTES H.T.	39 852 €	199 260 €	TOTAL DES PRODUITS INDIRECTS H.T.	39 852 €									

ANNEXE 3 : INDICATEURS

INDICATEURS LE BATEAU FEU - SCENE NATIONALE DUNKERQUE
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2023-2026

Engagement / responsabilité artistique
 Une région Hauts-de-France territoire de créativité

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs quantitatifs	SAISON DE REFERENCE 21 22	Saison 22-23	Saison 23-24	Saison 24-25	Saison 25-26	Saison 26-27
<p align="center">Soutien à la création artistique</p> <p><i>Promouvoir la création artistique et développer une stratégie de soutien de la vitalité artistique et notamment de la production régionale</i></p>	Soutenir et Promouvoir la création, notamment régionale, au sein de la programmation : place aux œuvres nouvelles	01- Part des nouvelles créations sur l'ensemble de la programmation	47%	40%	40%	40%	40%	40%
		dont coproductions	93%	70%	70%	70%	70%	70%
		dont artistes régionaux	32%	30%	30%	30%	30%	30%
		dont production déléguées	11%	10%	10%	10%	10%	10%
		dont artistes régionaux	67%	60%	60%	60%	60%	60%
		02- Nombre de billets mis en vente pour des nouvelles créations sur l'ensemble de la saison sur le nombre total des billets mis en vente pour l'ensemble de la saison	17 221	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
	dont artistes régionaux	7 043	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	
	Partager l'outil de production : favoriser la présence des artistes en phase de production/création dans le lieu	03- Nombre d'équipes artistiques / artistes accueillis en résidence	10	12	12	12	12	12
		dont équipes artistiques / artistes des HDF	6	6	6	6	6	6
		04- Nombre total des jours de résidences accompagnées sur l'ensemble de la saison	115	130	130	130	130	130
		05- Part du disponible artistique dédié à la création. Calcul : budget total moins charges de fonctionnement et communication (structure en ordre de marche)	465 146	335 000	335 000	335 000	335 000	335 000
		dont part résidence	28 808	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
		dont part production	156 602	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
	Accompagner le travail de recherche et de création des artistes, en cohérence avec le projet culturel et artistique de la structure	dont part coproduction	279 736	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
		06- Nombre d'équipes accueillies en résidence bénéficiant également d'un apport en coproduction	9	8	8	8	8	8
	Favoriser la diffusion de la création dans un souci de diversité des esthétiques	dont équipes régionales	4	4	4	4	4	4
		07.1- Nombre total de propositions artistiques	58	55	55	55	55	55
		dont propositions d'artistes régionaux	18	19	19	19	19	19
07.2- Nombre total de représentations		221	200	200	200	200	200	
dont artistes régionaux		133	110	110	110	110	110	
07.3 et 4- Nombre de propositions artistiques par discipline(s)/esthétique(s) dominante(s) selon les spécificités de discipline et de label		58	55	55	55	55	55	
<p align="center">Soutien à la création artistique</p> <p><i>Promouvoir la création artistique et développer une stratégie de soutien de la vitalité artistique et notamment de la production régionale (suite)</i></p>	Favoriser la diffusion de la création dans un souci de diversité des esthétiques (suite)	LYRIQUE	1	2	2	2	2	2
		dont propositions d'artistes régionaux	-	1	1	1	1	1
		THEATRE D'OBJETS	8	8	8	8	8	8
		dont propositions d'artistes régionaux	3	3	3	3	3	3
		LECTURE	1	3	3	3	3	3
		dont propositions d'artistes régionaux	-	2	2	2	2	2
		THEATRE	20	15	15	15	15	15
		dont propositions d'artistes régionaux	9	7	7	7	7	7
		MUSIQUE	12	11	11	11	11	11
		dont propositions d'artistes régionaux	3	2	2	2	2	2
		DANSE	12	12	12	12	12	12
		dont propositions d'artistes régionaux	1	3	3	3	3	3
	CIRQUE	4	4	4	4	4	4	
	dont propositions d'artistes régionaux	2	1	1	1	1	1	
	07.3 et 4 bis- Nombre de représentations par discipline(s)/esthétique(s) dominante(s) selon les spécificités de discipline et de label	221	200	200	200	200	200	
	LYRIQUE	1	2	2	2	2	2	
	THEATRE D'OBJETS	37	35	35	35	35	35	
	LECTURE	61	57	57	57	57	57	
THEATRE	67	63	63	63	63	63		
MUSIQUE	16	12	12	12	12	12		
DANSE	25	21	21	21	21	21		
CIRQUE	14	10	10	10	10	10		
Renforcer les collaborations / Développer la politique de partenariats	08.1- Part de projets dont la production et la création se font en collaboration avec d'autres structures	20	15	15	15	15	15	
	dont part des renouvellements de partenariats	40%	30%	30%	30%	30%	30%	
	08.2- Nombre de nouveaux partenaires	2	3	3	3	3	3	
Participer à la structuration de la profession et accompagner l'émergence et la jeune création	09- Nombre de projets impliquant plusieurs disciplines artistiques ou champs sectoriels.	9	8	8	8	8	8	
	10- Nombre d'artistes émergents accompagnés (moins de 3 créations) que ce soit en termes d'accueil en résidence, de coproduction, de programmation, etc	4	3	3	3	3	3	

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs quantitatifs	SAISON DE REFERENCE 21-22	Saison 22-23	Saison 23-24	Saison 24-25	Saison 25-26	Saison 26-27	
Encourager et favoriser l'accès pour tous à la culture et l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire régional	Encourager et faciliter l'accès des populations dans toute leur diversité à l'art et à la culture	11- Fréquentation : Nombre total de places pour l'ensemble de la saison	31 827	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	
		dont places vendues	16995	13850	13850	13850	13850	13850	
		dont places gratuites	5905	3853	3853	3853	3853	3853	
		dont places exonérées	857	1255	1255	1255	1255	1255	
		dont jeune public	6039	9430	9430	9430	9430	9430	
		dont scolaire	3361	6265	6265	6265	6265	6265	
		dont lycéens	2678	3165	3165	3165	3165	3165	
		dont apprentis							
		dont personnes ayant des difficultés d'accès à la culture	2031	1612	1612	1612	1612	1612	
		autre							
		12- Nombre de jours d'ouverture au public	218	220	220	220	220	220	
		13- Part des propositions en temps scolaire / total	26%	15%	15%	15%	15%	15%	
		14- Part des propositions adaptées au jeune public et adolescents (0-18 ans) / total	71%	70%	70%	70%	70%	70%	
		15- Nombre d'actions de médiation/sensibilisation/d'expérimentation et de projets coconstruits	373	350	350	350	350	350	
		Développer les projets d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. <i>Un projet EAC doit impliquer des professionnels du champ concerné (artistes, techniciens...) rémunérés</i>	16.1- Nombre de structures partenaires	91	90	90	90	90	90
	dont structures socio-éducatives		34	35	35	35	35	35	
	dont structures hors champs culturel et éducatif		40	40	40	40	40	40	
	dont structures accueillant des personnes en milieu fermé : (prison, hôpitaux, maisons de retraite, structures accueillant des personnes en situation de handicap, etc.)		17	15	15	15	15	15	
	16.2- Nombre d'établissements scolaires partenaires		41	40	40	40	40	40	
	dont établissements accueillant des lycéens		10	10	10	10	10	10	
	dont établissements accueillant des apprentis		-	-	-	-	-	-	
	16.3- Nombre de structures partenaires dédiées à des publics prioritaires, etc.		51	50	50	50	50	50	
	17- Nombre de professionnels-relais "acteurs-démultiplicateurs"		450	450	450	450	450	450	
	18- Nombre de participants		10 177	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
	dont nombre de scolaires (hors lycées et apprentis)		1421	2000	2000	2000	2000	2000	
	dont nombre de lycéens		1867	1500	1500	1500	1500	1500	
	dont nombre d'apprentis		-	-	-	-	-	-	
	dont nombre de personnes en structures socio-éducatives		925	1000	1000	1000	1000	1000	
	dont nombre de personnes en milieu fermé		250	500	500	500	500	500	
	dont nombre de personnes ayant des difficultés d'accès à la culture								
	dont nombre de personnes de moins de 25 ans								
	S'engager à la mise en œuvre des droits culturels des habitants de manière équilibrée sur tous les territoires	19- Nombre de propositions artistiques et culturelles hors les murs	113	100	100	100	100	100	
		dont décentralisation territoriale hors territoire d'implantation	33	25	25	25	25	25	
		dont projets de diffusion hors du territoire d'implantation	-	5	5	5	5	5	
		20- Nombre de personnes ayant bénéficié de ces propositions en décentralisation	11 951	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	
		dont moins de 25 ans	-	-	-	-	-	-	
	Favoriser la circulation des œuvres et encourager la mise en réseau, les collaborations artistiques, et le maillage territorial Favoriser la coopération des acteurs du territoire pour organiser des actions culturelles et artistiques afin de renforcer et dynamiser les réseaux et le maillage territorial	21- Nombre de partenariats de diffusion mutualisés hors territoire d'implantation (ex : tournées partagées)	1	1	1	1	1	1	
		22.1- Nombre de partenariats mutualisés autres (ex : ingénierie)	1	1	1	1	1	1	
		dont nombre de structures non issues du champ culturel							
		dont scolaires							
		22.2- Nombre de partenariats d'actions culturelles et artistiques noués avec les structures du territoire	13	10	10	10	10	10	
	Parité / diversité	Encourager la parité dans les structures	23- Part des femmes (auteure, librettiste, metteuse en scène, chorégraphe, cheffe d'orchestre, compositrice, solistes, etc.) sur le nombre total d'artistes programmé(e)s sur la saison	47%	50%	50%	50%	50%	50%
			Potentiel de spectateurs susceptibles de voir les spectacles des femmes porteuses de projet		50%	50%	50%	50%	50%
			24.1- Part des femmes sur le nombre total d'artistes accompagné(e)s	35%	50%	50%	50%	50%	50%
			dont dans les productions	20%	50%	50%	50%	50%	50%
			dont dans les coproductions	40%	50%	50%	50%	50%	50%
			dont en résidences	44%	50%	50%	50%	50%	50%
	24.2- Part des femmes sur le nombre total d'artistes complices		50%	50%	50%	50%	50%		

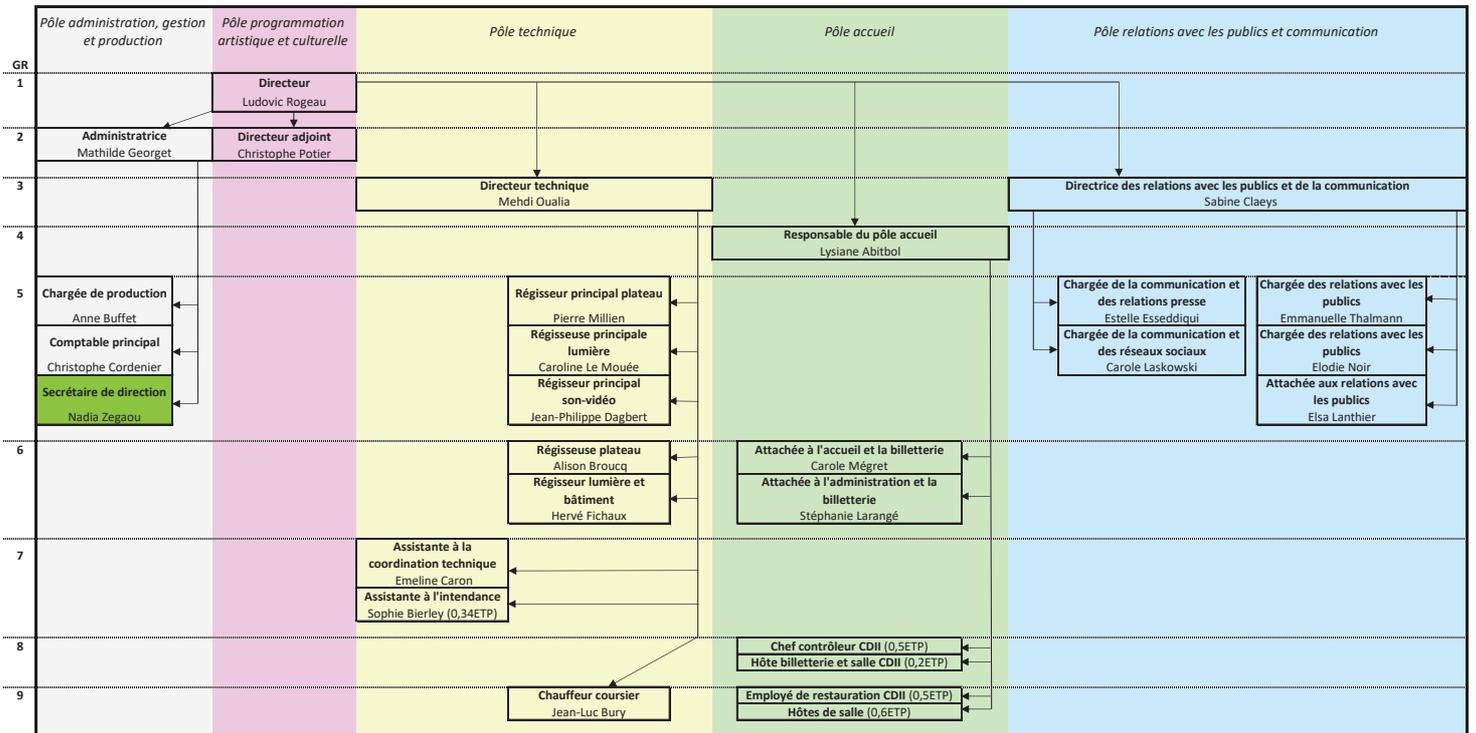
Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs quantitatifs	ANNEE DE REFERENCE 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026
Soutenir l'emploi artistique et culturel, notamment par la formation, l'apprentissage et la professionnalisation	L'objectif est décliné par la production d'une annexe obligatoire d'information	Cf. modèle de fiche obligatoire jointe						
Objectifs budgétaires	Proposer une stratégie de développement des recettes (hors subventions de fonctionnement) adaptée aux caractéristiques de la structure et à la réalité économique et sociale du bassin d'implantation	25- Part des recettes propres / budget total	11%	10%	10%	10%	10%	10%
		26- Charges fixes de fonctionnement (structure en ordre de marche) / budget global	57%	60%	60%	60%	60%	60%
	Tendre vers un équilibre entre budget de fonctionnement structurel et budget d'activités et se doter d'outils de gestion adaptés	27- Budget artistique (création, accueil, etc.) / budget global	41%	38%	38%	38%	38%	38%
		28- Budget Action culturelle / budget global	2%	2%	2%	2%	2%	2%

Les Hauts-de-France "terre de rayonnement culturel"

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs quantitatifs	SAISON DE REFERENCE 21-22	Saison 22-23	Saison 23-24	Saison 24-25	Saison 25-26	Saison 26-27
Positionner la région comme terre de rayonnement culture		29- Nombre de réseaux auxquels la structure participe activement (répartition régionale/nationale/internationale)	19	17	17	17	17	17
		dont réseaux locaux	6	5	5	5	5	5
		dont réseaux régionaux	5	3	3	3	3	3
		dont réseaux nationaux	7	5	5	5	5	5
		dont réseaux internationaux	1	4	4	4	4	4
		30- Nombre de projets internationaux de coopération dans lequel s'inscrit la structure	1	1	1	1	1	1
		31- Nombre d'équipes / artistes internationaux accueillis	8	5	5	5	5	5
		32- Origine géographique des publics	100%	100%	100%	100%	100%	100%
		bassin d'implantation	74%	70%	70%	70%	70%	70%
		région	24%	25%	25%	25%	25%	25%
hors région	2%	5%	5%	5%	5%	5%		
Prévention des risques VHSS		33-Nomination dun/une référent.e sur les questions de préventions des VHSS		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Mise en place de formation des dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Existence d'un dispositif de signalement efficace pour les personnes victimes de VHSS		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Mise en place d'un suivi et d'une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Encourager la sobriété, le développement durable	Se conformer à la charte de développement durable et s'engager à mettre en œuvre trois des dix objectifs suivants	Démarches de mobilité douce et active : navette, covoiturage, transport en commun, déplacements non polluants		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Maîtrise des consommations d'énergie et de fluides		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Alimentation responsable		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Gestion responsable des déchets		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Achats durables et responsables (logique de cycle de vie et de coût global), sélection de ses fournisseurs		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Respect des sites naturels, des espaces verts de la biodiversité		-	-	-	-	-
		Le mieux vivre ensemble : accueil, accessibilité, inclusion, solidarité, égalité, diversité		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Impacts économiques et sociaux		-	-	-	-	-
		Management responsable, référents de développement durable, formation des équipes de management		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
		Sensibilisation en matière d'écoresponsabilité, communication vers les partenaires, fournisseurs et habitant.es		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

ANNEXE 4 : ORGANIGRAMME

Organigramme fonctionnel Bateau Feu - 01 octobre 2022



ANNEXE 5 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Plan Pluriannuel d'Investissement
2023/2026

>INTENTION GENERALE

Après cinq années à la direction du Bateau Feu, et alors que le bâtiment a été rénové il y a 8 ans, je note l'importance à donner à l'entretien du bâtiment du théâtre pour maintenir une réelle exigence sur la fonctionnalité de ce formidable outil de travail et pour développer son confort. Un des meilleurs compliments que j'ai entendu durant ces dernières années, c'est « on est bien ici ! ».

Pour les quatre ans qui viennent, alors que la technicité de nos métiers évolue et que le contexte général est parfois préoccupant, je mets un point d'honneur à ce que les artistes, les spectateurs, les salariés et les habitants se sentent toujours bien au Bateau Feu.

>LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Dans un contexte complexe et en évolution constante, nous devons définir et affirmer une politique générale engagée tout en mettant en place des actions concrètes au quotidien. Le bâtiment occupé par Le Bateau Feu, dont il est locataire avec une mise à disposition par la Ville de Dunkerque, nécessite dans ce sens une attention particulière pour réussir la transition écologique.

- LE CHANGEMENT DU SYSTEME D'ECLAIRAGE DU BATIMENT

Depuis 2017, nous achetons du **matériel d'éclairage à LED** dans le cadre du développement d'une politique d'économie d'énergie et du développement des activités multi-sites qui nécessitent un renforcement du parc. Si les milieux des prestataires, de l'événementiel et du concert semblent faire cette transition dans une relative douceur, le monde du Théâtre et de l'Opéra, qui hérite d'un artisanat et d'un parc de matériel majoritairement liés à l'halogène, se trouve dans une situation complexe entre manque de nouveaux standards d'équipement et évolution des savoir-faire. Cela nécessite donc que l'investissement dans ce matériel d'éclairage à LED se déroule sur plusieurs années.

En plus du parc du matériel scénique, nous devons nous intéresser au bâtiment. Dans le cadre de la directive sur l'écoconception de l'Union européenne, l'ampoule CFL avec ballast intégré (par exemple l'ampoule domestique avec un culot E14 ou E27) n'est plus produite depuis le 1er septembre 2021. L'UE ne s'est pas contentée de supprimer progressivement les ampoules CFL, le règlement s'applique également à trois autres sources lumineuses : les ampoules halogènes, les ampoules halogènes basse tension et les tubes fluorescents.

Nous devons donc faire face à l'arrêt de la production de ces ampoules halogènes et ces néons de la part des grandes entreprises du secteur. Cet ancien système d'éclairage est celui qui avait été privilégié par les architectes au moment de la reconstruction du bâtiment. Aujourd'hui, il faut compter pas moins de 60 types d'ampoules différentes dans le bâtiment du théâtre, toutes de type halogène. L'arrêt de la production de ce type de matériel nous oblige à réfléchir vite, car une fois les stocks écoulés, nous serons contraints d'équiper l'ensemble du bâtiment en LED avec en tête la perspective de l'évolution rapide des systèmes d'éclairage. Certains appareils d'éclairage devront être intégralement remplacés car ils ne sont pas compatibles avec la LED.

Nous avons commencé à réfléchir avec les services techniques de la ville de Dunkerque (propriétaire du bâtiment) pour anticiper au mieux cette évolution qui aura des conséquences budgétaires importantes.

- AGIR POUR UNE MEILLEURE GESTION DES ECARTS DE TEMPERATURE DANS LE HALL DU THEATRE

L'idée d'envelopper l'ancien théâtre d'une peau de verre transparente a semblé fondamentale aux architectes qui ont travaillé la reconstruction du bâtiment. Elle permet de créer une porosité entre l'intimité du bâtiment et l'extérieur. Avec cet écrin de verre, le bâtiment du théâtre souffre cependant de plusieurs désagréments.

Ainsi, il faut compter sur des écarts importants de température en été avec la réflexion du soleil sur les vitres et, en hiver, avec les courants d'air froid qui perturbent le bon fonctionnement de cet espace souhaité comme convivial et agréable à vivre. Nous avons agi dans un premier temps en repensant, avec un scénographe, l'espace de billetterie pour le rendre plus confortable pour les personnes y travaillant.

Il nous semble aujourd'hui important de poursuivre notre action pour que ce théâtre reste un lieu accueillant et confortable pour les personnes qui le fréquentent et pour les salariés qui travaillent dans cet espace.

Afin d'agir sur ces grandes fluctuations de température, je propose de **végétaliser** davantage le hall. Ceci aura le mérite, en plus d'habiller cet espace, de générer de l'ombre et davantage d'oxygène ainsi que d'agir également sur les courants d'air. Par ailleurs, il est important de trouver les solutions pour une **meilleure ventilation** des espaces en été.

>L'ENTRETIEN DU BATIMENT

Le bâtiment a été rénové et restructuré dans son entièreté en 2014. Il est de notre responsabilité, via la convention qui lie Le Bateau Feu à ses partenaires et en particulier la Ville de Dunkerque (propriétaire du bâtiment), de le préserver et de l'entretenir pour le maintenir à un niveau élevé de fonctionnalité et ainsi augmenter sa durée de vie. Un bâtiment et des installations bien entretenues renforcent en effet le bien-être et la sécurité des publics, des salariés et de tous les usagers.

Le flux de personnes dans les espaces publics est très important ce qui entraîne une usure des sols en particulier. De plus en plus de fissures et de trous apparaissent dans le revêtement qui a été choisi par les architectes. Nous constatons également une adhérence de plus en plus aléatoire de ces surfaces. Cette usure nous amène à envisager le renouvellement du **revêtement des sols du hall et des espaces publics** comme une priorité dans les prochaines années.

De la même façon, en dehors des lieux de représentations, les espaces qui accueillent du public sont soumis au passage du temps et des personnes. L'usure régulière affecte la convivialité du bâtiment. Bien que nous ayons mis en place un programme de petites maintenances annuelles, il nous semble indispensable de prévoir un **chantier d'entretien de ces espaces** : peinture, travaux de menuiserie et de serrurerie... Avec le temps, le bâtiment se détériore. Il nous semble important de porter une attention régulière et soutenue aux « petites dégradations » du quotidien pour ne pas dégrader la fonctionnalité du bâtiment.

Nous souhaitons ouvrir les discussions à propos de l'équipement du bâtiment en matériel utilisant les énergies renouvelables. Dans cette idée, nous lançons l'idée d'une réflexion sur **l'installation de panneaux photovoltaïques** sur le toit du théâtre ce qui permettrait d'utiliser une énergie non polluante et abondante, et de contribuer à la transition énergétique. Ce projet ambitieux nécessite de mobiliser des financements spécifiques que nous pourrions trouver grâce à l'expertise de personnes spécialisées dans ce domaine.

>DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE

Une grande partie de l'activité liée au projet du Bateau Feu se déploie hors des lieux de représentations : dans le hall et les autres espaces publics, ainsi que hors-les-murs sur le territoire large de la CUD, de la CCHF et de la CCFI. Le développement de ce projet implique une adaptation des compétences du personnel et du matériel utilisé. Ainsi, il nous semble nécessaire de prévoir dans les prochaines années d'investir dans l'achat de matériels utiles à ces activités :

- **ACHAT D'ÉLÉMENTS DE MOBILIER ADAPTE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ**
 - **dans le hall** : les tables et les chaises, les canapés et les éléments de mobiliers sont souvent déplacés pour répondre aux divers usages de cet espace. Il nous semble important d'acheter du mobilier plus léger et plus facilement transportable.
 - **pour l'adaptation aux nouveaux rapports avec le public** : dans les espaces de représentations (dans la petite salle et sur le plateau de la grande salle), nous inventons régulièrement un nouveau rapport entre les artistes et les spectateurs. Cette démarche part de la proposition artistique et nous nous retrouvons régulièrement devant le souhait de créer un espace cabaret nécessitant d'autres types de tables (rondes et transportables) et des chaises confortables adaptées à ce type de proposition.
 - **pour des événements dans l'espace public** : devant le parvis ou sur le territoire (à l'occasion des Flandroyantes, par exemple), nous ressentons le besoin de créer des espaces de convivialité, des endroits qui donnent des repères aux spectateurs. L'achat d'un mobilier facilement transportable et identifiable permettra de répondre à cette dynamique.

- **ACHAT DE MATÉRIEL POUR CONFORTER LES TOURNEES HORS-LES-MURS**

Dans le même sens qu'évoqué précédemment, il est important et nécessaire de se procurer du matériel scénique adapté à ces tournées territoriales.

- **ACHAT DE MATÉRIEL POUR DÉVELOPPER LES TOURNEES DES ARTISTES ACCOMPAGNES EN PRODUCTION DÉLEGUÉE**

Avec le développement du projet de la production déléguée, il devient nécessaire d'investir dans du matériel scénique qui permettra de mieux accompagner les artistes.

**ANNEXE 6 : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE ET
DE L'AVANT-SCENE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION**

AVENANT N°4 A LA CONVENTION EN DATE DU 1^{ER} JUIN 2014
POUR LA MISE A DISPOSITION
DU THEATRE « LE BATEAU FEU »

Vu la décision de Monsieur le Maire de Dunkerque, n°2018/87 ;
Vu la convention de mise à disposition à titre onéreux du théâtre municipal « Le Bateau Feu » à l'association « Centre de développement culturel Bateau Feu », en date du 1^{er} juin 2014 ;

Vu l'avenant n°1 portant prolongation de la convention de la convention susvisée jusqu'au 31 décembre 2017 ;

Vu l'avenant n°2 portant prolongation de la convention susvisée jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Vu l'avenant n°3 portant prolongation de la convention susvisée jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Considérant qu'il convient de prolonger la convention du 1^{er} juin 2014 susvisée afin d'en fixer les conditions de renouvellement.

Entre :

La Ville de Dunkerque, représentée par son Premier adjoint au Maire, Monsieur Jean Bodart, agissant en vertu de la décision n°2018/87, ci-après dénommée « la Ville », d'une part,

Et :

L'association CDC Bateau Feu, dont le siège social se situe Place du Général De Gaulle à Dunkerque – 59140, et représentée par son Président, Monsieur Bruno Vouters, ci-après dénommée « l'Association », d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

ARTICLE 1 : PROLONGATION DE LA CONVENTION

La convention de mise à disposition à titre onéreux du théâtre municipal « Le Bateau Feu » à l'association « Centre de développement culturel Bateau Feu », en date du 1^{er} juin 2014, est prolongée pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2022 soit, jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 : Il n'est rien changé aux autres clauses de la convention précitée.

Fait à Dunkerque, le 26 janvier 2021

Le président de l'association,
« Le Bateau Feu »
Bruno Vouters



Pour le Maire de Dunkerque,
Premier adjoint,
Jean Bodart

CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX DE REPETITION AVANT SCENE

ENTRE

La Ville de Dunkerque

B.P. 6537

59386 DUNKERQUE CEDEX 1

Représentée par Madame GUILLET, Adjointe au Maire, déléguée à la Culture, agissant es qualité, dûment habilité par délégation de pouvoir en date du 24 mai 2020, ci-après dénommé la Ville ou le bailleur, d'une part,

ET

L'Association Centre de Développement Culturel « Le Bateau Feu » Association Loi 1901

Sise Place du Général de Gaulle à Dunkerque Représentée par Monsieur Bruno VOUTERS, son Président dûment habilité à cet effet ci-après dénommé l'Association ou le preneur, d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

L'Association Centre de Développement Culturel « Le Bateau Feu » est, sous sa propre responsabilité, une structure de production artistique de référence nationale dans les domaines de la Culture Contemporaine. Elle organise la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine et participe, au niveau du territoire régional, à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

Article 1 - OBJET

Par la présente, le bailleur met à disposition du preneur qui accepte et déclare le bien connaître pour l'avoir visité, un plateau de répétition situé rue du Jeu de Paume à Dunkerque, composé de :

- rez-de-chaussée :

sas/entrée de 7,70 m², salle de répétition de 197,80 m², loge 1 (sanitaires/dégagement) de 48,80 m², loge 2 (douche/sanitaires/dégagement) de 32,40 m², pièce pour le matériel de 24 m²

- étage :

passerelle technique, régie de 34 m² dégagement technique de 24,70 m² local ventilation de 16,80 m² local chaufferie de 9,7 m² et sas de 3,20 m²

- et équipé d'une nacelle

Article 2 - DESTINATION

Les locaux sont destinés à être utilisés par l'Association exclusivement dans le cadre de ses activités (notamment de théâtre et danse), à savoir :

- les travaux et répétitions menés dans le cadre de la création et la production des spectacles
- les activités culturelles du Bateau Feu (cours Studio du théâtre, stages ...)
- les partenariats artistiques établis avec des compagnies professionnelles.

En aucun cas, les locaux ne pourront servir pour des réunions à caractère politique ou confessionnel.

Article 3 - PLANNING D'OCCUPATION

Le planning théorique pour l'utilisation de ces locaux est fixé à 300 jours, répartis comme suit :

- Association « Le Bateau Feu » : 200 jours
- Ville de Dunkerque : 100 jours

L'utilisation de ce plateau de répétition se structure autour de trois tranches horaires :

- Matinée : 09 h 00 à 14 h 00
- Après-midi : 14 h 00 à 19 h 00
- Soirée : 19 h 00 à 23 h 00

Le preneur transmettra à la Direction de la Culture et des Relations Internationales de la Ville son planning prévisionnel d'occupation, au plus tard le 30 Septembre de chaque année. Ce planning sera confirmé et réajusté chaque trimestre.

Article 4 - DUREE

Cette convention est consentie à compter du 1^{er} janvier 2022 et valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Elle se renouvellera ensuite par reconduction expresse, à moins que l'une ou l'autre des parties ne souhaite y mettre fin par lettre recommandée, moyennant un préavis de trois mois.

Article 5 - ENTRETIEN / TRAVAUX ET REPARATIONS

Le preneur supportera l'entretien courant des locaux mis à disposition : ceux-ci devant rester dans un état constant de propreté. Le preneur s'engage à libérer, au terme de son temps d'usage, les espaces de répétition de tous les matériels techniques et éléments mobiliers divers qu'il aura installés sur le plateau de répétition.

Le preneur aura à sa charge les réparations locatives prévues dans le décret n ° 87-712, pris en application de l'article 7 de la loi 86.1290 (conformément à l'annexe 1).

Toute transformation ou aménagement des locaux (qu'il s'agisse de réaménagement, travaux d'embellissement, d'électricité ou autres) devra être préalablement autorisé par la Ville de Dunkerque, et ne pourra affecter ni les bâtiments extérieurs, ni l'environnement. Les travaux, qui pourraient être autorisés, seraient exécutés sous la surveillance de la Ville.

Le preneur devra immédiatement signaler à la Ville : les fuites, courts-circuits ou incidents de toute nature qui pourraient survenir dans les lieux, de manière que toutes mesures utiles puissent être prises à temps pour empêcher les dégâts, le tout sous peine de demeurer responsable des conséquences de ses négligences à ce sujet.

A l'issue de la location, pour quelque cause que ce soit, aucune indemnité ne pourra être réclamée à la Ville de Dunkerque, ou au propriétaire pour les aménagements effectués aux frais du preneur.

Article 6 - SECURITE

La Ville de Dunkerque veillera au respect de toutes les règles de sécurité applicables aux locaux recevant du public.

Les installations relatives à la sécurité, y compris la protection contre l'incendie et leur entretien, seront à la charge de la Ville (contrôle de la nacelle, installations électriques, éclairages de sécurité, équipements de la machinerie, système de désenfumage, appareils et dispositifs relatifs au chauffage, extincteurs).

Le preneur ne pourra s'opposer à la visite annuelle de la Commission Communale de Sécurité.

Le preneur est responsable de la conformité aux normes de sécurité de tous les matériels techniques et éléments mobiliers divers installés pour l'usage du plateau de répétition.

Le preneur veillera, en outre, à ne pas susciter de gênes et nuisances pour le voisinage. Le preneur s'engage à n'exercer dans le local, ou aux abords du bâtiment, aucune activité qui pourrait se révéler dangereuse pour les habitants du quartier.

Article 7 - LOYER

La présente location est consentie à titre gratuit. Elle représente pour l'association une aide indirecte d'un montant de 3 321 € HT/ mois soit 39 852 € HT/ an.

Article 8 - CHARGES / IMPOTS ET TAXES

La Ville aura à sa charge, outre les branchements et les abonnements des compteurs, toutes les consommations d'électricité, d'eau, de gaz et de chauffage.

L'Association remboursera, à terme échu, à la Ville de Dunkerque les coûts des énergies (abonnements & consommations) sur la base du planning d'occupation théorique : soit 2/3 du montant des factures.

L'abonnement et les communications téléphoniques seront supportés par le preneur. Le contrat étant mis au nom de l'Association, l'ensemble des factures correspondantes devra être envoyé directement au preneur, sans que la Ville de Dunkerque ne soit en aucune manière destinataire.

Le preneur aura à sa charge, les impôts et taxes relatifs à l'occupation du local loué (taxe d'enlèvement des ordures ménagères notamment au prorata temporis) et à ses activités, ainsi que toute imposition ou contribution correspondant à des services dont il profite directement.

Le preneur remboursera au bailleur le coût de la police d'assurance contractée par ce dernier au titre de propriétaire des locaux à hauteur de 1,59 euros/ m²/an soit au prorata temporis 204 euros/an à titre indicatif pour 2021.

Article 9 - ASSURANCES

La Ville de Dunkerque et ses assureurs renoncent à recours, au profit de l'Association occupant le bâtiment, en cas de sinistre : incendie, dégâts des eaux et risques annexes, garanti par la police collective dont le preneur et ses assureurs peuvent avoir connaissance à tout moment.

A titre de réciprocité, le preneur et ses assureurs devront prévoir dans leur contrat d'assurance une renonciation à recours réciproque, au profit de la Ville et de ses assureurs.

Le preneur déclare à la signature du présent contrat avoir souscrit auprès des Compagnies d'Assurances notoirement solvables, des polices d'assurance pour couvrir ses propres biens contre tous risques assurables, ainsi que pour couvrir les conséquences pécuniaires du fait de ses activités et de sa présence dans les lieux mis à sa disposition, dans tous les cas où il serait recherché, à la suite de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à ces dommages.

De façon plus générale, il déclare garantir ses responsabilités tant de son fait privé que professionnel, non seulement vis-à-vis des tiers et aussi vis-à-vis du bailleur, de manière à ce que ce dernier ne soit jamais inquiété à ce sujet.

Le preneur s'engage à justifier de l'exécution de ses obligations, par la production des polices d'assurance contractées auprès des Compagnies notoirement solvables.

En cas de sinistre, le preneur ne pourra réclamer au propriétaire et à la Ville de Dunkerque aucune indemnité pour privation de jouissance, pendant le temps nécessaire à la remise en état des locaux.

Article 10 - ETAT DES LIEUX

Ce contrat prenant la suite d'un contrat précédent et successif, il ne sera pas réalisé de nouvel état des lieux d'entrée.

Le preneur s'engage à indemniser la Ville de Dunkerque des dégradations qu'il aurait commises dans les locaux mis à sa disposition.

Le preneur ne pourra s'opposer au droit de visite annuel de la Ville de Dunkerque.

Article 11 - RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'Association.

La présente convention sera résiliée par la Ville de Dunkerque en cas d'inobservation de l'une de ses clauses, après simple mise en demeure restée infructueuse pendant deux mois.

Quel que soit le motif de résiliation, aucune indemnité ne sera due à l'Association par la Ville.

Fait à DUNKERQUE, le

en deux exemplaires.

Pour le preneur
Le président,

Pour le bailleur,
L'adjointe au Maire,



MUSEES THEMATIQUES -TETES DE RESEAUX et PROJET EN RESEAU

Subventions de fonctionnement au titre de l'année 2023

STRUCTURE	TYPE DE PROJET	Nombre de Musées Thématiques concernés	Montant 2022 attribué	Montant 2023 sollicité	Montant attribué CP 21/03/2023	Montant proposé CP 09/10/2023	Montant total subvention 2023
Communauté de communes de Flandre Intérieure *	Tête de réseau pérenne - Musées de Flandre	19	20 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
Communauté de communes des Hauts de Flandre	Tête de réseau pérenne - Musées de Flandre	19	20 000 €	20 000 €	/	20 000 €	20 000 €
Proscitec	Tête de réseau	12	50 000 €	50 000 €	25 000 €	25 000 €	50 000 €
Proscitec	Tête de réseau	41	29 000 €	29 000 €	14 500 €	14 500 €	29 000 €
Association du Musée Hospitalier Régional de Lille	Tête de réseau		13 000 €	18 000 €	/	13 000 €	13 000 €
Musée de la Résistance - Communes de Bondues	Tête de réseau		23 047 €	20 000 €	/	20 000 €	20 000 €
TOTAL			155 047 €	157 000 €	49 500 €	102 500 €	152 000 €

* Depuis 2022, dans le cadre de la convention triennale, la CCFI et la CCHF ont décidé faire des demandes séparées.

Subventions d'investissement au titre de l'année 2023

STRUCTURE	PROJET	Montant du projet	Montant sollicité 2023	Montant proposé
Centre Régional de la Photographie Haut-de-France (CRP)	Numérisation et mise en ligne des collections, optimisation des réserves	106 885 €	53 442 €	53 442 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Musées thématiques – tête de réseau pérenne



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Communauté de Communes Flandre intérieure	Tiers	507383
Président	Valentin BELLEVAL	Responsable	Nathalie Dupas
Territoire d'action	Flandre française et belge, métropole lilloise	Arrondissement	Dunkerque
Thématique	tête de réseau (19 musées thématiques)	Siège	Hazebrouck

Activité générale

Les Communautés de Communes de Flandre intérieure (CCFI) et des Hauts de Flandre (CCHF) ont repris, dans le cadre d'un conventionnement triennal, en plus de leurs compétences obligatoires, l'animation du réseau des musées de Flandre existant depuis 2007 et assurée depuis 2014 par le « Pays de Flandre Tourisme » (dont l'activité a cessé au 31/12/2017). Depuis cette année et le renouvellement du conventionnement pour 2022-24, les deux intercommunalités ont choisi de se partager les différentes actions et tâches de la coordination des musées en demandant des financements distincts afin de faciliter le développement de nouvelles actions.

OBJET DU PARTENARIAT

Forte de l'expérience des 15 premières éditions du festival « Musique au Musée » porté par les Pays des Moulins de Flandre et Flandre Tourisme jusqu'en 2017, de la coordination du réseau des musées de Flandre devenu « Muzéa », la CCFI reprend plusieurs de ses actions, dans le cadre du conventionnement triennal avec la CCHF, afin de couvrir l'ensemble du territoire de la Flandre intérieure.

Les objectifs de ces actions sont de mettre en réseau des acteurs culturels, de faire connaître les musées en attirant une clientèle nouvelle et de proximité, de valoriser le territoire et ses musées par la culture en faisant découvrir les collections des musées de Flandre d'une manière ludique et originale en renouvelant leurs offres de médiation.

L'ensemble des vingt-trois musées, ayant ou non l'appellation « musée de France », dont 19 musées thématiques, et des centres d'interprétation concernés par ces actions se situent sur les territoires de la CCFI (15) et la CCHF (8) : Bailleul (2), Bergues, Boeschèpe, Cassel, Esquelbecq (2), Godewaersvelde, Hazebrouck (2), Hondshoote (2), Ledringhem, Neuf Berquin, Nieppe, Noordpeene, Rubrouck, Saint Jans-Cappel, Steenwerck (2), Terdeghem, Watten, Wormhout.

Actions prévisionnelles 2023

La coordination du réseau proposée par la CCFI se décline en plusieurs actions en parallèle de celles portées par la CCHF :

- Festival « Musique au musée » du 26 au 28 avril 2023, avec plus de 30 événements dans 16 musées.
- Poursuite de l'animation et du développement du site internet de Muzéa (cf. <https://www.muzea.fr/>) nécessitant un travail collaboratif avec l'ensemble des musées grâce à des réunions, notamment pour le développement d'une 2e exposition virtuelle autour du patrimoine immatériel ; déploiement de la communication globale du réseau Muzéa.
- Intégration des musées volontaires dans le *Printemps des poètes 2023* et participation au dispositif *Musée [em]portables* mis en place par le Ministère de la Culture en partenariat avec le Master Expo-Muséographie de l'Université d'Artois.

Le réseau Muzéa se réunit plusieurs fois par an pour organiser ces actions : ces dernières font l'objet d'un plan et d'outils de communication communs (compagnie intervenant dans plusieurs musées – cette année : Le Collectif La Roulotte-, publication de dépliants et d'affiches, diffusion, insertions presse/radio/TV, référencement Internet et Facebook, réédition de la brochure présentant l'ensemble des musées, etc.). La cible est un public de proximité (territoires ruraux), peu habitué à fréquenter les musées et des territoires géographiquement voisins (dunkerquois, lillois, audomarois, calaisis, Belgique).

Grâce à la programmation du réseau, les musées essaient de retrouver leurs fréquentations d'avant 2020 en faisant circuler les publics entre les équipements, en les élargissant (scolaires, issus des territoires ruraux, éloignés de la culture, etc.) et en valorisant le terroir rural flamand.

Collaborations prévues : entre l'ensemble des musées et centres d'interprétation des territoires de la CCHF et de la CCFI, avec les Offices de Tourisme, mairies et médiathèques du territoire, ainsi que la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO).

Evaluation du partenariat de l'année 2022

Malgré l'impact réel de la crise sanitaire sur la fréquentation, les manifestations proposées par le réseau des musées en 2022 semblent toujours rencontrer leurs publics : du 8 au 12 juin 2022, le festival « Musique au musée » s'est déroulé dans 19 musées

en accueillant environ 1029 personnes pour 21 animations (concerts de baroque, folk, jazz ; ateliers, visites-musicales, etc.).

Aspects positifs

- Création de brochures présentant les manifestations et l'ensemble des musées du réseau ; retombées fortes dans les médias locaux ; développement d'une communication web, notamment sur les réseaux sociaux (vidéo promotionnelle du réseau).
- Circulation des publics entre les territoires CFI-CCHF/CAPSO avec primo-visiteurs dans les musées participants.
- Montée en qualité des concerts et des manifestations rassemblés sur un week-end de festival.
- Près de 3300 internautes sur le nouveau site Muzéa pour sa 1^{ère} année de mise en ligne, dont 7% de belges et 3,2% de canadiens.
- Mise en ligne du dossier thématique sur le « Carnaval et des fêtes populaires de Flandre » valorisant neuf collections muséales.
- Partage complémentaire des tâches entre les deux intercommunalités et développement de nouvelles actions communes.
- Mise en place d'une charte d'adhésion qui formalise les bonnes pratiques du réseau.
- Nouvelle implication progressive du musée départemental de Flandre dans la dynamique collective.

Difficultés rencontrées

- - 10% de fréquentation par rapport à 2021 à cause de nombreuses manifestations culturelles reprogrammées.
- Cohérence à articuler pour les musées entre les événements et leurs expositions permanentes ou temporaires.
- Pas de politique tarifaire commune.
- Manque de relais efficaces avec les partenaires touristiques (dont Offices de Tourisme intercommunaux).

Évolution attendue

- Capitaliser le savoir-faire des éditions précédentes tout en renouvelant.
- Articuler les deux programmations coordonnées par les deux intercommunalités (printemps/automne).
- Aider les musées à renouveler leur offre culturelle et à élargir les publics ; évaluer les retombées des manifestations pour l'image globale des musées.

ELEMENTS FINANCIERS 2022 / ETP 2022

Bilan financier de la coordination de Muzéa, réseau des musées de Flandre par la CCFI

Pour la 4^e année du conventionnement triennal entre les deux intercommunalités, la CCFI a coordonné le réseau pour une partie de ces actions en réalisant un budget de 51 000 €, intégrant pour une évaluation des dépenses des musées à hauteur de 7 000 € et près de 4 500€ de valorisation du temps de bénévolat.

Depuis 2022, pour faciliter la gestion administrative et financière de la coordination du réseau par les deux intercommunalités, elles font des demandes de subvention séparées, respectivement à hauteur de 20 000€ (pour la CCHF, 20 000€ sont proposés à cette même Commission Permanente).

Budget réalisé	51 000 €	Nombre de salariés en ETP en 2022	0,5
% subvention dép.	39,2%	% ressources propres/budget réalisé	49%

SOUTIEN DEPARTEMENTAL

Subventions attribuées 2014-21 : 28 à 35 000 € (CCHF-CCFi) / 2022 : 20 000 € (CCFi)

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Budget Prévisionnel	51 000 €	Montant sollicité auprès du CD59 en 2023 : 20 000 € (39,21%)
Dont Musées	6 000 €	Aucun autre financeur public
BP actions retenues	51 000 €	
1^{ère} subvention 2023	10 000 €	correspondant à 50% de la subvention 2022 (CP 20/03/2023)

PROPOSITION : 10 000 € **SOIT UNE SUBVENTION TOTALE 2023 DE 20 000 €**

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Musées thématiques – tête de réseau pérenne



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Communauté de Communes des Hauts de Flandre	Tiers	478221
Président	André FIGOUREUX	Responsable	Marie-Ange Ollivier
Territoire d'action	Flandre française et belge, métropole lilloise	Arrondissement	Dunkerque
Thématique	tête de réseau (19 musées thématiques)	Siège	Bergues

Activité générale

Les Communautés de Communes de Flandre intérieure (CCFI) et des Hauts de Flandre (CCHF) ont repris, dans le cadre d'un conventionnement triennal, en plus de leurs compétences obligatoires, l'animation du réseau des musées de Flandre existant depuis 2007 et assurée depuis 2014 par le « Pays de Flandre Tourisme » (dont l'activité a cessé au 31/12/2017). Depuis cette année et le renouvellement du conventionnement pour 2022-24, les deux intercommunalités ont choisi de se partager les différentes actions et tâches de la coordination des musées en demandant des financements distincts afin de faciliter le développement de nouvelles actions.

OBJET DU PARTENARIAT

Forte de l'expérience de la coordination du réseau des musées de Flandre porté par les Pays des Moulins de Flandre et Flandre Tourisme jusqu'en 2017, devenu « Muzéa », la CCHF reprend plusieurs de ses actions, dans le cadre du conventionnement triennal avec la CCHF, afin de couvrir l'ensemble du territoire de la Flandre intérieure.

Les objectifs de ces actions sont de mettre en réseau des acteurs culturels, de faire connaître les musées en attirant une clientèle nouvelle et de proximité, de valoriser le territoire et ses musées par la culture en faisant découvrir les collections des musées de Flandre d'une manière ludique et originale en renouvelant leurs offres de médiation.

L'ensemble des vingt-trois musées, ayant ou non l'appellation « musée de France », dont 19 musées thématiques, et des centres d'interprétation concernés par ces actions se situent sur les territoires de la CCFI (15) et la CCHF (8) : Bailleul (2), Bergues, Boeschèpe, Cassel, Esquelbecq (2), Godewaersvelde, Hazebrouck (2), Hondshoote (2), Ledringhem, Neuf Berquin, Nieppe, Noordpeene, Rubrouck, Saint Jans-Cappel, Steenwerck (2), Terdeghem, Watten, Wormhout.

Actions prévisionnelles 2023

La coordination du réseau proposée par la CCHF se décline en plusieurs actions en parallèle de celles portées par la CCFI :

- « Nos musées ont du goût », programmation en lien avec la semaine du goût française et belge qui mêle expositions, animations et visites guidées en lien avec les produits du terroir. Une attention particulière sera apportée à la mise en œuvre d'actions pédagogiques, en lien avec les établissements scolaires, les producteurs locaux et les chefs cuisiniers du territoire. Les partenariats avec les musées de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), du Westhoek belges seront consolidés tandis que d'autres se développeront avec des structures de la CUD, notamment cette année avec le Fort des dunes à Leffrinchoucke.
- Recensement des besoins en formation des musées au 1^{er} semestre 2023 et organisation d'une formation en communication.
- Coordination d'actions muséales en lien avec la labellisation de la CCHF « Terre de jeux » en 2023-24, dont exposition commune mettant en valeur les collections en lien avec le sport dans les musées (photographies de Jeanne Devos, le vélo à Steenwerck, les premières retransmissions sportives à la radio, le sport dans les œuvres d'art, etc.) ; créations de vidéos et podcasts à terme disponible en ligne ; propositions d'actions pédagogiques pour les scolaires.

Le réseau Muzéa se réunit plusieurs fois par an pour organiser ces actions : ces dernières font l'objet d'un plan et d'outils de communication communs (publication de dépliants et d'affiches, diffusion, insertions presse/radio/TV, référencement Internet et Facebook, réédition de la brochure présentant l'ensemble des musées, communication le 1^{er} week-end de septembre à la Karyole Feest en présence des musées, etc.). La cible est un public de proximité (territoires ruraux), peu habitué à fréquenter les musées et des territoires géographiquement voisins (dunkerquois, lillois, audomarois, calaisis, Belgique).

Grâce à la programmation du réseau, les musées essayent de retrouver leurs fréquentations d'avant 2020 en faisant circuler les publics entre les équipements, en les élargissant (scolaires, issus des territoires ruraux, éloignés de la culture, etc.) et en valorisant le terroir rural flamand.

Collaborations prévues : entre l'ensemble des musées et centres d'interprétation des territoires de la CCHF et de la CCFI, avec les Offices de Tourisme, mairies et médiathèques du territoire, ainsi que la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO).

Evaluation du partenariat de l'année 2022

Malgré l'impact réel de la crise sanitaire sur la fréquentation, les manifestations proposées par le réseau des musées en 2022 semblent toujours rencontrer leurs publics : neuf musées ou centres d'interprétation ont participé à l'exposition « Batailles et massacres en Flandre 1940 » et le même nombre à « Nos musées ont du goût » avec des actions innovantes.

Aspects positifs

- Création de brochures présentant les manifestations et l'ensemble des musées du réseau, diffusion dans toutes boîtes aux lettres des sept communes concernées et communication lors de la Karyole Feest ; retombées fortes dans les médias locaux ; développement d'une communication web, notamment sur les réseaux sociaux.
- Vernissage officiel de l'exposition à la Maison du Westhoek d'Esquelbecq le 7 mai 2022 et lancement de « Nos musées ont du goût » au musée Portuaire de Dunkerque le 20 septembre 2022 qui participait pour la 1^{ère} fois à la manifestation.
- Circulation des publics entre les territoires CFI-CCHF/CAPSO avec primo-visiteurs dans les musées participants : environ 470 participants à « Nos musées ont du goût » (plusieurs musées avaient des listes d'attente).
- Montée en qualité des manifestations.
- Partenariats avec des musées du Westhoek belge (OT de Heuvelland) et de la CAPSO (La Coupole à Wizernes, la Maison du Marais et le musée de l'hôtel Sandelin à Saint-Omer).
- Partage complémentaire des tâches entre les deux intercommunalités et développement de nouvelles actions communes.

Difficultés rencontrées

- Cohérence à articuler pour les musées entre les événements et leurs expositions permanentes ou temporaires.
- Pas de politique tarifaire commune.
- Manque de relais efficaces avec les partenaires touristiques du territoire (dont Offices de Tourisme intercommunaux).

Évolution attendue

- Capitaliser le savoir-faire des éditions précédentes tout en renouvelant.
- Articuler les deux programmations coordonnées par les deux intercommunalités (printemps/automne).
- Aider les musées à renouveler leur offre culturelle et à élargir les publics ; évaluer les retombées des manifestations pour l'image globale des musées.

ELEMENTS FINANCIERS 2022 / ETP 2022**Bilan financier de la coordination de Muzéa, réseau des musées de Flandre par la CCHF**

Pour la 4^e année du conventionnement triennal entre les deux intercommunalités, la CCHF a coordonné le réseau pour une partie de ces actions en réalisant un budget de 40 249 € sans intégrer les dépenses des musées et sans valoriser du temps de bénévolat.

Depuis 2022, pour faciliter la gestion administrative et financière de la coordination du réseau par les deux intercommunalités, elles font des demandes de subvention séparées, respectivement à hauteur de 20 000€ (pour la CCHF, 20 000€ sont proposés à cette même Commission Permanente).

Budget réalisé	40 249 €	Nombre de salariés en ETP en 2022	0,4
% subvention dép.	49,6%	% ressources propres/budget réalisé	51,4%

SOUTIEN DEPARTEMENTAL

Subventions attribuées 2014-21 : 28 à 35 000 € (CCHF-CCFi) / 2022 : 20 000 € (CCHF)

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Budget Prévisionnel	47 105 €	Montant sollicité auprès du CD59 en 2023 : 20 000 € (42,45%)
Dont Musées	0 €	Aucun autre financeur public
BP actions retenues	47 105 €	

PROPOSITION : 20 000 € **SOIT UNE SUBVENTION TOTALE 2023 DE 20 000 €**

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Musées thématiques – projet en réseau



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers	Tiers	600320
Président	Jean-Pierre HUREZ	Responsable	Michel TAECKENS
Territoire d'action	Région	Arrondissement	Lille
Thématique	tête de réseau (12 musées thématiques)	Siège	Wasquehal

Activité générale

L'association « PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers » développe une politique de conservation et de mise en valeur du patrimoine des professions et des entreprises en région Hauts-de-France. Forte de plus d'une centaine de musées et associations adhérents en Hauts-de-France, elle valorise l'histoire régionale, étudie le patrimoine et la mémoire des métiers, anime le réseau PROSCITEC et transmet aux générations futures : elle fêtera son 40^e anniversaire en 2024. En 2023, l'association se structure notamment autour de trois actions : « Patrimoine », « Opération thématique » et « Réseau » ; cette seconde action est décrite ci-dessous.

OBJET DU PARTENARIAT

Grâce aux opérations thématiques « Au-delà de nos frontières » en 2022-23 et « Le Commerce. Du colportage à l'e-commerce » en 2023-24, PROSCITEC se positionne pour les 13^e et 14^e fois comme coordinateur des manifestations prévues de décembre 2022 à décembre 2024, en partenariat avec une trentaine de structures, dont une vingtaine du Nord (y compris une dizaine de musées thématiques).

Actions prévisionnelles « Opération thématique » 2023 : « Au-delà de nos frontières » (2022-23) et « Le Commerce. Du colportage à l'e-commerce » (2023-2024)

Débutée en décembre 2022, « Au-delà de nos frontières » est toujours en cours jusqu'à la fin de l'année avec la valorisation du patrimoine en lien avec l'import/export de matières premières, produits finis et savoirs faire, l'immigration d'une main-d'œuvre ouvrière, le transport des marchandises, la vie frontalière, etc.

Les douze musées thématiques du Nord concernés par le projet « Au-delà de nos frontières... » en 2023 sont le Steenmeulen à Terdeghem et les musées de la vie frontalière de Godewarsvelde et de la vie rurale de Steenwerck en Flandre ; l'AMPAVE à Douai ; La Manufacture-musée de la mémoire et de la création textile de Roubaix, le Musée Régional des Télécommunications et de la Radio de Marcq-en-Baroeul, le Musée des Arts et Traditions populaires de Wattrelos, « Tracteurs en weppes » à Beaucamps-Ligny, le Petit musée de la gaufre à Houplines et le Musée Hospitalier Régional sur la MEL ; et Muséam de Louvroil dans l'Avesnois.

L'opération thématique sera valorisée dans tous les sites participants des quatre autres départements (Berck, Boulogne-sur-mer, Frévent, Vielle-Eglise dans le Pas-de-Calais ; Amiens dans la Somme ; Bellicourt, Fresnoy-le-Grand et Guise dans l'Aisne ; Longueuil-Annel, Tracy-le-Mont dans l'Oise), et en Belgique (Comines et Rance).

L'association a cependant d'ores et déjà débuté la préparation de l'opération thématique suivante « Le Commerce. Du colportage à l'e-commerce » qui sera lancé en décembre prochain : la place de la région dans certains secteurs d'activité a produit et continue de produire du patrimoine, notamment en lien avec les halles et marchés, les foires et expositions internationales, les commerces de tout type, la Vente Par Correspondance (innovation régionale), les premières implantations commerciales sur le territoire, le commerce dans la littérature et la peinture du Nord, etc. La programmation inclura de la valorisation de la mémoire orale, des conférences, projections de films, brochure ludique et pédagogique pour les enfants, des circuits locaux de découverte d'hier et d'aujourd'hui en lien avec les métiers actuels. Parmi les musées thématiques du Nord qui ont déjà confirmé leurs participations : l'écomusée « Les racines de la vie rurale » à Ledringhem, le Musée régional des télécommunications à Marcq-en-Baroeul et la Maison de la confiserie à Wattignies.

Les publics cibles sont régionaux (dont scolaires, personnes en situation de handicap ou éloignées de l'offre culturelle), mais aussi les visiteurs provenant du Nord de Paris et de la Belgique. Plusieurs lieux d'exposition sont accessibles gratuitement.

Le travail en réseau est possible par l'organisation régulière de réunions entre ses membres et le travail du comité de pilotage. La communication de l'ensemble de ces manifestations (environ 10 000 brochures, réseaux sociaux, un film-teaser, roll-up, kakemono, relations presse) et un outil de comptabilisation des visiteurs seront communs.

Collaborations prévues entre les musées participants au projet, entre l'ensemble des adhérents à l'association PROSCITEC, l'Education Nationale, les Chambres de l'Agriculture et des Métiers et de l'Artisanat, et les partenaires touristiques habituels.

Evaluation du partenariat de l'année 2022 : « Les métiers et la jeunesse, parlons-en ! » (2021-22)

Le bilan de l'opération « Les métiers et la jeunesse, parlons-en ! » (2021-22) montre que l'association maîtrise la méthodologie de projet de l'élaboration à l'évaluation en mode réseau.

Aspects positifs

- 12^e projet mutualisé de 38 structures, dont 20 dans le Nord (14 musées thématiques, MusVerre et le Forum départemental des Sciences) : plus de 50 expositions, animations et ateliers organisés en 2021 et 2022.
- Lancements exceptionnels à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'inauguration de l'exposition commune « Entre patrimoine et formation, notre histoire, notre vocation » 6-17/12/2021.
- Une partie du programme dédié aux enseignants en permettant à des groupes scolaires de découvrir des métiers en partenariat avec le Rectorat de Lille avec des expositions, des rencontres avec des professionnels, des escapes games, des forums métiers, des ateliers sensoriels, des visites immersives, des démonstrations et manipulations, des maquettes pédagogiques, etc.
- Elaboration d'une charte graphique, d'un dépliant et d'une diffusion communs (15 000 brochures diffusées chez l'ensemble des membres) et de kakemono pour chaque structure partenaire ; communiquées de presse, chroniques mensuelles avec la radio RCF Hauts-de-France et achat d'espaces publicitaires ; partenariat avec MesSortiesCulture, opération valorisée via le site internet PROSCITEC, ses Newsletter, les réseaux sociaux (Facebook et Twitter avec un post hebdomadaire).

Difficultés rencontrées

- Mise en place d'une méthodologie de travail spécifique au fonctionnement en réseau de musées aux tailles et aux statuts juridiques différents ; retours complets de l'ensemble des structures difficiles à obtenir.

Évolution attendue

- Poursuivre la présence du réseau et des musées en ligne.
- Poursuivre la dynamique de réseau enclenchée en intégrant de nouveaux musées et en développant l'aspect qualitatif des expositions et des manifestations proposées.
- Continuer à élargir les publics et le rayonnement de l'association et des musées.

ELEMENTS FINANCIERS 2022 / ETP 2022**Situation financière de l'association**

Si en 2021, le compte de résultat global de l'association dégagait un solde de 14 466 €, celui de 2022 est en déficit de 10 918 € malgré des subventions relativement stabilisées avec une diminution des financements de l'Etat (22 656 € à 8 559 €) et de la Région (38 000 € à 30 000 €). En 2022 l'association salarie 3,7 ETP.

Le budget prévisionnel 2023 s'élève à 396 537 € en baisse par rapport à 2022 (432 719 €). Depuis 2019, l'association réussit à mobiliser la DRAC et la Région sur ses actions car elle élargit peu à peu son action au nouveau périmètre régional : sollicitant auprès du Département un accompagnement financier similaire aux années précédentes, l'association essaie de nouer un partenariat pérenne avec la MEL, les autres Départements tout en développant le mécénat (11 793€ en 2022).

Bilan financier de l'action « Opération thématique » pour 2022

L'association maîtrise parfaitement la comptabilité analytique ce qui lui permet de ventiler ses lignes budgétaires en fonction de ses actions développées et de coordonner deux opérations thématiques simultanément à cheval sur deux années civiles. Le budget de l'opération thématique « Au-delà de nos frontières » en cours a été bien construit, car les dépenses communes de la tête de réseau de l'opération ont été bien évaluées (50 576€ dépensés à la clôture en décembre 2022 pour 71 000 € prévu), auquel s'ajoutent les dépenses de chacune des structures participantes qui ne bénéficient pas d'aides directes en fonctionnement du Département. Pour l'opération précédente qui s'est achevée en 2022, 18 028€ ont été dépensés.

Budget réalisé	68 604 €	Nb de salariés en ETP en 2022 pour l'action	0,7
% subvention dép.	73% (hors dépenses des musées)	% ressources propres/budget réalisé	3,2%

SOUTIEN DEPARTEMENTAL**Subventions attribuées**

Depuis 2014 : 95 000 € (dont 79 000€ pour les Musées thématiques qui inclut 50 000 € pour cette action)

DEMANDE DE SUBVENTION 2023 pour l'action « Opération thématique »

Budget Prévisionnel	223 340 €	Montant sollicité auprès du CD59 en 2023 : 50 000 € (22,4 %)
BP actions retenues	223 340 € (dont dépenses des musées)	Autres financeurs publics : Région Hauts-de-France, Département du Pas-de-Calais, MEL
1^{ère} subvention 2023	25 000 €	Intégrée au 1 ^{er} versement de 39 500€, soit 50% de la subvention Musées thématiques 2022 (CP 20/03/2023)
PROPOSITION :	25 000 €	SOIT UNE SUBVENTION TOTALE 2023 DE 95 000 € (dont 79 000€ pour les Musées thématiques qui inclut 50 000€ pour cette action)

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Musées thématiques – tête de réseau pérenne



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers	Tiers	600320
Président	Jean-Pierre HUREZ	Responsable	Michel TAECKENS
Territoire d'action	Région	Arrondissement	Lille
Thématique	tête de réseau (41 musées thématiques)	Siège	Wasquehal

Activité générale

L'association « PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers » développe une politique de conservation et de mise en valeur du patrimoine des professions et des entreprises en région Hauts-de-France. Forte de plus d'une centaine de musées et associations adhérents en Hauts-de-France, elle valorise l'histoire régionale, étudie le patrimoine et la mémoire des métiers, anime le réseau PROSCITEC et transmet aux générations futures : elle fêtera son 40^e anniversaire en 2024. En 2023, l'association se structure notamment autour de trois actions : « Patrimoine », « Opération thématique » et « Réseau » ; cette dernière est décrite ci-dessous.

OBJET DU PARTENARIAT

Afin de satisfaire davantage la demande de ses 138 structures adhérentes accueillant 1 500 000 visiteurs, s'élargissant peu à peu aux quatre autres départements de la Région et à la Belgique frontalière, PROSCITEC développe sa position de tête de réseau du patrimoine industriel et de la mémoire des métiers depuis 2008, en confortant son rôle de conseil, de coordination, de montée en qualité, de recherche, d'accompagnement, de mise en valeur et de veille, notamment auprès des 61 structures du département du Nord, dont 41 musées thématiques, deux équipements départementaux et une dizaine de musées de France. C'est la 15^e année que le Département soutient cette action : 50% des activités de PROSCITEC sont à destination des nordistes.

Actions prévisionnelles « Réseau » 2023

Le projet de développement du réseau des musées adhérents se décline en actions pluriannuelles qui visent à conforter les outils existants (évolution et alimentation du site internet alimenté par les musées membres : www.proscitec.asso.fr, participation à un pré-projet de portail web régional avec moissonnage OAI, le Pass Musées actualisé régulièrement, page Facebook, chaîne Youtube, etc.), et en développement adaptés aux besoins des musées (six rencontres du réseau plénières et territoriales, cinq formations et ateliers, etc.) et en travaillant à leur valorisation et leur lisibilité (circuits de découverte pour les individuels, participation à des Salons touristiques, etc.). L'association mobilisera ses membres pour participer aux Journées Européennes des Métiers d'art et à la Fête de la Science 2023.

Pour le développement de 7 parcours thématiques (textile, santé, transport, verre, imprimerie, télécommunication, etc.) à destination des collégiens et lycéens, un enseignant a été mis à disposition par le Rectorat au sein de l'association depuis 2020.

Pour la montée en qualité du réseau, PROSCITEC prévoit la réalisation de 4 audits de musées en partenariat avec le Master Expo-Muséographie de l'Université d'Artois, l'accompagnement de cinq musées dans leur développement, et de cinq autres pour la numérisation de leurs archives papiers et audiovisuelles grâce notamment à une convention avec l'association Archipop.

Collaborations prévues avec les réseaux nationaux et régionaux de musées, les acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle (Ombelliscience), des Chambres régionales d'agriculture et des métiers et de l'artisanat ; de l'entreprise, du tourisme, de l'enseignement et de l'Université.

Evaluation du partenariat de l'année 2022

En 2022, avec le développement de nouvelles actions post-COVID, l'association a continué à assurer son rôle d'animateur de réseau de musées.

Aspects positifs

- Développement du portail web régulièrement alimenté (près de 57 000 visiteurs en 2022, 97 000 depuis le lancement à l'automne 2020) et page Facebook (1530 abonnés), diffusion annuelle de 7 lettres d'information (2500 abonnés) et Vie du réseau (350 abonnés).
- Accompagnement à l'inventaire des collections et à leur mise en ligne pour 32 membres dont 15 dans le Nord 25 906 objets en ligne/32 565 inventoriés ; accompagnement à la gestion des archives et de leurs numérisations, notamment pour l'AMPAVE à Douai et le Musée de la Vie frontalière à Godewaersvelde.
- Deux parcours découvertes scolaires Textile et Transport/logistique réservables en ligne.

- Organisation de 6 rencontres territoriales dont à Denain pour le Nord (7/12/22).
- Participation à 7 salons et manifestations dont Tourissima au Grand Palais à Lille (25-27/02/22), le Karyole Feest à Hondschoote (3-4/09/22), la Grande fête maritime et flamande à Dunkerque (1-3/10/22) et le Salon international des métiers d'art à Lens (18-20/11/22).
- 10 nouveaux membres en 2022 dont quatre dans le Nord (Ecole dentellière de Bailleul, Amis du Vieux Fresnes, Atelier du Point de Fée de Ronchin et Les Racines de la Vie Rurale de Ledringhem).

Difficultés rencontrées

- Se projeter à 3-5 ans, dans un contexte post-COVID, avec les contraintes actuelles de financement, notamment publiques, malgré l'aide d'un consultant spécialisé en 2019.
- Maîtriser l'élargissement géographique du réseau, notamment pour les musées picards et wallons.
- Mise en place d'outils d'évaluation qualitatifs pertinents à l'échelle de l'ensemble des adhérents.

Évolution attendue

- Poursuite du développement de son rôle de « Tête de réseau » auprès des musées adhérents, notamment du Nord, et capitalisation des compétences en animation de réseau développées depuis plus d'une décennie.

ELEMENTS FINANCIERS 2022 / ETP 2022

Situation financière de l'association

Si en 2021, le compte de résultat global de l'association dégagait un solde de 14 466 €, celui de 2022 est en déficit de 10 918 € malgré des subventions relativement stabilisées avec une diminution des financements de l'Etat (22 656 € à 8 559 €) et de la Région (38 000 € à 30 000 €). En 2022, l'association salarie 3,7 ETP.

Le budget prévisionnel 2023 s'élève à 396 537 € en baisse par rapport à 2022 (432 719 €). Depuis 2019, l'association réussit à mobiliser la DRAC et la Région sur ses actions car elle élargit peu à peu son action au nouveau périmètre régional : sollicitant auprès du Département un accompagnement financier similaire aux années précédentes, l'association essaie de nouer un partenariat pérenne avec la MEL, les autres Départements tout en développant le mécénat (11 793€ en 2022).

Bilan financier de l'action « Réseau » pour 2022

L'association maîtrise parfaitement la comptabilité analytique ce qui lui permet de ventiler ses lignes budgétaires en fonction de ses actions développées. En 2022, le budget réalisé pour l'action « Réseau » est de 138 912 €, soit près de la moitié de ses dépenses totales, avec l'Etat, la Région, les Départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et du Nord comme partenaires publics. Le BP de l'action 2023 (214 149 €) est en légère hausse par rapport à celui de 2022 (205 798€).

Budget réalisé	139 956 €	Nombre de salariés en ETP pour l'action en 2022	1,8
% subvention dép.	20%	% ressources propres/budget réalisé	41%

SOUTIEN DEPARTEMENTAL

Subventions attribuées

Depuis 2014 : 95 000 € (dont 79 000€ pour les Musées thématiques qui inclut 29 000 € pour cette action)

DEMANDE DE SUBVENTION 2023 pour l'action « Réseau »

Budget Prévisionnel	214 149 €	Montant sollicité auprès du CD59 en 2023 : 29 000 € (13,5 %)
BP actions retenues	214 149 €	Autres financeurs publics : Région Hauts-de-France, Départements du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise
1 ^{ère} subvention 2023	14 500 €	Intégrée au 1 ^{er} versement de 39 500€, soit 50% de la subvention Musées thématiques 2022 (CP 20/03/2023)
PROPOSITION :	14 500 €	SOIT UNE SUBVENTION TOTALE 2023 DE 95 000 € (dont 79 000€ pour les Musées thématiques qui inclut 29 000€ pour cette action)

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Musées thématiques – tête de réseau pérenne



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Association du Musée Hospitalier Régional de Lille	Tiers	394 306
Président	Patrick DHELLEMMES	Responsable	Patrick Kemp
Territoire d'action	Région	Arrondissement	Lille
Thématique	tête de réseau	Siège	Lille

Activité générale

Fort de sa centaine d'adhérents majoritairement dans le Nord, l'Association du Musée Hospitalier Régional de Lille, qui n'a pas de lieu d'exposition permanente, a réussi à mettre en valeur sa collection auprès de nombreuses institutions, tant hospitalières que muséales. Elle est membre du REseau des MUSées Techniques et scientifiques (RÉMUT), piloté par le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) et de la Société Française d'Histoire des Hôpitaux (SFHH).

En 2023, elle propose trente-et-une expositions itinérantes « clés en main » à la demande de tout porteur de projets, dont 17 figurent dans le *Catalogue des outils itinérants pour la médiation scientifique et technique en Hauts-de-France* d'Ombelliscience. Elle propose aussi un circuit pédestre « Sur les pas de Charles de Gaulle dans le Vieux-Lille » en lien avec la maison natale.

OBJET DU PARTENARIAT

Pour préserver le patrimoine hospitalier et médical dans le Nord Pas-de-Calais, l'association se positionne comme « Pôle Ressources du Patrimoine Hospitalier et Médical du Nord » par l'inventaire et la mise en valeur d'une collection, unique au Nord de Paris, d'environ 6 000 objets récoltés depuis trente-cinq ans auprès d'institutions hospitalières et de praticiens peu à peu accessible en ligne.

Sur son site internet, elle propose d'ailleurs sept expositions virtuelles, des podcasts et des vidéos sur sa chaîne Youtube, notamment grâce à la mise en ligne de son cycle de conférences. Pour sa compétence et son savoir-faire, elle est désormais sollicitée par les milieux muséaux, hospitaliers et éducatifs, mais aussi pour des tournages cinématographiques.

En vue d'un futur déménagement des réserves, un chantier des collections a été mis en place avec tri, inventaire et mise en cartons.

Actions prévisionnelles 2023

Ce projet, prévu sur plusieurs années, permet la mise en ligne progressive de l'inventaire complet des collections du Musée Hospitalier Régional, grâce au développement de son site Internet www.patrimoinehospitalierdunord.fr, bien référencé sur les principaux moteurs de recherche (différencié du site de l'association www.association.patrimoinehospitalierdunord.fr).

Elle prévoit la création de malles thématiques avec des objets originaux pour des expositions sur le thème « Santé & Histoire » (hygiène et santé, soigner les blessés pendant les guerres), et la mise à disposition d'une nouvelle mini-exposition itinérante « Réparer les corps » réalisée en partenariat avec le Master Expo-Muséographie de l'Université d'Artois, accessibles dès le collège. Par ailleurs, à l'initiative de PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers, l'association participe à l'opération thématique « Au-delà de nos frontières. Partage de cultures et de savoir-faire » : du 13 juin au 31 décembre 2023, elle propose l'exposition temporaire « Vie et œuvre d'Albert Calmette (1863-1933) » dans le cadre du 160^e anniversaire de sa naissance à l'Hermitage Gantois de Lille.

Comme tous les ans, à la demande des structures intéressées, l'association prêtera ses collections, notamment pour les Journées du Patrimoine 2023 à la Fondation Hopale de Berck-sur-mer, et dans des lieux culturels métropolitains (Lille et Roubaix).

Collaborations prévues : PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers, Ombelliscience, Le Denier des Ecoles Laïques de Lille-écomusée des écoles publiques, des établissements primaires et secondaires du Nord, Ville d'Art et d'Histoire de Lille, le laboratoire IRHiS (Université de Lille).

Evaluation du partenariat de l'année 2022

En constante augmentation depuis sa création en 2011 (ajout régulier de nouvelles fiches, de biographies et d'informations complémentaires), la consultation en ligne du Pôle Ressources du Patrimoine Hospitalier maintient un chiffre exceptionnel de fréquentation.

Aspects positifs

- Plus de 600 000 internautes internationaux depuis 2011 (toujours en augmentation : 61 534 en 2022), consultation de plus d'un million de pages (138 281 en 2022), et actuellement près d'un millier de fiches d'objets disponibles en ligne avec ajout de vidéos et lien vers les bases du Ministère de la Culture ; présence sur les réseaux sociaux (519 abonnés Facebook et 119 Twitter) ; blog depuis 2016 (6 539 visiteurs en 2022).
- Dons d'objets au Musée de la Bataille de Fromelles qui a reçu l'appellation « musée de France » en 2023 (masques à gaz

de la Grande guerre).

- 67 fiches historiques sur les hôpitaux de la région accessible en ligne avec des liens vers les bases patrimoniales nationales.
- Participation à des classes civiques CM1-CM2 de manière hebdomadaire avec le Denier des Ecoles Laïques de Lille-écomusée des écoles publiques (musée thématique) ; visites/animations pour 723 élèves.
- Organisation de neuf conférences CLIO avec respect de la distanciation physique (50 personnes/conférence max., soit 426 personnes accueillies).

Difficultés rencontrées

- Décalage entre une lisibilité de l'association en ligne et les conditions matérielles de préservation des collections (pas de réserve dont le climat est maîtrisé) ; tri chronophage des collections en vue d'un déménagement.

Évolution attendue

- Mise en place d'un Comité scientifique et définition d'une politique d'acquisition.
- Développement du moissonnage par les bases nationales (Culture.fr) et européennes (Europeana).

ELEMENTS FINANCIERS 2022 / ETP 2022

Situation financière de l'association

Aucun emprunt n'a été effectué par l'association. Le compte de résultat 2022 présentait des produits de 24 534 € et des charges de 27 833 €, soit une stabilisation des dépenses par rapport aux exercices précédents, mais un déficit de 3 298 € malgré un soutien pérenne de la Ville de Lille (5 290 €).

Pour 2023, elle prévoit un budget prévisionnel d'un montant de 39 500 €, un peu surestimé par les prévisions de recettes, et une valorisation des contributions en nature à hauteur de 39 000 € (mises à disposition gratuites et bénévolat). En effet, pour 2022, malgré le contexte sanitaire, 1247 heures de bénévolat ont été comptabilisées (soit 13 804 € sur la base du SMIC horaire), notamment pour assister le salarié, chargé de l'inventaire et de la documentation des collections.

Bilan financier du « Pôle Ressources du Patrimoine Hospitalier et Médical du Nord » pour 2022

L'association a dépensé 20 053 € en 2022 pour cette action, pour des recettes de 15 901 €, soit un déficit de 4 152 €. En légère baisse, le budget réalisé de l'action représente la majeure partie du fonctionnement général de l'association.

Budget réalisé	20 053 €	Nombre de salariés en ETP en 2022	0,9
% subvention dép.	64,8%	% ressources propres/budget réalisé	35,2%

SOUTIEN DEPARTEMENTAL

Subventions attribuées 2014-21 : 10 à 13 000 € / 2022 : 13 000 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Budget Prévisionnel	30 500 €	Montant sollicité auprès du CD59 en 2023 : 18 000 € (39,21%)
BP actions retenues	30 500 €	Aucun autre financeur public

PROPOSITION : 13 000 € **SOIT UNE SUBVENTION TOTALE 2023 DE 13 000 €**

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Musées thématiques – tête de réseau pérenne



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Musée de la Résistance - Commune de Bondues	Tiers	2926
Maire	Patrick DELEBARRE	Responsable	Hélène Priego
Territoire d'action	Région	Arrondissement	Lille
Thématique	tête de réseau (4 musées thématiques)	Siège	Bondues

Activité générale du musée

Equipement municipal, le musée de la Résistance de Bondues est implanté dans le fort Lobau, construit après la guerre de 1870, et lieu d'exécution de 68 résistants de la région pendant la Seconde Guerre mondiale ; occupé lors des deux conflits mondiaux, le fort a été en grande partie détruit lors du départ des troupes allemandes, en septembre 1944. Objets, documents d'époque, scènes reconstituées sont présentés et un parcours pédagogique évoque depuis 1997, la presse clandestine, le renseignement, la grande grève des mineurs de 1941, les réseaux d'évasion, la déportation. Il enrichit régulièrement ses collections grâce aux dons et acquisitions.

Plus de 5 000 objets et documents d'archives en font un haut lieu de mémoire de la Résistance et de la déportation dans le Nord. Reconnu à l'échelle régionale en termes de tourisme de mémoire, le musée est clairement identifié comme pôle ressources par les partenaires nationaux (Ministères des Armées, de l'Education Nationale, Fondations, Universités, Musées et sites de mémoire) ; il organise régulièrement des journées d'étude et collabore avec des sites prestigieux à l'échelle régionale, comme la Coupole d'Helfaut ou l'Historial de Péronne.

Depuis 2018, ce musée a engagé un projet d'extension et de modernisation du parcours de visite avec des technologies numériques, soutenu par le Département au titre des Projets Territoriaux Structurants (500 000 €, CP 27/09/21). Le musée de la Résistance de Bondues a intégré une dynamique lancée par le Département du Nord en 2009, à l'occasion du 90^{ème} anniversaire de la Première Guerre mondiale (projets INTERREG IV : *Mémoire de la Grande Guerre, TransMusSites 14-45*).

OBJET DU PARTENARIAT

La coordination du réseau « Mémoire 14-45 » initiée par le Développement des Musées thématiques du Département du Nord grâce au financement européen INTERREG IV a été transférée au musée de la Résistance de Bondues en 2019 en partenariat avec le Fort Leveau de Feignies, les musées des Canonnières sédentaires de Lille, l'Association Alloeu Terre de Batailles et le Fort des Dunes à Leffrinckoucke ainsi que les musées de France de la Bataille de Fromelles, d'Histoire et d'Archéologie de Harnes (62), de Bullecourt 1917-Jean et Denise Letaille (CD62), ainsi que la Maison natale Charles de Gaulle. Entre les musées concernés, elle permet :

- la mutualisation des compétences en communication, médiation, recherche, conservation et régie des collections, et inventaire, grâce à des séances de formation formalisées et à des contacts informels (réseaux sociaux, mails, etc.), en vue d'une professionnalisation des pratiques ;
- les numérisation et valorisation des collections des membres du réseau, par le biais d'une base commune et d'un portail en ligne accessible au plus large public (amateurs, chercheurs, étudiants, scolaires, publics éloignés, public étranger, etc.).

Les quatre administrateurs du réseau sont le Musée de la Résistance de Bondues, le Musée de la bataille de Fromelles qui a obtenu l'appellation « musée de France » ce printemps, la société Axiell-Mobydoc et le Musée des Canonnières sédentaires.

De multiples opportunités s'offrent aux sites en terme de création, d'échanges et de partage de pratiques, dans un contexte où le public est à la recherche de nouvelles expériences de visite, notamment virtuelles dans le contexte épidémique.

Actions prévisionnelles 2023

En tant que tête de réseau pérenne de musées thématiques, le musée de la Résistance de Bondues propose de dynamiser le réseau « Mémoire 14-45 » et d'accompagner la montée en qualité des sites. Grâce au logiciel Micromusée de la Société Mobydoc/Axiell moissonnable à l'échelle nationale et bientôt européenne, la campagne d'inventaire doit se poursuivre selon des normes professionnelles car elle reste déterminante pour faire connaître les collections et les valoriser auprès de nombreux partenaires tels que l'Education Nationale et l'Enseignement supérieur. En effet, contribuer à l'enseignement de la citoyenneté est une priorité car les groupes scolaires représentent jusqu'à 50% du public de certains sites.

Depuis 2019, le musée a pris totalement en charge financièrement le portail quadrilingue www.memoire14-45.eu : CMS repensé, traduction allemande et CultureConnect, outil de création d'exposition virtuelles, hébergement et licence du logiciel. Les autres musées participent activement à la numérisation et la mise en ligne de leurs collections sur ce portail.

En tant que membre actif du réseau national des Musées et Mémoriaux des Conflits Contemporains (MMCC) du Ministère des Armées aux côtés d'autres sites nordistes, le musée de la Résistance de Bondues représente aussi le réseau départemental auprès de l'Etat.

Collaborations prévues : l'Association du souvenir de la résistance et des fusillés du fort de Bondues, le Musée Opération Dynamo 1940 de Dunkerque, la Coupole d'Helfaut (62), l'Historial de Péronne (80), le Réseau des Musées et Mémoires des Conflits Contemporains du Ministère des Armées, le Réseau régional *Mémhisto*, l'Université de Lille, l'Université catholique de Lille, l'Office National des Anciens Combattants.

Evaluation du partenariat de l'année 2022

Pour la 4^e année de coordination du réseau « Mémoire 14-45 », le Musée de la Résistance de Bondues a bien poursuivi la professionnalisation des pratiques et la mise en ligne des collections, notamment pour les nouveaux membres du réseau ne bénéficiant pas encore d'une interface en ligne.

Aspects positifs

- 26 077 notices d'inventaire dont près de 8359 accessibles sur le portail en ligne en trois langues ; plus de 1000 notices supplémentaires par an dont 80% avec un visuel ; enrichissement des thesauri.
- Fréquentation quasiment doublée après la crise épidémique : 8600 utilisateurs internautes entre mai 2022 et mai 2023 (78% de français, 3% de nord-américains, 6% de belges, 4% d'allemands, 2,4% Royaume-Uni) ; rajeunissement de l'audience.
- quatre administrateurs de la base d'inventaire *Micromusée 7* qui interviennent sur le thesaurus et lors de formations ; existence de conventions de mise à disposition d'un logiciel d'inventaire et portail, ainsi que de matériel de photographie et numérisation entre la tête de réseau et les membres.
- Achat d'une licence en 2021 pour la création d'expositions virtuelles (CultureConnect).
- CMS repensé pour une future gestion plus fluide, travail professionnel sur les métadonnées, le web sémantique et l'entrepôt OAI avec le prestataire Mobydoc.

Difficultés rencontrées

- Mise en place d'une méthodologie de travail spécifique au fonctionnement en réseau de musées aux tailles et aux statuts juridiques différents ; renouvellement des musées lors du transfert de la coordination entre le Département du Nord et le Musée de la Résistance de Bondues.
- Retard des travaux de rénovation du Musée de la Résistance de Bondues ; départ d'une des deux salariées au 1^{er} trimestre 2023.

Évolution attendue

- Consolider et poursuivre la dynamique de réseau enclenchée.
- Consultation du portail possible en allemand (4^e langue).

ELEMENTS FINANCIERS 2022 / ETP 2022

Situation financière du musée de la Résistance de Bondues

Selon le compte de résultats de la Mairie, grâce à une comptabilité analytique, le musée de la Résistance de Bondues était doté de 35 946 € en 2021 (hors personnel), dont 20 562 € pour le bâtiment (énergie, eau, entretien et frais de réception) et 15 382 € pour les dépenses directes du musée.

Pour 2023, le Budget Prévisionnel pour les dépenses directes est de 41 000€.

Bilan financier de « Mémoire 14-45 » pour 2022

Le réseau a dépensé 49 239 € en 2022 pour de la numérisation des collections et la saisie, la mise en ligne, la valorisation et la diffusion, l'acquisition de petit équipement (matériel photographique, fournitures de conservation), l'hébergement de la base de données et du portail, l'achat de l'outil Culture Connect pour le développement d'expositions virtuelles et le personnel (équivalent d'un mois à temps plein).

Budget réalisé	49 239 €	Nombre de salariés en ETP en 2022	0,08
% subvention dép.	46,8%	% ressources propres/budget réalisé	15,2%

SOUTIEN DEPARTEMENTAL

Subventions attribuées 2018 : 15 000 € / 2020 : 16 150 € / 2022 : 23 047 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Budget Prévisionnel	40 000 €	Montant sollicité auprès du CD59 en 2023 : 20 000 € (50%)
BP actions retenues	40 000 €	Autre financeur public : DRAC (40%)

PROPOSITION : 20 000 € SOIT UNE SUBVENTION TOTALE 2023 DE 20 000 €

**CENTRE REGIONAL DE LA PHOTOGRAPHIE – Douchy-les-mines
Arrondissement de Valenciennes**

Association Centre Régional de la Photographie Hauts-de-France (loi 1901) - tiers 24074.
Bâtiments communaux.



Nature de l'investissement : numérisation et mise en ligne des collections, optimisation des réserves

Maître d'ouvrage : Association Centre Régional de la Photographie Hauts-de-France (CRP)

Descriptif : Né en 1982, labellisé centre d'art contemporain d'intérêt national en 2019, basé à Douchy-les-Mines, le CRP/ Centre régional de la photographie Hauts-de-France développe des missions dans le champ de la photographie et de l'image contemporaine, notamment grâce à un fonds photographique constitué dès son origine avec une collection près de 9 000 œuvres de 200 artistes en complémentarité à l'artothèque (598 œuvres).

Avec cet ensemble exceptionnel témoignant de la diversité et de la richesse de la création photographique depuis plus de trente ans en France et à l'étranger, le CRP/ s'engage pour trois ans dans un projet d'inventaire, de valorisation, notamment en ligne, et d'amélioration de ses conditions de conservation.

Si ses statuts protègent déjà les fonds du CRP/ en cas de dissolution, l'association prévoit de mieux intégrer l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité des collections lors d'une prochaine AG extraordinaire.

Concordance avec les politiques départementales : accompagnement du développement des musées thématiques (aide à l'aménagement : 40 %) ; 10% de bonification (valorisation du Patrimoine immatériel du Nord).

Coût de l'investissement : 106 885 € TTC (hors transport d'œuvres)

Montage financier

Département du Nord	50 %	53 442 €
DRAC Appel à projet numérisation	44 %	47 030 €
Association CRP	6 %	6 413 €
Total TTC		106 885 €

Echéancier des travaux : juin 2023-juin 2026

Attribution de subventions dans le cadre de l'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel

Attribution des soldes au titre de l'année 2023 pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 15 000 €

Bénéficiaire	Objet de la demande d'aide	Montant attribué en 2022	Montant voté CP 21/03/23	Montant proposé CP 09/10/23	Montant total attribué en 2023
ASSOCIATION LE NON LIEU	Aide au fonctionnement : en 2023, l'association poursuit son action culturelle et prospective autour des cheminées et du développement des territoires (17ème édition des "Beffrois du travail" autour de la thématique du tissage).	46 000 €	23 000 €	23 000 €	46 000 €
ASSOCIATION PROSCITEC	Aide au fonctionnement : tête du réseau du patrimoine industriel et de la mémoire des métiers, l'association développe des actions dédiées spécifiquement à la conservation et à la valorisation du patrimoine textile et industriel dans la perspective de développer des liens entre les métiers d'hier, d'aujourd'hui et de demain.	16 000 €	8 000 €	8 000 €	16 000 €
ASSOCIATION POUR LA MISE EN VALEUR DES ESPACES FORTIFIEES DES HDF	Aide au fonctionnement : l'association propose en 2023 un programme autour de la conservation et de la valorisation du patrimoine fortifié du Nord (20èmes journées des espaces fortifiés, cycle de conférences, spectacle itinérant).	15 000 €	7 500 €	9 500 €	17 000 €
FONDATION DU PATRIMOINE - DELEGATION HDF	Aide au fonctionnement de la délégation régionale et accompagnement des projets labellisés portés par des propriétaires privés ou associatifs	10 000 €	/	15 000 €	15 000 €
TOTAL		87 000 €	38 500 €	55 500 €	94 000 €

Subventions au titre de l'année 2023 pour les associations dont le montant de la subvention est inférieur à 15 000 €

Bénéficiaire	Objet de la demande d'aide	Montant attribué en 2022	Montant proposé en 2023
MÉMOIRES DU TRAVAIL	Aide au fonctionnement de l'association qui a pour objectif la valorisation du patrimoine lié aux mémoires du travail et vise à favoriser les échanges et partenariats entre les différents acteurs culturels, éducatifs et associatifs.	3 500 €	3 500 €
EGLISES OUVERTES	Aide au fonctionnement de l'association qui porte un réseau favorisant l'ouverture qualitative et sécurisée des églises	5 000 €	5 000 €
REVUE DU NORD	Aide à la publication d'un numéro annuel - "Revue du Nord Archéologie 2023"	/	2 000 €
REVUE DU NORD	Aide à la publication d'un numéro hors-séries - "Le trafic dunkerquois au XVIII ^e siècle (1729-1792)"	/	3 000 €
TOTAL		8 500 €	13 500 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Au titre de l'archéologie et du patrimoine



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Le Non-Lieu	Arrondissement	Lille
Président	Swan CAZAUX	Commune	Roubaix
Classification	Association loi 1901	Discipline	Patrimoine industriel
Activité générale	<p>L'association a pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement des liens entre aspects patrimoniaux et manifestations contemporaines de la culture par la création d'évènements (« Beffrois du travail », « Voyages Roubaisiens en Art Contemporains (VRAC) »...) et par l'édition (catalogues, CD, coffrets de cartes...), - la création d'opportunités d'expression pour les artistes dans des lieux liés à l'histoire industrielle, - l'animation de l'ancien site de l'usine Cavrois-Mahieu à Roubaix, lieu ouvert au public proposant un dialogue entre conservation d'objets liés à l'histoire industrielle, mémoire des acteurs de cette histoire et accueil d'artistes contemporains. <p>En 2023, l'association continue son action culturelle et prospective autour des cheminées et du développement des territoires. Pour ce faire, elle organise la 17^{ème} édition des « Beffrois du travail » autour de la thématique du tissage pour une seconde année.</p>		

ACTIONS PREVISIONNELLES 2023 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

Il est proposé de retenir en 2023 l'organisation de la 17^{ème} édition de l'opération « Beffrois du travail », qui se décline à travers les axes suivants :

- le « banquet des cheminées » à Roubaix le 1^{er} mai : cet évènement ouvre la saison des « Beffrois du travail », et associe une dimension mémorielle, festive et artistique. Sont prévus la projection de deux nouveaux « carnets de cheminée », le défilé de géants en bleu de travail et une exposition « Tisser le Non-Lieu »,
- une programmation dans les territoires « de beffroi en beffroi » : organisation d'un marché aux tissus dans l'ancienne filature Hié de Bailleul ; recherches sur l'industrie linière (« Sur les traces des Salmon ») en partenariat avec l'association Mémoires d'Usines ; organisation de la troisième édition de « Terre de Râches » autour de la cheminée restaurée avec l'aide du Loto du Patrimoine ; organisation de rencontres entre les collégiens de Roubaix et de Fourmies en partenariat avec le musée du textile et de la vie sociale de Fourmies ; organisation de la Fête des Grands Allumoirs à Tourcoing et à La Madeleine,
- La poursuite de l'accompagnement d'acteurs locaux (élus, associations, propriétaires de sites) dans leurs projets patrimoniaux, à Houplines, à Râches et à Bailleul : collecte mémorielle, valorisation du patrimoine, recherche de financement pour des restaurations de cheminées, etc.,
- Le développement d'un jumelage de cheminées avec Le Rize, centre municipal villeurbannais dédié à la mémoire ouvrière : préparation d'une journée d'étude sur le patrimoine industriel,
- La co-organisation des 6^è « Rencontres cheminées » aux Archives Nationales du Monde du Travail, en partenariat avec les ANMT, la Ville de Roubaix et le réseau européen EFAITH,
- Le développement du site Internet llovechimneys.org, avec la traduction en anglais et espagnol, la mise en place des secteurs des partenaires européens, et la poursuite du référencement des actions menées dans le cadre des « Beffrois du travail » depuis 2017.

L'association participe chaque année aux POAA organisées par le Département et anime l'ancien site de l'usine Cavrois-Mahieu à Roubaix en y proposant une riche programmation mêlant patrimoine et création contemporaine.

BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES		PRODUITS	
Achats	11 088 €	Département du Nord	46 000 €
Services extérieurs	10 720 €	Région Hauts-de-France	19 000 €
Autres services extérieurs	45 536 €	MEL	16 000 €
Impôts et taxes	5 173 €	Ville de Roubaix	30 500 €
Charges de personnel	65 894 €	Projet d'initiative citoyenne (PIC)	1 500 €
		Contrat de ville (Etat, Roubaix, Tourcoing)	8 000 €
		Ressources propres	17 411 €
TOTAL	138 411 €	TOTAL	138 411 €

BILAN FINANCIER 2022

Budget réalisé	164 446 €	Subvention départementale	46 000 €
Masse salariale	70 346 €	Subvention(s) publique(s)	135 738 €
Ressources propres	25 478 €	Mécénat/dons/financement(s) privé(s)	9 175 €

RECAPITULATIF DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

Subvention départementale

2020 : 46 000 €

2021 : 46 000 €

2022 : 46 000 €

MONTANT PROPOSE : 23 000 €

Soit une subvention totale de 46 000 € pour 2023

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Au titre de l'archéologie et du patrimoine



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des métiers	Arrondissement	Lille
Président	Jean-Pierre HUREZ	Commune	Wasquehal
Classification	Association loi 1901	Discipline	Patrimoine industriel
Activité générale	<p>L'association « PROSCITEC Patrimoines et Mémoires des Métiers » développe une politique de conservation et de mise en valeur du patrimoine des professions et des entreprises en région. Elle est notamment le correspondant régional du REseau des MUées Techniques et scientifiques (RÉMUT).</p> <p>En 2023, l'association se structure autour des trois axes « Animation du réseau », « Projet thématique » et « Patrimoine » et développe son action à la hauteur des enjeux de la région des Hauts-de-France. Elle entretient enfin des liens privilégiés avec le monde de l'industrie, qu'elle fait découvrir au grand public et au public scolaire à travers des visites dédiées.</p> <p>En parallèle du rôle joué par l'association comme tête de réseau du patrimoine industriel et de la mémoire des métiers soutenu depuis 2008 par le Département, l'association développe des actions dédiées spécifiquement à la conservation et la valorisation du patrimoine textile et industriel dans la perspective de développer les liens entre les métiers d'hier, d'aujourd'hui et de demain.</p> <p>Elle poursuit l'animation du « club textile » et du « club rural » et continue de mener une démarche prospective autour de la collecte et de la valorisation de la mémoire orale des différents acteurs liés aux métiers et industries régionales. Elle concrétise une offre d'accompagnement aux collectionneurs privés, qui conservent un patrimoine souvent menacé.</p>		

ACTIONS PREVISIONNELLES 2023 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

- Valorisation du patrimoine et de la mémoire textile avec l'animation du « **club textile** » créé en 2011 regroupant une quinzaine de structures. Est prévue cette année la recherche de partenaires et de financeurs pour faire aboutir un projet de valorisation des réflexions du club sur la mémoire textile (musées textiles, maisons du tourisme, etc.). Ce club fonctionne en partenariat avec le laboratoire Irhis (Université de Lille), l'association des ingénieurs de l'ENSAIT (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles) de Roubaix, la ville de Roncq, et l'association des conservateurs des musées des Hauts-de-France.
- Poursuite du « **club rural** » rassemblant une quinzaine d'associations réfléchissant à des projets communs autour du patrimoine rural. Le club participe également à divers salons et fêtes agricoles pour promouvoir les musées ruraux.
- Réflexion pour la création d'un **nouveau club sur la thématique du verre** et peut-être plus largement des arts du feu.
- Poursuite de l'accompagnement du réseau dans la collecte, la conservation et la valorisation de la **mémoire orale**, complément indispensable aux objets et sites témoignant de l'histoire industrielle locale. En 2023, travail sur la mise en ligne des extraits de témoignages recueillis dans le cadre du site inventaire, et formation des membres du réseau à la collecte et à la valorisation de ces témoignages.
- Constitution d'un groupe de travail autour des **collectionneurs privés** avec mise en place d'actions centrées sur trois axes : recenser, rendre visible et pérenniser les collections. L'objectif du groupe de travail est de favoriser le rapprochement avec les musées. Le club a travaillé à la conception d'un « guide pratique du collectionneur » qui sera diffusé en 2023. L'outil inventaire en ligne leur sera également ouvert pour qu'il puissent montrer leurs collections aux membres du réseau et au public. Enfin, un dossier de presse à destination des médias spécialisés et des journaux locaux sera élaboré.

BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES		PRODUITS	
Achats	8 810 €	Département du Nord	16 000 €
Services extérieurs	3 170 €	Région Hauts-de-France	18 300 €
Information, publicité, publications, relations publiques	1 582 €	Département du Pas-de-Calais	1 500 €
Déplacements, missions et réceptions		Département de la Somme	1 400 €
Frais postaux et frais de télécommunications	4 620 €	Département de l'Aisne	900 €
Services bancaires	414 €	Département de l'Oise	1 500 €
Rémunération du personnel	107 €	MEL	6 000 €
Taxes sur les salaires	37 262 €	Dons (mécénat)	10 984 €
Dotations aux provisions	368 €		
	251 €		
TOTAL	56 584 €	TOTAL	56 584 €

BILAN FINANCIER 2022

Budget réalisé	60 814 €	Subvention départementale	16 000 €
Masse salariale	39 456 €	Subvention(s) publique(s)	29 500 €
Ressources propres	4 654 €	Mécénat/dons/financement(s) privé(s)	0 €

RECAPITULATIF DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

Subvention départementale

2020 : 16 000 €

2021 : 16 000 €

2022 : 16 000 €

MONTANT PROPOSE : 8 000 €**Soit une subvention totale de 16 000 € pour 2023**

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Au titre de l'archéologie et du patrimoine



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Association des Espaces Fortifiés des Hauts-de-France	Arrondissement	Lille
Présidente	Marie-Sophie Lesne	Commune	Villeneuve d'Ascq
Classification	Association loi 1901	Discipline	Patrimoine fortifié
Activité générale	L'association des espaces fortifiés des Hauts-de-France a été créée en 1980 dans le but de coordonner des actions locales de valorisation du patrimoine fortifié sur le territoire. Elle anime un réseau de propriétaires de sites fortifiés, à qui elle propose un accompagnement pour des projets de sensibilisation, d'animation, mais également de conservation d'un type de patrimoine particulièrement présent dans les Hauts-de-France. L'association regroupe actuellement dix-neuf adhérents (communes et structures privées), dont onze sont situés dans le Nord.		

ACTIONS PREVISIONNELLES 2023 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

Le projet culturel de l'association s'articule autour de deux événements majeurs : les journées des Espaces fortifiés et les « Places fortes Racon-thé ».

- La 20^{ème} édition des journées des Espaces fortifiés aura lieu le dernier week-end d'avril : comme chaque année, l'association accompagne les adhérents dans leur programmation et assure la communication de l'évènement.
- La 5^{ème} édition des « Places fortes Racon-thé » proposera des conférences gratuites sur plusieurs sites du territoire.

L'association continue de diffuser son spectacle itinérant, « L'impromptu du Belvédère » à l'ensemble de ses adhérents.

En 2023, l'association porte également un projet de podcasts inclusifs à destination des publics éloignés ou empêchés, en collaboration avec le Studio Flamboyances. Deux épisodes sont prévus pour 2023 : un épisode introductif et un épisode portant sur les forts Séré de Rivières.

Enfin, l'association accompagne son réseau dans une démarche de protection et de restauration des espaces fortifiés, par deux actions principales en 2023 :

- La réalisation d'un bilan sanitaire de l'ensemble des fortifications du réseau, devant conduire à une évaluation des besoins.
- L'organisation d'une journée d'information sous forme de table ronde à destination de ses adhérents portant sur les dispositifs d'accompagnement technique et financier existants sur le territoire régional. Cette journée est programmée pour le mois d'octobre à Péronne (Somme), et réunira les services de l'Etat (DRAC : CRMH et UDAP), de la Région, des Départements, ainsi que la Fondation du Patrimoine.

BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES		PRODUITS	
Journées des espaces fortifiés	13 958 €	Département du Nord	17 000 €
Les places fortes racon-thé	13 958 €	Région Hauts-de-France	20 650 €
Spectacle « L'impromptu du Belvédère »	13 958 €	Département du Pas-de-Calais	3 000 €
Podcast inclusif	10 982 €	Département de la Somme	1 000 €
Table-ronde	5 659 €	Département de l'Oise	700 €
Diagnostic/inventaire du réseau	5 374 €	Cotisations	21 540 €
TOTAL	63 890 €	TOTAL	63 890 €

BILAN FINANCIER 2022

Budget réalisé	66 216 €	Subvention départementale	15 000 €
Masse salariale	39 087 €	Subvention(s) publique(s)	38 650 €
Ressources propres	21 540 €	Mécénat/dons/financement(s) privé(s)	0 €

RECAPITULATIF DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

Subvention départementale
2020 à 2022 : 15 000 €/an

MONTANT PROPOSE : 9 500 €

Soit une subvention totale de 17 000 € pour 2023

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Au titre de l'archéologie et du patrimoine



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Fondation du Patrimoine – Délégation Hauts-de-France	Arrondissement	Lille
Délégué Régional Hauts-de-France	Philippe ROUMILHAC	Commune	Marcq-en-Baroeul
Classification	Fondation	Discipline	Patrimoine privé
Activité générale	Depuis près de trente ans, la Fondation du Patrimoine œuvre en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité, public et privé. Son action est déconcentrée par le biais de délégations régionales. La délégation Nord-Pas-de-Calais, créée en 1998, a fusionné en 2022 avec la délégation Picardie, pour devenir la délégation Hauts-de-France. Partenaire reconnu de la préservation du patrimoine sous toutes ses formes, la délégation est un moteur efficace de développement économique local. Multipliant les partenariats, publics et privés, elle conventionne avec tous les Départements des Hauts-de-France, privilégiant l'accompagnement direct de projets qualitatifs labellisés privés ou associatifs. Ses outils, comme le label, les campagnes de mécénat populaire ou la mobilisation du mécénat d'entreprise, constituent des leviers pour les maîtres d'ouvrage locaux et renforcent les effets bénéfiques des financements publics mis en place.		

ACTIONS PREVISIONNELLES 2023 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

La Fondation du Patrimoine dispose d'outils pour soutenir les maîtres d'ouvrage dans leurs projets de restauration :

- le label : attribué à des opérations de restauration d'immeubles non protégés au titre des MH, il permet aux propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales incitatives pour des travaux réalisés sur des édifices visibles de la voie publique. La Fondation a l'obligation légale d'apporter une subvention de 2% minimum du montant des travaux. Depuis 2017, le Département du Nord et la Fondation signent une convention de partenariat. Le Département apporte une aide financière pour le financement du 2% minimum du label fiscal et du fonctionnement de la délégation régionale (suivi administratif et financiers des projets soutenus, frais de missions, supports de communication). En moyenne, ce sont dix projets qui sont labellisés par an grâce au soutien du Département ;
- la souscription publique : la Fondation du Patrimoine soutient des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif, en participant à leur financement par le biais de souscriptions ;
- la mobilisation du mécénat d'entreprise : dans le cadre d'accords de partenariat conclus avec des entreprises à l'échelon national ou local, la Fondation du Patrimoine suscite le mécénat en faveur de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine de proximité ;
- la « Mission Bern » : dans le cadre de la mission confiée à Stéphane Bern par le président de la République en 2017, la Fondation du Patrimoine identifie des monuments en péril (un projet « emblématique » sélectionné par Région). Le Loto du patrimoine finance en partie ces projets.

REPARTITION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Obtention des 2% permettant la déduction fiscale pour les projets labellisés de propriétaires privés imposables ; projets labellisés portés par des propriétaires privés faiblement ou non imposables	13 000 €
Fonctionnement de la délégation régionale	2 000 €

BUDGET PREVISIONNEL 2023 (fonctionnement)

CHARGES		PRODUITS	
Masse salariale	190 000€	Frais de gestion des collectes	38 000 €
Frais administratifs – tel – internet	18 000€	Frais de dossier	50 000 €
Loyers et charges	15 000 €	Subvention Conseils départementaux	19 000 €
Missions/réception/déplacements	27 000 €	Subvention Département du Nord	1 000 €
Publicité et communication	12 000 €	Subvention autres collectivités	28 000 €
		Cotisations/adhésions	45 000 €
		Mécénat et dons	15 000 €
		Produits financiers	28 400 €
		Subvention successions en déshérence	10 100 €
		Contribution jeux du patrimoine	27 500 €
TOTAL	262 000€	TOTAL	262 000 €

BILAN FINANCIER 2022

Budget réalisé	266 900 €	Subvention départementale	1 000 €
Masse salariale	182 300 €	Subvention(s) publique(s)	29 700 €
Ressources propres	195 000 €	Mécénat/dons/financement(s) privé(s)	14 100 €

RECAPITULATIF DE L'AIDE DEPARTEMENTALE	EMARGEMENT DISPOSITIFS PONCTUELS
Subvention départementale 2020 : 10 000 € 2021 : 10 000 € 2022 : 10 000 €	
MONTANT PROPOSE : 15 000 €	

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Au titre de l'archéologie et du patrimoine



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Association Mémoires du Travail	Arrondissement	Lille
Présidente	Géraldine SEBOURDIN	Commune	Roubaix
Classification	Association loi 1901	Discipline	Patrimoine technique
Activité générale	<p>Créée en 2006, l'association « Mémoires du Travail » a pour objectif la valorisation du patrimoine lié aux mémoires du travail (patrimoine industriel bâti, archives écrites et orales, mémoires collectives...) et vise à favoriser les échanges et partenariats entre les différents acteurs culturels, éducatifs et associatifs. Elle fait partie du réseau des Pôles de Ressources pour l'Education Artistique et Culturelle (PREAC) et organise à ce titre régulièrement, en partenariat avec d'autres structures culturelles de la Région, des rencontres et des formations ouvertes aux salariés et bénévoles impliqués dans des structures culturelles sur le thème de la mémoire et du patrimoine industriel.</p> <p>Par ailleurs, le concept de « bars des mémoires » qu'elle a largement développé, vise à créer localement des moments d'échange et de partage autour de la mémoire du travail en lien direct avec la population et les acteurs du territoire.</p> <p>Suite à la circulaire interministérielle de juillet 2022 relative à la refonte du dispositif PREAC, le portage associatif devient impossible : l'association doit donc être dissoute le 31 décembre 2023.</p>		

ACTIONS PREVISIONNELLES 2023 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

L'association poursuit en 2023 son action de formation continue et d'accompagnement de projets d'actions culturelles :

- par l'organisation de trois stages dans le cadre du PREAC, dont deux dans le Nord, sur les thématiques du cinéma (« Tourcoing : le patrimoine fait son cinéma ! » à Tourcoing le 21 mars 2023), du sport (« Lens-Liévin : le patrimoine se met au sport ! » à Harnes et Liévin le 3 avril 2023), et des cités ouvrières (« Fourmies et Guise : cités rêvées, cités vécues » à Fourmies et Guise les 6 et 7 avril 2023) ;
- par l'organisation d'une session de formation sur le patrimoine mondial, en janvier-février 2023.

Dans le cadre de la refonte du dispositif PREAC, l'association Mémoires du Travail n'est plus en capacité d'être porteuse de ce dispositif, et en est officiellement sortie au mois d'avril 2023. A l'issue d'un diagnostic rigoureux, l'association a fait le choix de la dissolution, qui sera effective le 31 décembre 2023, en se donnant pour objectif de valoriser le travail mené par l'association depuis 2006 :

- par l'accompagnement à la création d'un espace patrimonial et mémoriel au café citoyen LaLoco à Lille (quartier Fives Cail), en partenariat avec l'ESDAC : le café citoyen LaLoco a pour vocation d'être un tiers-lieu accueillant un médialab, un espace café, mais aussi des expositions permanentes et temporaires.
- Par une collaboration avec la Bibliothèque nationale de France, afin que les ressources immatérielles produites par Mémoires du Travail puissent être conservées et accessibles à tous ;

Par un éventuel transfert des archives aux Archives Départementales du Nord, afin de les rendre accessibles aux chercheurs.

BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES		PRODUITS	
Achats	1 000 €	Département du Nord	3 500 €
Services extérieurs	334 €	Région Hauts-de-France	5 000 €
Autres services extérieurs	10 137 €	DRAC Hauts-de-France	41 000 €
Impôts et taxes	600 €	Département du Pas-de-Calais	3 500 €
Charges de personnel	40 929 €		
TOTAL	53 000 €	TOTAL	53 000 €

BILAN FINANCIER 2022

Budget réalisé	47 386 €	Subvention départementale	3 500 €
Masse salariale	37 935 €	Subvention(s) publique(s)	45 000 €
Ressources propres	4 000 €	Mécénat/dons/financement(s) privé(s)	0 €

RECAPITULATIF DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

Subvention départementale : 2020 : 3 000 € - 2021 et 2022 : 3 500 €/an

MONTANT PROPOSE : 3 500 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Au titre de l'archéologie et du patrimoine



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Eglises ouvertes France	Arrondissement	/
Président	Michel Tillie	Commune	Arras
Classification	Association loi 1901	Discipline	Patrimoine religieux
Activité générale	<p>Créée en 2014, l'association « Eglises Ouvertes Nord de France » s'inspire du réseau belge des <i>Eglises ouvertes et accueillantes</i>. L'objectif est d'encourager l'ouverture et la valorisation des églises du territoire.</p> <p>Le réseau se développe chaque année, avec l'intégration d'autres départements en Normandie, Bourgogne et Grand-Est. Aujourd'hui, ce sont plus de 120 églises françaises qui sont labellisées « ouvertes et accueillantes ».</p> <p>L'association met à la disposition de ses membres des outils de communication et de valorisation (site Internet, cartes, livres d'or, expositions, etc.). Elle organise également des formations à destination des propriétaires et gestionnaires d'églises sur des thématiques comme l'accueil des visiteurs, la sécurité, la conservation des œuvres, etc.</p>		

ACTIONS PREVISIONNELLES 2023 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

L'association poursuit en 2023 le développement de son réseau :

- par l'organisation de présentations des activités de l'association sur l'ensemble du territoire du Département ;
- par l'organisation de journées de formations sur les thématiques de l'accueil et de la sécurité ;
- par l'organisation de rencontres entre les membres du réseau ;
- par le développement des outils de médiation et de communication : nouvelles cartes-brochures touristiques, organisation d'un concours-photo ;
- par la proposition de nouvelles activités aux membres du réseau : animations, visites sensorielles, conférences, moments de convivialité, etc.

BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES		PRODUITS	
Achats	4 250 €	Département du Nord	5 000 €
Services extérieurs	2 285 €	Département du Pas-de-Calais	10 000 €
Autres services extérieurs	23 075 €	Département de la Meuse	3 000 €
Charges de personnel	49 690 €	Communes et EPCI	4 000 €
Autres charges de gestion courante	7 650 €	Aides privées	24 000 €
		Autres produits de gestion courante (dont cotisations, adhésions et dons)	28 950 €
		Ventes de produits	2 000 €
		Transferts de charges	10 000 €
TOTAL	86 950 €	TOTAL	86 950 €

BILAN FINANCIER 2022

Budget réalisé	75 543 €	Subvention départementale	5 000 €
Masse salariale	40 869 €	Subvention(s) publique(s)	45 390 €
Ressources propres	5 213 €	Mécénat/dons/financement(s) privé(s)	32 032 €

RECAPITULATIF DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

Subvention départementale
2020 à 2022 : 5 000 €/an

MONTANT PROPOSE : 5 000 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Au titre de l'archéologie et du patrimoine



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Revue du Nord	Arrondissement	Lille
Directeur	Jean-François CONDETTE	Commune	Villeneuve d'Ascq
Classification	Association loi 1901	Discipline	Recherche/Diffusion
Activité générale	<p>Fondée en 1910, la Revue du Nord (revue d'histoire de géographie de littérature et d'archéologie) est publiée sous les auspices de l'Université de Lille SHS, des Universités d'Artois, du Littoral Côte d'Opale, de Picardie-Jules Verne, de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.</p> <p>Cette revue scientifique s'efforce de publier les résultats des recherches archéologiques menées sur la France du Nord, la Belgique et les Pays-Bas de l'antiquité à nos jours.</p> <p>Pour évaluer son activité, la revue fait appel aux avis d'un comité scientifique composé de 12 personnalités françaises et étrangères. Au travers d'une présentation soignée, avec couverture en quadrichromie et illustrations, les éditions regroupent jusqu'à 10 articles ainsi que différentes rubriques utiles aux chercheurs : comptes rendu d'ouvrages, informations bibliographiques etc.</p>		

ACTIONS PREVISIONNELLES 2023 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

Aide à la publication du numéro annuel « Archéologie » (2022) de la Revue du Nord.

Chaque année, l'équipe éditoriale publie quatre numéros « Histoire » (un par trimestre) et un numéro « archéologie » de plus grand format (21 x 29,7) avec de nombreuses illustrations en couleur comptant au moins 320 pages.

BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES		PRODUITS	
Traitement des fichiers, composition	9 000 €	Département du Nord	2 000 €
Produits fongibles	500 €	Ministère de la Culture	10 000 €
Impression, façonnage, finition	8 000 €	Laboratoire Halma (université de Lille, UMR	1 000 €
Frais de gestion	1 500 €	8164	
		Revue du Nord	6 000 €
TOTAL	19 000 €	TOTAL	19 000 €

MONTANT PROPOSE : 2 000 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Au titre de l'archéologie et du patrimoine



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Revue du Nord	Arrondissement	Lille
Directeur	Jean-François CONDETTE	Commune	Villeneuve d'Ascq
Classification	Association loi 1901	Discipline	Recherche/Diffusion
Activité générale	<p>Fondée en 1910, la Revue du Nord (revue d'histoire de géographie de littérature et d'archéologie) est publiée sous les auspices de l'Université de Lille SHS, des Universités d'Artois, du Littoral Côte d'Opale, de Picardie-Jules Verne, de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.</p> <p>Cette revue scientifique s'efforce de publier les résultats des recherches archéologiques menées sur la France du Nord, la Belgique et les Pays-Bas de l'antiquité à nos jours.</p> <p>Pour évaluer son activité, la revue fait appel aux avis d'un comité scientifique composé de 12 personnalités françaises et étrangères. Au travers d'une présentation soignée, avec couverture en quadrichromie et illustrations, les éditions regroupent jusqu'à 10 articles ainsi que différentes rubriques utiles aux chercheurs : comptes rendu d'ouvrages, informations bibliographiques etc.</p>		

ACTIONS PREVISIONNELLES 2023 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

Aide à la publication d'un numéro hors-séries de la Revue du Nord « Le trafic dunkerquois au XVIII^e siècle (1729 – 1792), essai statistique » de la Revue du Nord.

Dunkerque a joué un rôle important dans le commerce international pendant le XVIII^e s. La ville est la seule fenêtre que le royaume et la Flandre dispose sur la Mer du Nord. Dunkerque devient alors le premier port de France pour la pêche à la baleine et à la morue d'Islande, double son trafic colonial et devient le plus grand port européen pour le *smuggling* (commerce frauduleux vers le Royaume-Uni).

Pour la période 1781-1791, à l'apogée du commerce dunkerquois, il a été possible de constituer des statistiques à partir de chiffres et d'établir l'importance des différents secteurs à l'échelle européenne voir mondial (le trafic va du Cao Nord au Brésil, de New York à Canton). Cette ouvrage est une avancée significative dans l'histoire encore trop négligée de cette ville par rapport aux grandes métropoles portuaires de l'époque : Marseille, Nantes et Bordeaux par exemple.

BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES		PRODUITS	
Traitement des fichiers, composition	2 500 €	Département du Nord	3 000 €
Cartographie	1 000 €	Laboratoire de cartographie de l'Université de Nice	1 000 €
Produits fongibles	700 €	Revue de Nord	2 000 €
Impression, façonnage, finition	1 200 €		
Frais de gestion	600 €		
TOTAL	6 000 €	TOTAL	6 000 €

MONTANT PROPOSE : 3 000 €

COMMISSION PERMANENTE DU 9 OCTOBRE 2023
MONUMENTS HISTORIQUES - OBJETS MOBILIERS - TABLEAU RECAPITULATIF

Annexe 12

Arrondissement	Maitrise d'ouvrage	Monument/objet mobilier	Montant d'opération (HT)	Taux applicable	Montant de la subvention
Lille	Commune de Bourghelles	<p>Restauration de l'autel latéral sud de l'église Saint-Pierre, avec son retable et sa toile</p> 	49 668,00	70,0%	34 767,60
Dunkerque	Commune de Wemaers-Cappel	<p>Restauration de la <i>Mise au Tombeau</i> de l'église Saint-Martin</p> 	23 385,00	40,0%	9 354,00
Montant total			73 053,00		44 121,60 €

Attribution de subventions dans le cadre du développement de la lecture publique

Attribution des soldes au titre de l'année 2023 pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 15 000 €

AR	ASSOCIATIONS	Montant attribué en 2022	Montant attribué CP 15/05/23	Montant proposé CP 09/10/23	Montant total 2023
HORS DPT	Fédération des Foyers Ruraux et Associations du Nord et du Pas-de-Calais	20 000 €	10 000 €	5 000 €	15 000 €
LILLE	LA CLE	15 000 €	7 500 €	7 500 €	15 000 €
LILLE	ADNSEA Lis avec moi	32 000 €	16 000 €	16 000 €	32 000 €
AV	MOTS ET MERVEILLES	76 000 €	38 000 €	38 000 €	76 000 €
	TOTAL	143 000 €	71 500 €	66 500 €	138 000 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Au titre de la lecture publique



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Fédération des Foyers Ruraux et Associations du Nord et du Pas-de-Calais	Arrondissement	hors département
Représentant.e légal.e	Pascal PUCHOIS	Commune	Lillers
Activité générale	Cette association de réputation nationale (tant par sa qualité que par sa convivialité) participe à un maillage culturel important en milieu rural. <ul style="list-style-type: none">- Soutien la création et le maintien des association rurale,- Impulse les initiation locale, départementales et régionales en apportant un soutien technique et pédagogique,- Conduit toutes les actions dans le domaine culturel, social et environnemental		

ACTIONS PREVISIONNELLES 2023 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

Afin de promouvoir la littérature jeunesse en milieu rural :

- Mise en place du prix de littérature jeunesse RURALIVRES Nord (existe depuis 2022) pour les élèves de classes Ulysse ou SEGPA qui permet de lutter contre l'illettrisme et de développer leur capacité d'argumentation et favoriser leur prise de responsabilités,
- Des formations sont aussi proposées : lecture à voix haute, initiation à l'oralité pour les jeunes appartenant aux commissions et aux adultes afin de transmettre leur savoir,
- Intervention dans les collèges pour aborder le livre autrement : à partir de jeu, de loisirs créatifs,

BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES		PRODUITS	
Achats	99 850 €	Département du Nord	15 000 €
Services extérieurs	22 410 €	Ressources propres	222 770 €
Autres services extérieurs	93 400 €	Financeurs publics :	
Impôts et taxes	3 900 €	<i>Conseil Régional</i>	72 000 €
Personnel	218 924 €	<i>Etat</i>	32 500 €
Autres charges	28 000 €	<i>Département du Pas-de-Calais</i>	69 000 €
		<i>EPCI</i>	32 500 €
		<i>Autres :</i>	22 714 €
TOTAL	466 484 €	TOTAL	466 484 €

BILAN FINANCIER 2022

Budget réalisé	545 297 €	Subvention départementale	20 000 €
Masse salariale	224 054 €	Subvention(s) publique(s)	211 982 €
Ressources propres	199 040 €	Mécénat/financement(s) privé(s)	

MONTANT PROPOSE :
5 000 €

Subvention accordée par la Commission permanente réunie le 15 mai 2023 : 10 000 € correspondant à 50 % de la subvention 2022.
Soit un total de 15 000 € proposé pour 2023

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Au titre de la lecture publique



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	La CLE – Compter Lire Ecrire	Arrondissement	Lille
Représentant.e légal.e	Fabienne BONNEL	Commune	Lille
Activité générale	Assurer par tous les moyens appropriés le fonctionnement d'un Centre d'Enseignement, de Culture, d'Accompagnement et d'Aide pour jeunes et adultes en difficultés intellectuelles, psychologiques ou sociales, de milieux défavorisés		

ACTIONS PREVISIONNELLES 2023 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

Mise en place d'un parcours d'apprentissage pour apprendre à utiliser les supports numériques pour les parents grands débutants dans la lecture /écriture et qui ne savent pas utiliser les smartphone, tablette et ordinateur (pour utilisation de l'ENT par exemple) afin de permettre à ces adultes d'être autonomes dans leur démarches administratives quotidiennes, d'entrer en contact avec les établissements scolaires de leurs enfants et de prendre leur place de parents auprès de leurs enfants pendant la scolarité, le temps des devoirs et dans leurs diverses démarches périscolaires sous forme de :

- Prêt de matériel informatique puis orientation vers les partenaires qui permettent de les équiper
- Ateliers collectifs sur l'e-administration, l'utilisation de l'ENT, la sensibilisation au bon usage des écrans...

BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES		PRODUITS	
Achats	14 041 €	Département du Nord	15 000 €
Services extérieurs	33 824 €	Ressources propres	5 000 €
Autres services extérieurs	26 700 €	Région	30 000 €
Rémunérations	301 354 €	Etat	
Impôts et taxes	6 175 €	• ANCT	105 025€
Divers	16 705 €	• DREETS ERE	30 000 €
		• CLAS	16 150 €
		Communes	
		• Lille	58 725 €
		• Roubaix	6 000 €
		• Hellemmes	2 000 €
		• Tourcoing	3 000 €
		MEL	25 000 €
		FONJEP	7 261 €
		CAF	80 758 €
		Autres	14 880 €
TOTAL	398 799 €	TOTAL	398 799 €

BILAN FINANCIER 2022

Budget réalisé	348 668 €	Subvention départementale	15 000 €
Masse salariale	318 690 €	Subvention(s) publique(s)	351 605 €
Ressources propres	7 291 €	Mécénat/financement(s) privé(s)	29 709 €

MONTANT PROPOSE :
7 500 €

Subvention accordée par la Commission permanente réunie le 15 mai 2023 : 7 500 €
correspondant à 50 % de la subvention 2022
Soit un total de 15 000 €

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Au titre de la lecture publique



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	A.D.N.S.E.A.	Arrondissement	Lille
Représentant.e légal.e	Jean-Pierre MOLLIERE	Commune	Lille
Activité générale	Cette association oriente ses activités sur la sauvegarde de l'enfant et gère des centres d'apprentissage, des instituts et différentes structures qui mènent des actions de terrain envers tous les publics en difficulté ou les milieux défavorisés.		

ACTIONS PREVISIONNELLES 2023 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

L'opération Lis avec Moi a pour objectifs :

- D'aider les communes et les structures à élaborer des actions d'éveil au livre, notamment dans les quartiers en difficulté et dans les zones rurales une centaine de villes et 200 à 300 structures
- D'organiser des animations de lecture à voix haute dans les lieux fréquentés par les publics (enfants et adultes) en priorité les lieux de la petite enfance en s'adaptant à la situation sanitaire. Poursuite d'une nouvelle action « Lisons dehors »
- De développer l'action « Les collégiens passeurs d'histoires »
- De démultiplier des actions vers les autres publics : adolescents, adultes, « publics empêchés » : détenus, personnes souffrant de handicap, personnes âgées...
- De former des relais : professionnels, parents, bénévoles De réfléchir, échanger, diffuser, sensibiliser, faire connaître, partager... : organisation d'une conférence avec l'auteur-illustrateur Adrien Albert, 30 à 60 journées de formation prévues en 2022
- De réfléchir, échanger, diffuser, sensibiliser, faire connaître, partager... à partir de toutes ces expériences
- Contribuer à un développement de la lecture à voix haute au-delà du Nord et du Pas-de-Calais

Poursuite de la participation au programme départemental « premières pages »

BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES		PRODUITS	
Achats	13 550 €	Département du Nord Culture	32 000 €
Services extérieurs	7 910 €	Département du Nord Enfance	54 822 €
Autres services extérieurs	46 480 €	Ressources propres	150 900 €
Rémunérations	373 742 €	Financeurs publics :	
Impôts et taxes	32 350 €	<i>Conseil Régional</i>	86 000 €
Divers	14 900 €	<i>DRAC</i>	34 000 €
		<i>Département du Pas-de-Calais</i>	80 000 €
		<i>CAF</i>	30 000 €
		<i>Mécénat</i>	18 000 €
		<i>M.E.L.</i>	6 000 €
TOTAL	489 232 €	TOTAL	489 232 €

BILAN FINANCIER 2022 :

Budget réalisé	504 864 €	Subvention départementale	80 982 €
Masse salariale	371.566 €	Subvention(s) publique(s)	223 100 €
Ressources propres	107 458 €	Mécénat/financement(s) privé(s)	40 919 €

Collaboration avec la Médiathèque départementale

MONTANT PROPOSE : Subvention accordée par la Commission permanente réunie le 15 mai 2023 : 16 000 €
16 000 € correspondant à 50 % de la subvention 2022.
Soit un total de 32 000 €.

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Au titre de la lecture publique



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom	Mots & Merveilles	Arrondissement	Avesnes sur Helpe
Représentant.e légal.e	Nathalie SAYSSET	Commune	Aulnoyes Aymeries
Activité générale	Mots et Merveilles est une association de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui propose l'accompagnement, la formation et le suivi des publics jeunes ou adultes, francophones ou allophones.		

ACTIONS PREVISIONNELLES 2023 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

L'association souhaite :

- Sensibiliser à la culture de l'illettrisme et identifier les personnes en situation d'illettrisme :
 - Grâce à une campagne de sensibilisation via la presse locale, régionale et nationale, le site internet, un web journal mensuel et les réseaux sociaux
 - Après des acteurs relais des territoires de la Sambre - Avesnois
- Constituer et former un réseau de bénévoles :
 - En recrutant sur le territoire Sambre Avesnois via la presse écrite, campagnes d'affichage... et diffusion d'un teaser
 - Organisation régulière de rencontres d'échanges de pratiques entre bénévoles et salariés de l'association
- Créer une cellule de pilotage et d'ingénierie pédagogique (publication de livrets, de guide du bénévole, de l'apprenant, vadémécum, ...),
- Créer des parcours de formation pour les personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme en tenant compte du niveau et des besoins des apprenants :
 - Ateliers numériques pour tous les apprenants du secteur
 - Ateliers collectifs en lien avec la culture et la citoyenneté
 - Accompagnement éducatif des enfants sur le site d'Aulnoyes Aymeries (stages culturels axés sur l'expression orale et écrite et colonies apprenantes pour réapprendre à faire et vivre ensemble)
 - Atelier de lecture à voix haute dans les écoles maternelles et classes d'intégration scolaire

BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES		PRODUITS	
Achats	42 982 €	Département du Nord	76 000 €
Services extérieurs	71 242 €	Ressources propres	30 000 €
Autres services extérieurs	194 000 €	Financeurs publics :	
Rémunérations	654 000 €	<i>Conseil Régional</i>	30 000 €
Impôts et taxes	30 000 €	<i>Etat</i>	388 496 €
Divers	30 000 €	<i>EPCI</i>	260 935 €
Mise à disposition	13 728 €	<i>Communes</i>	58 400 €
		<i>CAF</i>	17 464 €
		<i>Mécénat</i>	160 939 €
		<i>Mise à disposition</i>	13 728 €
TOTAL	1 035 952 €	TOTAL	1 035 962 €

BILAN FINANCIER 2022

Budget réalisé	1 025 040 €	Subvention départementale	76 000 €
Masse salariale	640 167 €	Subvention(s) publique(s)	935 750 €
Ressources propres	11 488 €	Mécénat/financement(s) privé(s)	

MONTANT PROPOSE :
38 000 €

Subvention accordée par la Commission permanente réunie le 15 mai 2023 : 38 000 €
correspondant à 50 % de la subvention 2022
Soit un total de 76 000 €

Soutien à la vie culturelle
Musées Thématiques
Lecture publique
Patrimoine

CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD
ET
L'ASSOCIATION XXX

INTRODUCTION :

La délibération du 22 mai 2017 présentant les orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au cœur de son ambition. Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

- 1) Une culture départementale centrée sur le rôle de solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés,
- 2) Une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation,
- 3) Un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation des nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle doit s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...).

La présente convention s'appuie sur la continuité des dispositifs antérieurs tout en tenant compte des axes de la politique culturelle telle qu'adoptée le 22 mai 2017.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Entre le Département du Nord représenté, par Monsieur Christian POIRET, Président, autorisé par la commission permanente du : XX/XX/2023 ;

Et l'association représentée par son (sa) Président(e), Monsieur (Madame) X ;

Article 1 : L'association XXX propose pour l'année 2023 un projet culturel intitulé : XXX

Article 2 : En relation avec les orientations définies précédemment, l'objectif opérationnel de ce projet culturel est : XXX

Article 3 : Ce projet culturel consistera à mener les actions prévisionnelles suivantes :

Article 4 : Le partenariat opérationnel sera le suivant :

Article 5 : Les moyens envisagés pour mettre en œuvre le projet sont les suivants : (logistique, organisation, communication, etc...) :

Article 6 : Le budget prévisionnel du projet culturel s'élève à :

Article 7 : Le plan de communication envisagé pour mettre en œuvre ce projet culturel est le

suivant :

- Publics visés :
- Médias utilisés :

Article 8 : Le Département du Nord et l'association XXX conviennent d'un commun accord d'une évaluation quantitative et qualitative du projet qui comprendra :

1. Une évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs opérationnels précédemment fixés.
2. Une évaluation de fonctionnement : efficacité, qualité de l'organisation, déroulement, qualité et coût du service, degré de satisfaction des usagers recueilli par une méthode à déterminer préalablement.
3. Évaluation du partenariat.
4. Les effets imprévus observés.
5. L'émergence éventuelle de nouveaux besoins.
6. Les conséquences observables sur l'environnement.

L'Association XXX s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre aux services départementaux d'être partie prenante de cette évaluation.

Cette évaluation se traduira par un bilan synthétique du projet et un bilan financier.

Article 9 : Le Département s'engage à financer le projet culturel à hauteur de XXX € de la manière suivante :

- une première subvention de XXX € (Délibération de la Commission Permanente du xxxxxx),
- une seconde subvention de XXX €, sur la base du bilan des actions effectivement menées après signature de la convention.

L'association XXX s'engage à fournir pour le 31 mai 2024 :

- le bilan de(s) l'opération(s) financée(s) en 2023 (résultats de l'activité et budget réalisé),
- les comptes de résultat et bilan financier détaillés de la structure pour l'année 2023 certifiés par le commissaire aux comptes le cas échéant OU signés par le/la Président et approuvés par l'Assemblée générale.

Article 10 : Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce, sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de l'association XXX, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

Article 11 : S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département.

Article 12 : Le soutien du Département du Nord à l'action visée à l'article 3 sera mis en valeur par l'association XXX, notamment sur tous les supports de communication destinés à ses membres et à son public (affiches, plaquettes, flyers, site web, réseaux sociaux, etc.) par l'intégration du nouveau logo du Département du Nord téléchargeable sur lenord.fr et/ou par la mention écrite : « Action soutenue par le Département du Nord ».

Article 13 : La convention est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution du projet culturel défini à l'article 3, soit un an.

Article 14 : La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

Article 15 : Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

Monsieur (Madame) LLL
Président(e) de l'association XXX

Le Président
du Département du Nord

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 09 octobre 2023

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle et renouvellement de la Convention Pluriannuelle d'Objectif (CPO) avec le Bateau Feu/scène nationale Dunkerque

A) LE SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE

1) Le soutien aux acteurs culturels sur le territoire

Pour la mise en œuvre de sa politique culturelle, le Département du Nord a décidé de mettre la solidarité territoriale et sociale et l'innovation au cœur de sa politique culturelle.

Les propositions de subventions tiennent compte :

- du travail de médiation culturelle mené en direction des publics prioritaires départementaux en particulier,
- du rayonnement des actions culturelles en milieu rural et quartiers politique de la ville notamment,
- des initiatives novatrices.

Les tableaux joints au présent rapport (annexes 1 à 4), reprennent les projets culturels reçus et instruits à ce jour. Le montant total des subventions proposées s'élève à 1 926 983 €.

En outre, le Département du Nord soutient la création et la restauration de géants, dans la tradition du patrimoine culturel immatériel des géants du Nord.

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- taux d'intervention : 30 % du coût de réalisation,
- bonification de 10 % pour les projets intégrant des actions de médiation en direction des habitants,
- subvention départementale maximale : 3 000 €.

Un dossier de restauration de la géante Mila a été déposé par l'association « Mots et Merveilles ». Il est proposé de le soutenir pour un montant 608 € (annexe 5).

B) RENOUELEMENT D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS (CPO) AVEC LE BATEAU FEU : SCENE NATIONALE DUNKERQUE

Le Département du Nord soutient depuis de nombreuses années les projets culturels et artistiques des cinq Scènes Nationales du Nord (« Le Bateau Feu » Scène Nationale de Dunkerque, « Le Tandem/l'Hippodrome » à Douai, le Centre Culturel Transfrontalier « Le Manège » à Maubeuge, « La Rose des Vents » à Villeneuve-d'Ascq et « Le Phénix » à Valenciennes) pour leur travail de médiation culturelle en direction de ses publics prioritaires.

Ces cinq structures, soutenues par le Ministère de la Culture, établissent avec l'Etat une convention pluriannuelle d'objectifs à laquelle les partenaires institutionnels sont associés : Région Hauts-de-France, Département du Nord, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes.

Ces conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) présentent le projet culturel de ces structures, précisent les objectifs stratégiques et opérationnels à atteindre et les attentes spécifiques des financeurs. Elles permettent également d'engager une démarche évaluative et favorisent une collaboration multi-partenariale autour de la compétence culturelle. Pour le Département du Nord, en lien avec les grands axes de sa politique culturelle (délibération du 22 mai 2017 – DESC/2017/119), elles rappellent les attentes en matière de médiation culturelle en direction de ses publics prioritaires. La signature de ces CPO est l'occasion pour le Département du Nord de réaffirmer son engagement en termes de soutien à la vie culturelle, tout en accompagnant ces acteurs sur la durée.

Une attention particulière sera portée à la visibilité du partenariat entre la structure et le Département du Nord, en matière de communication.

Sur le plan financier, ces conventions prévoient le versement, sur 4 ans, de subventions annuelles de fonctionnement au moins égales à celles attribuées en 2022. Selon les termes de l'article 6 du projet de ces conventions, cet engagement de principe est pris « *sous réserve du vote annuel du budget correspondant par l'assemblée délibérante* ».

Les subventions départementales 2022 de ces Scènes Nationales ont été attribuées par décisions des Commissions permanentes des 22 mars et 28 septembre 2022, pour un montant forfaitaire de 135 000 € par structure.

La délibération du 21 mars 2023 (DSC/2023/65) a approuvé le principe que le Département du Nord intègre les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des Scènes Nationales du Nord.

La CPO du Bateau Feu est à ce jour finalisée. Elle est jointe au présent rapport en annexe 6.

C) L'ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT DES MUSÉES THÉMATIQUES

Sur le territoire du Département du Nord, plus d'une centaine de musées communaux ou associatifs n'ont pas l'appellation « musée de France » et sont qualifiés de « musées thématiques ».

Par délibérations SGA3/DECS/4/035 du 4 novembre 1991 et DAC/2009/1879 du 29 mars 2010, le Conseil général du Nord a décidé la mise en place d'une politique d'accompagnement du développement des musées thématiques, notamment par le soutien de projets en réseau et par des aides à l'aménagement.

1) L'accompagnement de projets en réseau de musées thématiques

Afin d'accompagner de manière cohérente le développement des musées thématiques sur l'ensemble du territoire, une politique de soutien financier permet d'aider à la réalisation de projets élaborés par des réseaux de musées. Ceux-ci peuvent aussi bien être thématiques que territoriaux, pérennes ou temporaires et inclure d'autres structures culturelles (musées de France, médiathèques ou archives municipales, associations culturelles...).

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- taux d'intervention : 30 à 50 %,
- plafond des dépenses : 100 000 € T.T.C.,
- subvention départementale maximale : 50 000 € T.T.C.

Le tableau et les fiches, joints au présent rapport (annexes 7 et 8), reprennent les projets présentés et instruits à ce jour. Le montant total de subventions proposées s'élève à 102 500 €.

2) L'attribution de subvention d'investissement au titre de la politique d'accompagnement du développement des musées thématiques

L'aide à l'aménagement des musées thématiques concerne des opérations de rénovation, d'aménagement et d'extension (notamment pour le développement de surfaces d'exposition et d'animations), ainsi que de l'acquisition de matériel muséographique pour la mise en valeur et la préservation des collections dans les salles d'expositions et les réserves. Si les acquisitions d'objets ne peuvent bénéficier d'aides, les restaurations d'œuvres sont éligibles dans le cadre de redéploiement des collections s'inscrivant dans un programme global d'amélioration de leurs conditions de conservation.

Pour les communes, le taux de la subvention varie de 30 % à 40 % du montant H.T. des travaux en fonction de leur potentiel financier et leur effort fiscal. Les associations bénéficient du taux maximum d'intervention, soit 40 % du montant T.T.C. des travaux.

Une bonification de 10 % est accordée pour tout projet :

- prévoyant la mise en place d'outils innovants pour développer l'accueil de publics spécifiques (étrangers, handicaps divers...),
- conduit par une intercommunalité,
- valorisant de manière innovante le patrimoine immatériel du Département.

Ces bonifications sont cumulables dans la limite de la subvention départementale maximale, soit 100 000 €.

La fiche jointe au présent rapport (annexe 9), reprend le projet présenté par le Centre Régional de la Photographie à Douchy-les-Mines pour lequel il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 53 442 €.

D) LA POLITIQUE EN FAVEUR DU PATRIMOINE

1) L'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel

Le Département intervient en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, en soutenant l'action des associations et collectivités qui œuvrent dans ces domaines. C'est dans ce cadre, qu'il est proposé de financer les associations reprises dans les annexes 10 et 11 pour un montant global de 69 000 €.

2) L'attribution de subventions d'investissement au titre de la politique de restauration et mise en valeur des monuments historiques (objets)

Le Conseil départemental a décidé d'intervenir en faveur du patrimoine public ou privé, protégé ou non au titre de la législation sur les monuments historiques, par ses délibérations des 25 juin 1990 (SGA3/DACV3/404) et 20 novembre 2000 (DGA/DAC/00-56), qui se sont traduites par la signature de conventions entre l'Etat et le Département, les 17 décembre 1990, 4 mars 1996 et 31 décembre 2000.

Dans le cadre de la politique culturelle départementale adoptée le 23 novembre 2009, l'action départementale a évolué afin de renforcer l'équité dans l'accompagnement des communes et intercommunalités dans leurs projets d'investissements culturels mais également en privilégiant les opérations contribuant au rayonnement du territoire.

Ainsi, par délibération du 29 mars 2010 (DAC/2009/1880), les taux des interventions départementales ont été modifiés en fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal des communes :

- de 60 à 80 % pour la restauration et la mise en valeur des monuments historiques classés et des remparts,
- de 30 à 40 % pour la restauration et la mise en valeur des monuments historiques inscrits,
- de 15 à 30 % pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine non protégé au titre des monuments historiques.

Dans ce cadre, il est proposé de subventionner pour un montant total de 44 121, 60 € les projets de restauration des communes de Bourghelles et Wemaers-Cappel, repris en annexe 12.

E) LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

1) Soutien aux acteurs culturels

La lecture publique et la mise en place de projets culturels d'animation autour du livre et de la lecture favorisent l'intégration de chacun, la prévention de l'illettrisme et contribuent au rayonnement des territoires.

L'accès aux livres et aux manifestations autour du livre sont souvent parmi les premières « démarches » culturelles des personnes éloignées de ces pratiques.

Le soutien aux acteurs culturels qui mettent en place des actions en faveur du développement du livre et de la lecture, notamment afin de favoriser la mise en place d'actions de médiation, s'intègre totalement dans cette politique.

Le tableau et les fiches, joints en annexe 13, reprennent les structures pour lesquelles il est proposé d'attribuer une subvention pour un montant total de 66 500 €.

Je propose à la Commission permanente :

- d'attribuer, dans le cadre du soutien au développement de la vie culturelle, les subventions pour un montant total de 1 926 983 €, aux structures reprises dans les tableaux, ci-joints, en annexes 1 à 4 ;
- d'attribuer, dans le cadre du soutien à la restauration des géants, une subvention d'un montant de 608 € à l'association « Mots et Merveilles » pour son projet de restauration de la Géante Mila repris dans la fiche, ci-jointe, en annexe 5 ;
- de m'autoriser à signer, pour la période 2023-2026, le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association « Le Bateau Feu » / Scène Nationale de Dunkerque, l'Etat, la Région, le Département du Nord, la Communauté Urbaine de Dunkerque et la ville de Dunkerque, dans les termes du projet ci-joint en annexe 6 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'accompagnement de projets en réseau de musées thématiques, les subventions pour un montant total de 102 500 € au titre du fonctionnement et de 53 442 € au titre de l'investissement, aux structures reprises dans le tableau et les fiches, ci-joints, en annexes 7 à 9 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, les subventions pour un montant total de 69 000 € aux associations reprises dans le tableau et les fiches, ci-joints, en annexes 10 et 11 ;

- d'attribuer, dans le cadre de la politique de restauration et de mise en valeur des monuments historiques (objets), les subventions pour un montant total de 44 121, 60 € aux 2 communes reprises dans le tableau ci-joint, en annexe 12 ;
- d'attribuer, dans le cadre du développement de la lecture publique, les subventions pour un montant total de 66 500 € aux structures reprises dans le tableau et les fiches, ci-joints, en annexe 13 ;
- de m'autoriser à signer les conventions correspondantes, dans les termes des projets joints au présent rapport en annexe 14 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits budget départemental 2023.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24002OP003	24002E15	6 060 000	2 842 484	2 030 091
24002OP003	24002E18	100 000	3 000	53 442
24002OP001	24002E15	116 000	44 500	69 000
24002OP001	24002E18	400 000	48 474, 63	44 121,60
24001OP006	24001E15	280 000	116 500	66 500

Christian POIRET
Président du Département du Nord